

***N.B.** Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 12 septembre 2024. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 12 septembre 2024, Belek, République de Turquie

La réunion est ouverte à 7h00, GMT+3.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

Les membres suivants ont assisté à la réunion en personne et virtuellement : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre du conseil exécutif de l'ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des sportifs du CIO ; Mme Minata Samate Cessouma, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; Dr Rahul Gupta, Directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; Dr Koji Murofushi, commissaire, Agence des sports, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, France ; M. Peter Miskimmin, représentant M. Chris Bishop, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Mme Venetia Bennett, membre indépendant, Australie ; Dr Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine ; et M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA.

Les présidents des comités suivants ont assisté à la réunion, en personne et virtuellement : M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA (également membre du Comité exécutif) ; M. Henry Gourdji, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; et le professeur Lars Engebretsen, président du Comité santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion, en personne et virtuellement : M. Olivier Niggli, directeur général ; Mme Aisha Ayinde, directrice des ressources humaines ; M. René Bouchard, conseiller principal, relations gouvernementales ; Mme Dao Chung, directrice financière ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; Mme Karine Henrie, directrice responsable de la mobilisation des sportifs ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; Mme Angela Iannantuono, directrice des services corporatifs et du développement durable ; M. Stuart Kemp, directeur des opérations ; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations ; M. Francisco León, directeur du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication ; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie ; M. Tom May, directeur, mobilisation et développement ; Mme Chaya Ndiaye, directrice des perspectives numériques ; M. Rafal Piechota, directeur, bureau du président ; Professeur Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine ; M. Tim Ricketts, directeur, contrôles ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; M. Ross Wenzel, avocat général ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet ; Mme Mayumi Yaya Yamamoto, directrice du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie, et M. Gunter Younger, directeur, renseignements et enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion, en personne et virtuellement : Anna Thorstenson (L'ombuds antidopage des sportifs), Snezana Samardzic Markovic (experte indépendante), Eric Cottier (procureur indépendant), Hannah Grossenbacher, Michael Vesper, Richard Budgett, Jane Thornton, James

Carr, Gaby Ahrens, Sophie Kwasny, Jamie Brown, Amandine Carton, Richard Baum, Ali Bokhari, Robert Auguste, Yumiko Nakajima, Shin Asakawa, Chika Hirai, Yuji Kakizawa, Darren Mullaly et Jane Mountfort.

LE PRÉSIDENT salue les membres du Comité exécutif de l'AMA et invite les participants à prendre place. Il souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs et se réjouit de les voir à Belek. Avant d'entamer l'ordre du jour de cette journée, il souhaite commencer par donner la parole aux hôtes pour qu'ils fassent leurs discours de bienvenue. Il a le plaisir d'inviter le ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Turquie, le Dr Osman Aşkın Bak, à prendre la parole.

Le DR BAK salue les invités et souligne qu'en tant que ministre de la Jeunesse et des Sports de Turquie, c'était un grand plaisir d'être présent ce jour-là. Il souhaite aux participants la bienvenue en Turquie. Avant de commencer, il souhaite remercier tous ceux qui ont déployé des efforts considérables pour organiser cette importante réunion. Comme chacun le sait, le Comité exécutif de l'AMA a la responsabilité cruciale de gérer toutes les activités de l'AMA, et la Turquie a une grande confiance dans les activités antidopage de l'AMA. Le sport permet de passer du temps de qualité avec les amis et la famille, tout en rassemblant des étrangers autour d'un objectif commun. Il est donc essentiel que tout le monde ait la possibilité de profiter des avantages de la pratique du sport. Le sport doit être agréable, équitable et ouvert à tous. C'est pourquoi il s'est efforcé de protéger le sport contre le dopage pendant plus de 20 ans. Pendant sa présidence de la Fédération turque de lutte, il a mené des campagnes destinées à sensibiliser les jeunes sportifs à la lutte contre le dopage. En 2014, alors qu'il était parlementaire, il a présidé la Commission parlementaire de recherche, créée dans le but d'identifier les mesures nécessaires à prendre en enquêtant sur le problème du dopage dans le sport turc au cours des dernières années, et a contribué à la préparation du rapport. Le ministère turc de la Jeunesse et des Sports a mis en œuvre une politique stricte de tolérance zéro à l'égard du dopage afin de favoriser un environnement sportif sûr et équitable. À cet égard, la Turquie a commencé à allouer un financement généreux pour soutenir pleinement les activités de la Commission antidopage turque. Elle a continué à fournir tout le soutien nécessaire à la Commission antidopage turque au plus haut niveau possible pour mener à bien un programme antidopage national efficace, tout en veillant à ce que l'indépendance opérationnelle soit respectée à tout moment. Cette année-là en particulier, les campagnes d'éducation et les activités de contrôle se sont intensifiées, en se concentrant principalement sur les sportifs olympiques et paralympiques et leur entourage. En conséquence, la Commission antidopage turque est devenue une force motrice dans la région grâce à ses initiatives réussies et à ses activités efficaces. La Turquie s'efforce également d'accroître les capacités et les moyens technologiques du laboratoire de Contrôle du dopage d'Ankara, accrédité par l'AMA. L'objectif est de s'assurer que le laboratoire fournit des services de haute qualité, non seulement pour la Turquie, mais aussi pour d'autres pays dans le monde. Par ailleurs, il estime que l'implication des gouvernements est vitale pour la lutte contre le dopage. Pour assurer la mise en œuvre efficace d'un programme antidopage solide et améliorer la perception du système antidopage par le public, la collaboration avec les parties prenantes concernées est essentielle. Le ministère de la Jeunesse et des Sports a pris l'initiative de faciliter l'échange d'information entre les pouvoirs publics participants en Turquie afin de les impliquer dans les activités antidopage. Les gouvernements peuvent également aborder des questions que le mouvement sportif, les organisations nationales antidopage (ONAD) ou l'AMA ne peuvent résoudre à eux seuls. C'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que les actions gouvernementales contre le dopage complètent les efforts de l'AMA en maintenant un système de gouvernance solide au niveau national et mondial. L'une des mesures importantes à prendre est d'établir les fondements juridiques du sport sans dopage. C'est pourquoi la Turquie a travaillé avec diligence à l'élaboration d'une législation nationale antidopage, qui est sur le point d'être finalisée. Des efforts considérables ont été déployés pour s'assurer que la législation s'aligne sur les besoins et les tendances actuels du système antidopage, y compris la nouvelle version du Code mondiale antidopage (Code) qui est présentement mis à jour. Le soutien de l'AMA tout au long de ce processus a été extrêmement précieux. Un autre élément important de ce processus a été l'écoute des besoins des sportifs. Il a fait de son mieux pour créer autant d'occasions que possible de s'engager avec les sportifs. Il a accordé une grande importance à leurs opinions et les a prises en compte pour élaborer les bonnes politiques qui renforceront leur foi dans le sport sans dopage. Il a saisi toutes les occasions possibles pour faire passer un message fort : la tricherie dans le sport ne sera jamais tolérée. Les récentes affaires de dopage qui ont attiré l'attention du monde entier ont révélé un problème essentiel : de nombreux sportifs et le grand public ne sont pas suffisamment informés des processus de lutte contre le dopage. Ce manque de connaissances a malheureusement facilité la diffusion de

fausses informations et de rumeurs, qui peuvent être utilisées pour manipuler l'opinion publique et exploiter la situation à des fins diverses. Une fois de plus, ces développements soulignent l'importance de l'éducation antidopage et des initiatives de sensibilisation. Depuis sa création, AMA a toujours traité chaque cas avec un grand professionnalisme et une grande objectivité. Il était donc important, à ce moment-là, de montrer son soutien et de rétablir la confiance générale dans le système antidopage.

L'AMA fait de son mieux en toute bonne foi dans les limites des ressources actuelles, et il préconise de continuer à faire confiance au système antidopage mondial malgré ses petits défauts. Il est convaincu que les actions décisives entreprises ensemble amélioreront les efforts mondiaux de lutte contre le dopage. La Turquie a participé à la Convention antidopage du Conseil de l'Europe et à la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Elle soutient l'UNESCO et joue un rôle actif aux niveaux européen et international. Le vice-ministre de la jeunesse et des sports de Turquie a été élu vice-président du bureau de la COP9 de l'UNESCO. Par ailleurs, le directeur général du service des sports a rejoint le groupe de travail chargé d'accroître l'impact de la convention de l'UNESCO. Le pays a également participé activement au groupe de suivi de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe et aux réunions du CAHAMA. L'Europe joue un rôle important et occupe une position influente au sein de la gouvernance de l'AMA. Il est donc convaincu que les représentants européens peuvent apporter des avantages substantiels grâce à leurs solutions pratiques et réalisables pour relever efficacement les défis existants. Comme les membres le savent, la Turquie a toujours été un pont entre l'Europe et l'Asie, tant sur le plan culturel qu'économique. À ce titre, elle a la volonté et la capacité de transférer l'expertise et l'expérience de l'Europe à d'autres régions qui en ont effectivement besoin. Il se réjouit de collaborer avec toutes les personnes présentes dans la salle pour faire progresser l'engagement commun en faveur d'un environnement sportif sans dopage.

Il souhaite également remercier son collègue, le professeur Erdener, qui est membre de l'AMA et président du Comité national olympique turc (CNO). Le Professeur Erdener s'est beaucoup investi dans ce domaine et la Turquie collabore avec lui, ce qui lui permet d'apprendre beaucoup de choses. Il souhaite également remercier le professeur Rustu Guner, qui était son conseiller. Ils se connaissent depuis une vingtaine d'années et ont travaillé au sein de la commission parlementaire antidopage. L'ancien ministre M. Mehmet Kasapoğlu faisait également partie du Conseil de fondation de l'AMA. Ils travaillaient en étroite collaboration et il a tenu à remercier ces amis. Il a également rendu visite à M. Bańka en Pologne deux mois auparavant et lui a fait part de son point de vue sur les questions de dopage. Comme il l'a mentionné, il a été président de la Fédération turque de lutte et, pendant cette période, celle-ci a mis en œuvre une approche de tolérance zéro à l'égard du dopage et a soutenu les sports propres et les sportifs propres, en appuyant les efforts de l'AMA. Il a réitéré sa bienvenue en Turquie, un pays qui aime le sport. Le Président Erdogan est issu du monde du sport et soutient toutes ces questions. Il espère que les membres apprécieront Antalya en Turquie et les remercie d'être venus. Il leur souhaite bonne chance et réitère le soutien de la Turquie aux activités de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie chaleureusement le ministre pour son discours de bienvenue et son hospitalité exceptionnelle. Au nom de l'AMA, il souhaite adresser ses sincères remerciements au gouvernement turc, au Comité olympique turc et aux collègues de la Commission antidopage turque pour leur excellente collaboration au service du sport. Il remercie également le ministre d'avoir trouvé le temps de rejoindre le Comité exécutif lors de cette importante réunion. Il donne la parole au professeur Erdener.

Le PROFESSEUR ERDENER remercie le président et le ministre. Au nom de la Commission antidopage turque et du Comité olympique turc, il souhaite aux membres du Comité exécutif la bienvenue à Belek. Il est persuadé que la réunion sera très productive dans ce bel endroit et que tout le monde repartira avec de bons souvenirs. Il demande au président l'autorisation de donner la parole à l'hôte, Mme Elif Özdemir, vice-présidente d'Özaltın Holding, propriétaire des hôtels Gloria. Elle est également membre du conseil exécutif de son CNO et de la Fédération turque de tir à l'arc, ainsi que membre du conseil d'administration de l'organisation des Jeux Méditerranéens.

MME ÖZDEMİR remercie le professeur Erdener et salue les honorables invités, le ministre, le président et les membres du Comité exécutif de l'agence mondiale antidopage. C'était à la fois un honneur et un privilège de les accueillir tous au Gloria Hotels and Resorts. En tant qu'hôte, elle était vraiment ravie que le Comité exécutif de l'AMA y effectue ses importantes discussions et était fière de soutenir ses efforts pour promouvoir le sport sans dopage dans le monde entier. L'équipe de l'hôtel s'est pleinement engagée à assurer le confort

des membres pendant leur séjour. Elle était très fière de fournir un espace où des conversations et des décisions significatives pouvaient avoir lieu, et espérait que le cadre inspirerait des discussions productives pour tous. Le travail de l'AMA est crucial non seulement pour protéger les sportifs, mais aussi pour défendre les valeurs d'équité, d'intégrité et de transparence dans le sport. Elle admire beaucoup l'impact qu'il continue d'avoir sur la scène mondiale et est reconnaissante de jouer un rôle, aussi petit soit-il, dans le soutien de la mission ce jour-là. En tant que passionnée de sport, membre du conseil exécutif du Comité olympique turc, de la Fédération turque de tir à l'arc et des Jeux méditerranéens, elle a tenu à préciser que cette occasion était particulièrement spéciale pour elle, car elle lui permettait de combiner l'organisation d'un évènement aussi spécial dans le cadre de l'héritage de sa famille bien-aimée et en tant que membre de la famille olympique également. Elle souhaite remercier le professeur Erdener de lui avoir donné l'opportunité de faire la différence dans le monde du sport turc depuis 2014. Une fois de plus, elle a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif à l'hôtel Gloria et leur a souhaité une réunion fructueuse et marquante.

LE PRÉSIDENT remercie vivement Mme Özdemir. Tout d'abord, au nom de l'AMA et de tous les participants, il souhaite la remercier pour son incroyable hospitalité. C'est vraiment un endroit magnifique et tout le monde appréciait leur séjour. Il l'a remerciée pour tout ce qu'elle a fait pour que la réunion soit organisée de manière aussi professionnelle et c'était vraiment exceptionnel. Il lui réitère ses sincères remerciements.

Pour en revenir à la réunion de ce jour, 14 membres du Comité exécutif étaient présents en personne, ce qui était extrêmement réjouissant. Il y avait deux participants en ligne, le Dr Koji Murofushi du Japon et le Dr Patricia Sangenis, qui était l'un des membres indépendants. Deux des présidents des comités permanents se joindront en personne ou en ligne au cours de la réunion pour faire le point sur la situation. D'autres experts ainsi que des membres de l'équipe de direction de l'AMA seront également présents à certains moments. La réunion se déroulera avec le soutien de M. Pisani, le responsable des événements, qui gèrera les membres et les orateurs participant virtuellement.

Il fait ensuite circuler la liste de présences autour de la table et demande aux membres de la signer et de la transmettre à la personne suivante. En ce qui concerne la durée de la réunion, celle-ci durera toute la journée. L'ordre du jour prévoit une durée d'environ huit heures. Il y aura une pause le matin, une à midi et une autre l'après-midi, la réunion se terminera aux alentours de 17 heures. Par ailleurs, comme indiqué dans la correspondance envoyée aux membres le 27 août par le Comité d'éthique indépendant (CEI), un certain temps sera consacré à l'examen à huis clos de la question du CEI. Le rapport de délibération du panel du CEI doit être examiné par le Comité exécutif et sera présenté lors de cette réunion, juste avant la première pause-café.

- **1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. Il sait qu'il y a eu une discussion sur un conflit d'intérêts pour le représentant des Amériques. Il y a eu récemment des changements factuels qui ont résolu la question en ce qui concerne l'AMA. Il demande officiellement si des membres souhaitent divulguer des conflits d'intérêts. Il n'y a pas de demande de parole.

2. Procès-verbaux des réunions précédentes

- **2.1 Réunion du Comité exécutif tenue le 11 mars 2024 à Lausanne et réunion extraordinaire du Comité exécutif tenue le 25 avril 2024**

LE PRÉSIDENT rappelle que les procès-verbaux de ces réunions ont déjà été approuvés par vote circulaire et qu'ils ont été inclus dans le document pour référence uniquement.

- **2.2 Réunion extraordinaire du Comité exécutif le 9 juillet 2024**

LE PRÉSIDENT rappelle que le projet de procès-verbal de la réunion virtuelle du 9 juillet a été distribué aux membres le 21 août. Aucun commentaire des membres n'a été reçu concernant ce procès-verbal avant la réunion et, s'il n'y en a pas ce jour-là, il procédera à la demande d'approbation de ce document. Il demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant le procès-verbal de la réunion de juillet. En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la réunion de juillet est approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion virtuelle du 9 juillet 2024 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le Président et salue tous les membres. Il tient tout d'abord à remercier les hôtes turcs pour leur merveilleuse hospitalité, et plus particulièrement le professeur Erdener. Comme l'a dit le Président, l'ordre du jour de cette journée est très chargé et il n'a donc pas l'intention de revenir sur son rapport détaillé qui se trouve dans les classeurs des membres. Il sera heureux de répondre à toutes les questions. Il souhaite toutefois souligner deux points. Le premier est de confirmer que le collègue de l'ONAD tunisienne, comme les membres ont pu le voir dans le communiqué de presse publié quelques jours auparavant, a été libéré de prison et est rentré chez lui en bonne santé. L'AMA s'est félicitée de ce résultat. Il semble qu'une procédure judiciaire soit en cours, il ne fera donc pas d'autres commentaires à ce stade, si ce n'est pour dire que l'AMA reste très préoccupée par l'incident et la situation sur place. L'autre point, plus administratif, est de rappeler que les candidatures pour les comités permanents peuvent être soumises jusqu'au 18 septembre. Il ne reste que quelques jours et il les encourage tous à s'assurer que les bons candidats pour les comités permanents se présentent dans les délais, en particulier des régions qui envoient traditionnellement moins de candidatures.

Enfin, il a tenu à préciser qu'il ne mentionnerait rien sur le dossier chinois à ce stade. Cette question sera traitée aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour, lorsque toutes les questions et discussions sur ce point pourront avoir lieu. Il a remercié les membres et se tient à leur disposition pour répondre à leurs questions.

Le PROFESSEUR ERDENER prend la parole au nom du mouvement sportif pour remercier le Directeur général pour son rapport très détaillé et complet. Il souhaite à nouveau parler de l'UNESCO et de sa relation avec l'AMA. Il se félicite de la mise à jour des relations avec l'UNESCO et se demande s'il pourrait avoir l'occasion d'aborder les deux points concernant l'UNESCO. Il mentionnera le premier immédiatement. Quelles actions concrètes l'UNESCO et la Convention ont-elles entreprises pour soutenir les efforts de l'AMA et de la lutte contre le dopage dans le sport ? Le deuxième point concerne la question de savoir s'il existe une réflexion entre l'UNESCO et la Convention sur la responsabilité des gouvernements qui n'ont pas respecté leurs engagements vis-à-vis de la Convention et du Code mondiale antidopage. Le mouvement sportif a noté que, dans le cadre de la réflexion établie par la conférence des parties, il a été proposé d'établir un mécanisme permettant aux autorités publiques de contester l'évaluation par l'AMA de la conformité de la législation gouvernementale. Quel est le risque pour les efforts globaux d'harmonisation de la lutte contre le dopage au niveau mondial si un tel mécanisme est mis en place ? Les autorités publiques au sein de l'AMA ont-elles suivi cette question de près ?

MME MARACINEANU souhaite profiter de l'occasion pour dire que, comme d'habitude, il est regrettable que les documents aient été reçus tardivement. Cela n'a pas permis à tout le monde de les examiner en profondeur. Par ailleurs, elle souhaite qu'il y ait une présentation orale par l'AMA lors de la réunion du CAHAMA, qui précède le Comité exécutif, des tenants et aboutissants des réunions à venir. Il y a eu une interruption dans ces relations, ce qui est très regrettable s'agissant de l'Europe, et elle souhaite qu'il y ait une présentation orale des différents points qui seront à venir dans les réunions avec le Comité exécutif.

MME CESSOUMA souhaite remercier le directeur général pour son rapport. Elle se réjouit particulièrement, en tant que représentante de l'Afrique, de la libération du directeur général de l'ONAD tunisienne. Cela n'aurait pas été possible sans le formidable travail accompli en vue de sa libération. Elle espère que cela ne se reproduira pas. La justice est en marche et elle espère qu'il ne sera pas condamné. Elle souhaite attirer l'attention des dirigeants africains sur le fait que cela ne devrait pas se produire. Ce n'est pas du tout facile. Bien sûr, elle connaît bien la Tunisie. Il y a eu beaucoup de difficultés dans cette affaire, mais elle tient à remercier le directeur général pour son travail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL apprécie les questions. Il commencera par répondre aux questions du professeur Erdener. Il pense que certaines d'entre elles, en particulier concernant la responsabilité des gouvernements par rapport à la Convention, devraient être adressées aux représentants des autorités

publiques autour de la table plutôt qu'à lui-même, pour être examinées et discutées dans le cadre du forum de l'UNESCO. Des discussions auront lieu avec le bureau de l'UNESCO dans les semaines à venir (il ne se souvient pas exactement des dates), en particulier concernant le dernier sujet soulevé par le professeur Erdener, qui est l'idée d'avoir potentiellement des mécanismes en relation avec le contrôle de la conformité de la législation par l'AMA. Sur ce sujet, il pense qu'un certain nombre de discussions ont déjà eu lieu, mais il est peut-être important de rappeler à tout le monde quel est le défi à relever. Le Code n'oblige pas à mettre en œuvre le Code par le biais de la législation. Certains gouvernements ont décidé de le faire ou certains gouvernements ont dû le faire en raison de leur système législatif. Toutefois, il ne s'agissait pas d'une exigence du Code. Lorsque cela a été fait et qu'une partie du Code, la plupart du temps, a été incorporée dans la législation, il était essentiel de s'assurer qu'il n'y avait pas de failles dans la législation qui auraient créé un laissez-passer pour les dopés par le biais de la législation. Par conséquent, il convient d'aborder la question comme un seul élément et d'examiner conjointement le Code et la législation afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude ou de faille entre les deux documents. C'est pourquoi l'AMA doit contrôler la partie de la législation qui concerne la mise en œuvre de Code. Le reste, bien sûr, est du ressort des gouvernements. Il envisage que cela fasse partie de la discussion à l'avenir. Mais, bien sûr, il serait problématique qu'il y ait différents mécanismes pour traiter la législation et le Code lui-même.

Il remercie Mme Maracineanu pour ses commentaires. En ce qui concerne les documents, chaque année en septembre, la Liste des interdictions (liste) arrivait un peu plus tard pour des raisons logistiques. Il s'agit d'un sujet récurrent qui a déjà été discuté, car la liste doit d'abord être approuvée par le Comité santé, médecine et recherche. Il a tenu compte de son commentaire concernant la présentation à la réunion du CAHAMA et il est évident que cette question sera discutée à l'avenir.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Accueil du bureau de l'AMA en Afrique**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il sera très bref. Comme indiqué dans le document, un accord a été conclu avec les autorités sud-africaines pour l'accueil du bureau de l'AMA. AMA a accepté les termes de cet accord. Il ne s'agissait que de pouvoir signer l'accord pour des raisons logistiques. Ce n'est pas encore le cas, mais cela ne saurait tarder. Voilà pour la mise à jour.

D É C I S I O N

L'accueil du bureau de l'AMA pour l'Afrique a fait l'objet d'une mise à jour.

- **3.2 Proposition de création d'un bureau régional pour les pays arabophones**

LE PRÉSIDENT rappelle que le point 3.2, tel que communiqué aux membres en début de semaine, a été reporté à une prochaine réunion et il passe donc au point 3.3.

D É C I S I O N

La proposition d'un bureau régional pour les pays arabophones sera traitée lors d'une prochaine réunion.

- **3.3 Plan stratégique 2025-2029**

MME TAILLEFER déclare qu'elle est heureuse de faire le point sur le projet de plan stratégique. Elle résumera les messages clés soulignés dans les différentes sections du document avant de redonner la parole au Président, qui offrira aux membres du Comité exécutif la possibilité de poser des questions et de faire des commentaires sur la base de leur lecture du document qui a été partagé avec tous les membres du Comité exécutif.

Avant de se plonger dans le contenu du plan stratégique, elle souhaite prendre un moment pour remercier les membres du Comité exécutif pour leur implication et leur engagement tout au long du processus de consultation qui s'est déroulé pendant plus de 12 mois : deux sessions de travail avec le Comité exécutif, plus

de 30 entretiens et trois opportunités de retour d'information ont abouti au projet de document présenté ce jour-là. Comme indiqué au début du processus, le plan stratégique 2025-2029 s'appuiera sur les progrès réalisés depuis 2020. Les points de vue exprimés au cours de la phase de consultation ont été examinés afin d'établir des principes directeurs qui assureront la cohérence des intentions exprimées dans le plan stratégique suivant. Notamment, lorsque des principes directeurs ont été mentionnés, ils incluaient l'accent mis sur la mise en œuvre d'améliorations du système antidopage mondial, le fait de considérer les partenaires du système comme des alliés clés pour étendre l'impact, l'importance de la consolidation des programmes pour simplifier le système et accroître l'efficacité, l'accent mis sur l'innovation, la stratégie, la proactivité et le ciblage, et la communication des activités et de l'impact de l'AMA dans un langage compréhensible par les différentes parties prenantes. Les pages suivantes présentent les résultats de la consultation qui ont été tirés du travail effectué ensemble et qui ont été utilisés pour préparer les sections du plan stratégique.

Elle passera en revue les principales sections du plan stratégique, en commençant par l'introduction, puis les priorités stratégiques, et enfin la manière de réaliser la mission. En ce qui concerne la première section de l'introduction, comme indiqué dans le matériel de lecture, elle souhaite demander l'avis du Comité exécutif sur la validation de la pertinence des tendances et des réussites mises en évidence dans le document. Très brièvement, les réussites sélectionnées dans le cadre du plan stratégique 2020-2024 sont celles présentées à l'écran et dans le document. Un exemple de réussite par priorité stratégique a été choisi pour faire court, mais aussi pour être complet. En ce qui concerne la priorité stratégique principale, les membres ont pu prendre connaissance des conclusions tirées de l'analyse comparative menée dans le cadre de l'initiative d'analyse comparative des organisations antidopage ; sous la rubrique "accroître l'impact", les membres ont pu prendre connaissance du projet de l'Union européenne sur les capacités et les renseignements ; sous la rubrique "être centré sur l'athlète", la création du Conseil des sportifs et la représentation accrue des sportifs au sein des instances dirigeantes ; sous la rubrique "collaborer et s'unir", l'achèvement des réformes de la gouvernance ; et sous la rubrique "performer", la présentation des rapports annuels comprenant les indicateurs de performance. En ce qui concerne les tendances de l'écosystème, les tendances sélectionnées pour illustrer l'évolution du système comprennent l'augmentation du coût des activités et le manque général de ressources, la pression pour une meilleure gouvernance, la fatigue antidopage tangible dans l'écosystème, le fait que la cybersécurité et la protection des données sont des domaines de plus en plus complexes tout en maintenant l'importance de la protection des droits des sportifs, et le fait que les opinions sont de plus en plus polarisées et médiatisées.

Comme elle l'a mentionné plus tôt dans l'introduction, elle présentera toutes les sections avant de répondre aux commentaires et aux questions. En ce qui concerne la partie centrale du document relative aux priorités stratégiques, les membres du Comité exécutif ont pu constater, lors de précédentes sessions de travail, que cinq priorités stratégiques et 35 initiatives clés associées avaient été élaborées. La nouvelle partie de cette section comprend les exemples de projets phares qui ont été sélectionnés parmi la longue liste élaborée dans les versions précédentes, ainsi que des indicateurs stratégiques permettant de mesurer les progrès accomplis pour chacune de ces priorités stratégiques. Elle souhaiterait connaître l'avis des membres sur la sélection de ces deux sections. Elle ne passera pas en revue chacun des 14 exemples de projets phares et des 17 indicateurs, l'ordre du jour étant très chargé ce jour-là, mais elle invitera les membres à faire part de leurs réactions après avoir lu le document.

Enfin, en ce qui concerne la dernière section sur la réalisation de la mission, le feedback qu'elle souhaitait demander dans cette section était de valider la manière dont l'AMA entendait réaliser sa mission dans quatre domaines. La première était de travailler ensemble. La protection du sport sans dopage ne peut être réalisée par un seul groupe ou une seule organisation ; elle nécessite une collaboration mondiale. L'AMA s'est engagée à mener la conversation sur la lutte contre le dopage et la communauté, en communiquant sur les questions importantes, tout en s'appuyant sur les parties prenantes pour défendre la lutte contre le dopage dans leurs propres domaines, mettre en œuvre des programmes de lutte contre le dopage et soutenir l'éducation du système. Le deuxième domaine est celui de la catalyse de l'innovation. En plus de servir de source fiable de données sur l'antidopage, l'AMA aspire à rassembler divers esprits et ressources pour créer un écosystème antidopage dynamique et réactif en facilitant la mise en œuvre de méthodes et de technologies de pointe. L'approche de l'innovation est centrée sur la protection des sportifs, avec un accent particulier sur l'amélioration de l'expérience des sportifs, l'amélioration de l'efficacité et l'égalité d'accès aux avantages de l'analyse des

données. Le troisième domaine concerne l'intégration de la durabilité dans les activités. Les initiatives clés du plan stratégique seraient priorisées pour maximiser l'impact positif lié aux objectifs de développement durable (ODD) suivants des Nations unies, notamment la bonne santé et le bien-être, l'éducation de qualité et le partenariat pour les objectifs. Enfin, le quatrième domaine était la promotion d'un système antidopage mondial agile et dynamique. Parmi les moyens que l'AMA a l'intention d'investir pour y parvenir, citons la facilitation d'un processus de révision du Code et des Standards internationaux 2027 accessible pour les parties prenantes, ainsi que le déploiement d'un solide programme de soutien à la mise en œuvre du Code et la simplification de l'information et de la communication.

Après cette réunion et la session de feedback qui débutera bientôt, la prochaine étape consistera à intégrer le feedback du Comité exécutif et à préparer une nouvelle version qui sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation lors de sa réunion du 5 décembre 2024. Dans l'intervalle, l'agence s'assurera que les plans opérationnels et le budget pour 2025 sont bien alignés sur le plan stratégique et évaluera la capacité requise pour mettre en œuvre le plan stratégique pour 2026 à 2029. Sa présentation s'est achevée là.

MME CESSOUMA souhaite remercier Mme Taillefer pour son rapport très complet. Elle est désolée mais souhaite revenir sur la question du bureau régional. Elle souhaite remercier tous ceux qui ont trouvé une solution car elle a été très gênée qu'en Afrique la situation n'ait pas été résolue. Elle est très heureuse qu'il y ait eu un soutien. Il y a 55 États membres, mais le personnel de ce bureau et il faudrait trouver une solution à cette question pour que le bureau puisse jouer son rôle au niveau des États membres sur le continent africain.

M. KEJVAL remercie vivement Mme Taillefer au nom du mouvement sportif, en particulier pour la procédure relative à l'élaboration du plan stratégique 2025-2029, et se félicite du processus. Il soutient également le plan stratégique et les priorités stratégiques. Cinq priorités stratégiques ont été identifiées, soutenues par 35 initiatives clés. Les priorités de l'AMA consistent à diriger une communauté antidopage, à être centrée sur les sportifs, à tirer parti de l'innovation et à encourager l'efficacité, ainsi qu'à renforcer les capacités. Il a réitéré le soutien du mouvement sportif.

M. PINI souhaite féliciter l'AMA de continuer à donner priorité aux sportifs et à leur donner les moyens d'agir dans le cadre du plan stratégique 2025-2029. Il souhaite en particulier saluer les efforts de l'équipe de rédaction du plan qui a reconnu le besoin essentiel de placer les sportifs au cœur des efforts de la lutte contre le dopage. Le fait d'être centré sur le sportif n'est pas seulement une priorité stratégique, mais représente un changement fondamental dans la manière dont les politiques de lutte contre le dopage doivent être élaborées et mises en œuvre. Les sportifs sont les principales parties prenantes dans cet espace, et leur bien-être, leurs droits et leurs perspectives doivent guider les décisions prises. Cet engagement a considérablement influencé le plan d'action du Conseil des sportifs, garantissant que la priorité se traduise par des résultats tangibles. Le Conseil s'est engagé à favoriser un dialogue permanent et des mécanismes de retour d'information permettant aux sportifs de contribuer activement aux efforts de lutte contre le dopage. Il est optimiste que l'approche continue centrée sur le sportif permettra à l'AMA de construire un système antidopage plus robuste et plus équitable, transparent, inclusif et reflétant réellement les besoins et les expériences des sportifs. Le Conseil des Sportifs est impatient d'examiner cette question.

MME MARACINEANU souhaite féliciter Mme Taillefer pour sa présentation. Elle a eu le plaisir de participer à l'élaboration de cette stratégie et d'y apporter sa contribution. Au nom de CAHAMA, elle souhaite féliciter l'AMA pour avoir inclus les droits de l'homme, et elle est très heureuse que l'on puisse parler ouvertement des droits de l'homme. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, il y a les objectifs 3, 4 et 17, sur la santé, l'éducation et les partenariats. Elle souhaite inclure l'égalité des sexes, qui est l'ODD 5, et l'ODD 16, sur les institutions responsables et inclusives. Personnellement, elle souhaite insister sur le fait que, pour réaliser ces cinq objectifs, il faut donner à l'AMA les moyens financiers d'atteindre ces objectifs et des éléments tels qu'une réunion avec l'UNESCO et des discussions entre les États et les gouvernements afin de parvenir à un lien plus fort entre l'AMA et les gouvernements pour assurer une contribution financière. Elle estime que c'est absolument indispensable et que cela devrait vraiment figurer dans le plan stratégique de l'AMA, compte tenu du contexte financier des différents gouvernements ce jour-là.

M. MISKIMMIN salue le Comité exécutif. Du point de vue de l'Océanie, il souhaite féliciter la direction de l'AMA pour l'excellent travail réalisé et pour avoir tout résumé dans un plan très cohérent et logique. Ses

commentaires visent davantage à essayer d'apporter une valeur ajoutée au processus qu'à formuler une quelconque critique, et il souhaite attirer l'attention sur l'écosystème. L'affirmation d'une fatigue antidopage tangible dans l'ensemble du système a été très remarquée. Il a ajouté que des preuves ou des exemples seraient utiles. Il souhaite également, au nom de l'Océanie, faire référence à l'importance du changement climatique et de la durabilité environnementale dans sa région en particulier. Sa région estime que l'AMA doit apporter une réponse à cet égard. En ce qui concerne les priorités stratégiques, il se demande si la révision du Code ne devrait pas être un peu plus mise en avant, compte tenu de son importance et de l'importance de tous ceux qui travaillent dessus dans l'ensemble du système, y compris les ONAD, qui consacrent également beaucoup de travail à cet espace. L'accent a été mis sur le projet phare, mais il pense qu'il faudrait le mettre un peu plus en valeur que cela. En ce qui concerne les autres priorités stratégiques, il se demande s'il faut mentionner les cas de contamination qui se sont produits et rechercher des mécanismes pour garantir que toutes les ONAD et tous les acteurs du système appliquent correctement le Code, avec de meilleures orientations sur la gestion des cas de contamination. Il semble que ce soit la question dont tout le monde a discuté avant cette réunion. Enfin, en ce qui concerne la réalisation de la mission, il aimerait probablement attirer un peu plus l'attention sur le premier point relatif à l'exécution conjointe. Tous les autres points ont fait l'objet d'actions. Ce n'est pas le cas de "Livrer ensemble", et pourtant il s'agissait probablement de l'une des questions fondamentales, essentielles et importantes en ce moment, avec de nombreuses questions en cours qui nécessitent une communauté harmonisée et collaborative travaillant ensemble. Peut-être pourrait-on réfléchir à des actions particulières susceptibles de renforcer ce processus.

Le DR GUPTA a apprécié le partage du dernier projet de plan stratégique et le travail important qui a déjà été réalisé sur ce document. Au nom des Amériques, il a apprécié les défis décrits dans l'introduction sous les tendances de l'écosystème. Tout le monde a du travail à faire pour mieux soutenir les ONAD, améliorer la gouvernance, protéger les droits de l'homme des sportifs et trouver des moyens de collaborer de manière plus constructive. Il souhaite ajouter qu'il est d'accord pour dire que les réformes de gouvernance accomplies à ce jour comprennent de nombreux succès importants, comme cela a été mentionné à la page 3 du projet. Cependant, cet effort pour améliorer la façon dont le travail est effectué pour remplir la mission vitale de l'AMA doit se poursuivre sérieusement. L'époque actuelle est marquée par des progrès rapides dans les domaines de la science et de la technologie, ce qui exige une certaine souplesse pour agir rapidement face aux menaces émergentes, telles que les nouvelles méthodes de dopage ou les conspirations complexes qui menacent les sports propres et équitables, comme l'a mentionné son collègue. Le texte devrait également indiquer que l'AMA continuera à travailler avec les parties prenantes de la lutte contre le dopage pour faire ce qui est nécessaire pour renforcer l'organisation. Il a également beaucoup apprécié l'engagement d'exploiter les données antidopage pour détecter les schémas de zones problématiques et résoudre les problèmes dans un domaine ciblé ayant un impact croissant. Ce type d'analyse, qui est bien sûr vital pour l'AMA, est également important pour les ONAD et pour les membres du Conseil de fondation de l'AMA afin de mieux comprendre les tendances dans leurs régions et leurs pays et d'identifier des méthodes pour relever ces défis. Il apprécie la référence, dans la section "collaborer et s'unir", au renforcement de la collaboration avec les forces de l'ordre et des capacités d'enquête des organisations antidopage. Cette référence pourrait être complétée pour renforcer l'importance pour l'AMA et les organisations antidopage (OAD) d'utiliser les enquêtes de renseignement et les sources confidentielles pour découvrir les complots de dopage. Il s'agit d'un domaine important dans lequel l'AMA a déjà investi. Dans la mesure où les règles de ces opérations doivent être affinées, il préconise d'ajouter dans la stratégie une référence à l'accomplissement de ces réformes. Il réitère ses remerciements à l'AMA pour avoir partagé le projet et donné l'occasion de fournir cette contribution.

MME TAILLEFER remercie tous les membres pour leurs réactions et leurs commentaires. Elle s'assurera rapidement que le retour d'information a bien été pris en compte et encourage les membres à lui parler pendant la pause si elle n'a pas bien pris en compte tous les éléments. Elle remercie Mme Cessouma, M. Kejval et M. Pini pour leur soutien, qui a été très apprécié. Elle remercie Mme Maracineanu d'avoir suggéré d'ajouter, dans le cadre d'une recommandation de CAHAMA, les ODD 5 et 16. Elle reconnaît également l'importance des moyens financiers pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique. Elle a remercié M. Miskimmin pour ses commentaires sur les tendances et pour avoir assuré la cohérence des exemples donnés à l'appui des différentes tendances, et veiller à ce que la révision du Code soit mise davantage en évidence et que les ONAD aient le sentiment d'être visibles dans l'ensemble du plan stratégique, la mention du cas de contamination

comme étant une question concrète dans laquelle il faut se plonger, et l'ajout de certaines activités axées sur la réalisation commune. Elle a apprécié tous les commentaires et l'importance accordée à l'exploitation des données et à la collaboration pour avoir un impact sur la lutte contre le dopage. Tous ces commentaires seront pris en compte pour la prochaine itération du plan qui sera à nouveau partagé avec le Comité exécutif lors de la réunion de décembre avant d'être soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le plan stratégique 2025-2029.

- 3.4 Indicateurs clés de performance stratégiques - résultats finaux

MME TAILLEFER déclare qu'elle sera brève mais qu'elle fournira un contexte sur le processus qui a conduit aux résultats finaux qui seront examinés. Comme indiqué dans les documents à lire, un délai plus long pour l'enquête de perception a porté les réponses à un niveau comparable mais toujours inférieur au taux de réponse de 2023, ce qui confirme l'idée que la communauté antidopage pourrait être dans un état de fatigue lorsqu'il s'agit de répondre à des enquêtes d'opinion ou de partager des perspectives de manière générale. Cela dit, avec un taux de réponse comparable à celui de l'année précédente, la plupart des résultats sont cohérents avec ceux qui ont été présentés dans une version préliminaire en mars 2024. Elle ne passera pas trop de temps à examiner les chiffres, mais se concentrera plutôt sur un processus que l'AMA souhaite mettre en œuvre en 2025, afin d'agir sur les commentaires qui ont été reçus à ce jour sur le processus. Une fois de plus, elle passera rapidement en revue les principaux éléments à retenir. Tout en reconnaissant la nécessité d'interpréter les données de perception avec prudence, les indicateurs clés de performance (KPI) stratégiques pour 2024 mettent en évidence les mêmes points forts et domaines d'amélioration que l'analyse des résultats préliminaires. Elle n'y reviendra pas car le Comité exécutif en a pris connaissance dès le mois de mars. Elle tient à dire qu'en ce qui concerne les points forts, ils restent stables. En ce qui concerne les indicateurs qui ont changé depuis la version préliminaire présentée en mars, le pourcentage de changement est assez faible. Les trois premiers indicateurs ont été projetés sur l'écran. La perception d'être un leader dans le domaine, la perception des sportifs que l'AMA se soucie de leur bien-être et la perception des sportifs que le système permet une compétition loyale et un jeu franc ont diminué de 1%. Cependant, les quatre derniers indicateurs présentés sur la page ont en fait augmenté de 1 à 4%. Il s'agit de savoir si la perception de la collaboration au sein des instances de gouvernance ou le niveau de collaboration que l'AMA encourage au sein de la communauté antidopage sont jugés appropriés, ainsi que les indicateurs clés concernant la diversité et la représentation au sein des organes décisionnels de l'AMA. Elle ne s'y attardera pas trop car, encore une fois, les changements sont assez minimes et elle préfère passer plus de temps sur l'approche que l'AMA souhaite adopter pour 2025. Elle s'est félicitée du retour d'information reçu tout au long du processus au cours des trois dernières années. La valeur perçue comme limitée de la plupart des indicateurs issus d'enquêtes de perception à grande échelle exige de repenser l'approche. Par conséquent, pour l'année à venir, il a été proposé de recueillir la perception de groupes distincts plus restreints de parties prenantes sur leur expérience des initiatives spécifiques de l'AMA. La raison en était de poser moins de questions qui n'exigeraient pas un grand investissement en temps de la part des parties prenantes, tout en veillant à ce que les questions portent sur des sujets importants pour elles.

Quelques exemples de ces indicateurs de perception seraient les groupes de sportifs, tels que les commissions ou les conseils sportifs, qui seraient interrogés sur les initiatives d'engagement sportif ; les membres des instances de gouvernance de l'AMA qui seraient interrogés sur les initiatives d'engagement en matière de gouvernance ; les organisations antidopage sur les activités de développement auxquelles elles ont participé ; et les utilisateurs des modules ADAMS nouvellement développés sur l'expérience actuelle par rapport à l'expérience antérieure. Une fois de plus, le retour d'information a été pris en compte afin d'être spécifique et d'assurer une meilleure définition des groupes de parties prenantes avec des questions très spécifiques. En complément des indicateurs de perception, d'autres indicateurs intermédiaires ont été proposés pour 2025, tels que le niveau de participation au processus de révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux en 2027, et la participation à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025. Des indicateurs de durabilité seront ajoutés pour l'environnement, le social et la gouvernance, les partenariats privés et les mises à jour du financement privé, les mises à jour du programme de subventions à la recherche scientifique et sociale, les mises à jour sur la formation des organisations antidopage et sur la formation des

sportifs et du personnel d'encadrement des sportifs. Ce serait avant la transition vers l'impact que l'on souhaite mesurer au cours du prochain cycle du plan stratégique, qui serait cohérent avec les indicateurs qui ont été identifiés dans la présentation précédente. Elle a rappelé qu'une mise à jour détaillée sur le développement de ADAMS ferait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de cette réunion, comme cela avait été demandé lors de la réunion du Comité exécutif de mars 2024. Sa présentation s'est achevée là.

M. KEJVAL s'exprime au nom du mouvement sportif pour remercier l'AMA de cette mise à jour et se félicite de l'attention portée à la diversité des mesures des indicateurs clés de performance afin d'éviter de s'appuyer uniquement sur la participation à des enquêtes. À la lumière du plan stratégique 2025-2029, le mouvement sportif encourage l'AMA à fixer des objectifs mesurables en ce qui concerne la promotion de nouveaux partenariats.

MME MARACINEANU souhaite féliciter l'AMA pour les nouveaux indicateurs de performance, en particulier ceux liés à la durabilité, au partenariat et aux finances privées.

MME BATTAINI-DRAGONI félicite chaleureusement Mme Taillefer et ses collègues pour le travail accompli. Elle a beaucoup apprécié la deuxième partie de la présentation et pense qu'elle donne un sentiment de sécurité quant au travail effectué par l'AMA et aux progrès réalisés.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur les indicateurs clés de performance stratégiques.

- **3.5 Rapport d'audit 2024 du service Renseignements et enquêtes**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que M. Younger, le chef du service, est en ligne pour répondre aux questions. Il rappelle que le service des renseignements et des enquêtes fait l'objet d'un audit séparé de l'organisation par un auditeur indépendant, M. Emmanuel Leclerc, de la police française, qui a été nommé l'année précédente. Il s'agissait de son premier audit cette année-là. Le rapport se trouve dans les dossiers. Il n'entrera pas dans les détails mais soulignera qu'il a confirmé que le département était totalement indépendant et qu'il n'y avait pas d'interférence avec son travail. L'auditeur indépendant a formulé un certain nombre de recommandations dont il est certain que M. Younger et son équipe tiendront compte. Certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre grâce à des changements structurels au sein du département. S'il y a des questions spécifiques à ce sujet, M. Younger pourra y répondre. Ce point fait l'objet d'une décision car ce rapport doit être formellement approuvé par le Comité exécutif avant d'être rendu public par le biais d'un résumé des conclusions du rapport.

M. LALOVIC a déclaré que le mouvement sportif soutenait l'adoption et du rapport d'audit du service des renseignements et enquêtes par M. Leclerc, et se félicitait de l'examen de l'auditeur indépendant, qui renforçait la confiance dans le processus.

Le DR. GUPTA a apprécié la présentation de l'audit et en particulier l'examen minutieux et les suggestions utiles formulées à la dernière page du document. Il souhaite souligner à quel point il est utile que les institutions ayant des responsabilités importantes fassent l'objet d'un audit pour s'assurer qu'elles suivent correctement et avec diligence les processus et procédures adéquats. Le travail du département "Renseignements et enquêtes" est essentiel. Il n'y a peut-être pas d'autre domaine de travail qui ait permis de mieux dissuader, détecter et comprendre le dopage. Il n'a pas été facile de découvrir ces conspirations entre deux ou plusieurs parties ayant intérêt à ne pas être découvertes. Cela a demandé beaucoup de travail minutieux et il a apprécié tout cela. Bien entendu, sa question est de savoir quel est le plan du département Renseignements et enquêtes pour aller de l'avant et mettre en œuvre les cinq domaines d'amélioration mis en évidence à la page 11 du rapport d'audit.

M. YOUNGER envoie ses salutations à la Turquie depuis le Canada où il se trouve. Il remercie vivement le Dr. Gupta pour ses aimables paroles. En passant à la page 11 du rapport, l'audit a consisté en un examen global, après six ans, du département Renseignements et enquêtes, afin de déterminer s'il était possible de modifier certains des objectifs stratégiques de l'organisation, en particulier en se concentrant davantage sur les enquêtes de conformité. Il a donc cherché à examiner le plan stratégique de l'AMA et à le mettre en œuvre

dans la nouvelle structure du département Renseignements et enquêtes, qui comprend une unité Renseignements, afin de recueillir de manière proactive des renseignements sur les points chauds, sur les domaines qui préoccupent l'AMA et la communauté antidopage. Tel était le plan pour les cinq années suivantes. Certains changements ont déjà été mis en œuvre, notamment des changements de personnel au sein de l'organisation. Il y a beaucoup de travail à faire, mais il est convaincu que, dans les cinq années à venir, le département sera prêt pour l'avenir, en particulier pour la section des renseignements. Il espère avoir répondu à la question du Dr. Gupta.

Au nom de CAHAMA, MME MARACINEANU exprime également son approbation du rapport d'audit. En ce qui concerne l'indépendance du service des renseignements et des enquêtes, elle espère que ces recommandations seront mises en œuvre en ce qui concerne l'indépendance, afin que le Comité exécutif sache exactement quelle est la feuille de route pour la mise en œuvre de ces recommandations.

LE PRÉSIDENT demande si les membres du Comité exécutif sont d'accord pour approuver le rapport de l'audit annuel 2024 du département Renseignements et enquêtes de l'AMA.

D É C I S I O N

Le rapport d'audit 2024 du service Renseignements et enquêtes est approuvé.

Comme LE PRÉSIDENT l'a dit au début de la réunion, une séance à huis clos se tiendra ensuite pour examiner le rapport des délibérations du panel d'experts du CIE qui a été distribué avant la réunion. Il a donc demandé à tous les observateurs et au personnel de quitter la salle. Seuls les membres du Comité exécutif et le directeur général pouvaient rester dans la salle. La session s'est ensuite déroulée à huis clos.

4. Contamination des nageurs chinois

- 4.1 Mise à jour générale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL n'a qu'un seul point à éclaircir en ce qui concerne le document 4.1, qui se réfère au point 12 de la pièce jointe n° 1. Depuis la rédaction du rapport, les avocats de l'AMA aux États-Unis ont été informés par le ministère de la Justice que l'incident mentionné dans le document était lié à une erreur d'identification. Il en a été pris note.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour générale.

- 4.2 Présentation du rapport final par le procureur indépendant Eric Cottier

LE PRÉSIDENT rappelle que M. Cottier est le procureur indépendant qui a examiné la gestion de l'affaire par l'AMA et a présenté son rapport intérimaire en juillet 2024. Ce jour-là, il présentera son rapport final, qui a été communiqué aux membres du Comité exécutif, qui l'ont sans doute lu avec intérêt. Il note qu'une fois que M. Cottier a terminé sa présentation, il sera invité à rester pour répondre aux questions des membres. Il note également que les experts de l'AMA, M. Ross Wenzel, le Professeur Olivier Rabin et M. Günter Younger étaient présents à cette réunion, soit en personne, soit en ligne, au cas où il y aurait des questions qu'il serait préférable de leur poser.

M. COTTIER salue les membres du Comité exécutif et apprécie l'honneur qu'ils lui font en lui donnant l'occasion de présenter le rapport final que le Comité exécutif a reçu. Le 9 juillet, il a exposé les faits et les conclusions qui en ont été tirées, et il peut confirmer que ces conclusions n'ont pas changé. En d'autres termes, tout d'abord, rien dans le dossier, qui est complet, ne suggère que l'AMA ait fait preuve de favoritisme ou de déférence ou ait favorisé de quelque manière que ce soit les 23 nageurs chinois. Il n'a trouvé aucune preuve d'interférence ou d'ingérence dans l'examen de l'agence, que ce soit au sein de l'agence ou à l'extérieur, de la part d'une entité ou d'une institution, y compris l'agence chinoise de lutte contre le dopage (CHINADA) ou les autorités chinoises. Il n'a constaté aucune irrégularité dans l'examen de la décision de CHINADA. Cet examen a été détaillé et a couvert toutes les questions pertinentes. D'autre part, tous les éléments qui ont été pris en

considération par l'AMA, qu'il s'agisse du dossier produit par CHINADA avec sa décision ou des procédures d'enquête menées par l'agence elle-même, montrent que la décision de ne pas faire appel est incontestablement raisonnable, tant au regard des faits qu'au regard des règles applicables. En d'autres termes, il voulait confirmer que l'AMA avait fait son travail de manière autonome, indépendante et professionnelle. Les informations dans le dossier le confirment et il n'y a pas de preuve du contraire. L'AMA a appliqué les règles auxquelles son activité est soumise. Son rapport complet va au-delà des questions posées et lui permet de faire un certain nombre de suggestions. Ces suggestions sont de deux ordres. D'une part, la clarification de certaines règles que le groupe chargé de réviser le Code devrait examiner, notamment en ce qui concerne les situations spécifiques de contamination de groupe. D'autre part, la formalisation de certains processus administratifs au sein de l'AMA dans le cadre de ses ressources limitées. Enfin, en ce qui concerne l'agence chinoise, il est clair que certaines règles du Code n'ont pas été appliquées. C'est regrettable, mais en fin de compte cela ne change pas l'issue de l'affaire et l'acceptation de l'hypothèse de la contamination. Il conclut sa brève introduction et se tient à la disposition des membres pour tout complément d'information et pour répondre à leurs questions.

LE PRÉSIDENT remercie M. Cottier pour son rapport et pour la diligence et le professionnalisme dont il a fait preuve dans la conduite de son examen. Il invite les membres à poser des questions et à formuler des commentaires à M. Cottier.

Le DR GUPTA remercie M. Cottier pour la brève information qu'il a fourni. Au nom de la région des Amériques et des États-Unis d'Amérique, il apprécie son travail et sa présentation et, bien sûr, certains des commentaires qu'il a faits. Il est reconnaissant de participer à cette réunion. Avant de poser quelques questions, il souhaite dire clairement qu'il est convaincu que, même avec l'ajout de ce rapport et de ces conclusions utiles, l'AMA et ses parties prenantes ont encore beaucoup de travail à faire pour renforcer les efforts de lutte contre le dopage et pour apprendre et s'adapter en fonction de la manière dont cet incident a été traité. M. Cottier a déclaré que la décision de ne pas faire appel était incontestablement raisonnable et a fait des déclarations concernant le travail autonome, indépendant et professionnel. Il souhaite savoir quelle est sa définition de la différence entre autonome et indépendant, d'un point de vue juridique. Pourquoi et comment ces termes sont-ils utilisés ?

En ce qui concerne les questions, il a compris, d'après le document, les raisons pour lesquelles des recommandations n'ont pas été formulées. Néanmoins, il s'agit d'un revirement à 180 degrés, car M. Cottier avait indiqué dans le rapport intérimaire qu'il formulerait des recommandations. Pourrait-il nous aider à comprendre le revirement de situation sur cette question, non seulement pourquoi les recommandations n'ont pas été fournies, mais aussi ce qui a motivé la différence d'opinion entre le 9 juillet et ce jour-là ? Pourrait-il nous faire part de ses réflexions à ce sujet ? Ou a-t-il simplement été surpris de constater qu'il y en avait trop, comme il l'avait indiqué dans sa justification pour ne pas fournir de recommandations après le 9 juillet ? Il posera ses dernières questions par la suite.

M. COTTIER apprécie les deux questions. En ce qui concerne la première question sur la différence entre l'indépendance et l'autonomie, lorsqu'il a mis l'accent sur l'indépendance, il voulait qu'il soit bien clair que l'agence avait travaillé sans que personne n'essaie d'influencer son travail. C'est ce qu'il considère comme la définition courte de l'indépendance d'une entité donnée, comme l'indépendance d'un tribunal ou l'indépendance d'un procureur. Ce sont des exemples qu'il connaît bien. Ensuite, il a parlé d'autonomie, ce qui signifie qu'au sein de l'agence elle-même, le travail de la direction et des différents services spécialisés doit être mené sans recevoir d'instructions de l'agence ou du conseil d'administration, qui influenceraient le travail dans un sens ou dans un autre. Pour le reste, à l'exception d'une tâche spécialisée, qui avait été confiée à une entreprise pharmaceutique connaissant très bien la substance, le TMZ, l'AMA avait travaillé de manière autonome. En d'autres termes, elle a utilisé ses propres ressources en termes de vastes compétences, mais aussi en termes de moyens et de temps mis à disposition. Comme les membres le savaient, l'agence travaillait de manière autonome. Telle est la différence entre ces deux mots, qui se chevauchent dans une certaine mesure.

En ce qui concerne la deuxième question, il avait parlé de recommandations au début du mois de juillet lorsqu'il avait rédigé le rapport intérimaire. Il n'a pas émis de recommandations au sens formel du terme à la fin de son rapport final pour deux raisons. Tout d'abord, après avoir rédigé l'intégralité de sa décision, il avait estimé qu'il n'avait pas acquis un niveau général suffisant de connaissances spécialisées pour parler de

recommandations, qui pour lui avaient plus de poids que les remarques ou commentaires qu'il avait formulés. M. Gupta avait noté que ces commentaires contenaient un certain nombre de suggestions. C'était une nuance. Il avait émis des propositions. Il a décrit certaines voies à suivre, mais il ne considère pas qu'elles ont le poids d'une véritable recommandation, qui est bien plus lourde. D'autre part, compte tenu du temps dont il disposait, il a souhaité pouvoir déposer ce rapport suffisamment tôt avant la session du début du mois d'août. Il n'a pas été en mesure, dans le temps imparti, de formuler des recommandations. Il espère que cela répond aux questions.

Le DR GUPTA remercie M. Cottier d'avoir reconnu qu'il ne disposait pas de connaissances suffisantes pour formuler des recommandations lorsqu'il a mené cette enquête. Ses autres questions sont les suivantes. M. Cottier avait deux mandats en termes de questions et a manifestement fait un travail remarquable en examinant beaucoup de choses, ce qu'il a vraiment apprécié. Il comprend qu'il s'agit d'un rapport complet. Cependant, avec les connaissances dont dispose actuellement M. Cottier, pense-t-il toujours que les termes de référence de son travail sont appropriés ou auraient-ils dû être élargis ? En outre, depuis que M. Cottier a reçu son mandat, a-t-il reçu de nouveaux renseignements de la part d'experts ou de fonctionnaires basés en Chine, ou de toute autre source ou expert, qui lui auraient permis de mieux comprendre la source possible du TMZ et qui n'auraient pas été inclus dans son rapport ?

M. COTTIER répond à la première question que, compte tenu de la situation telle qu'elle était à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai 2024, il croit fermement que les questions qui lui ont été posées en ce qui concerne l'activité d'AMA sur l'affaire des 23 nageurs chinois ont été pertinentes et suffisantes au regard de l'affaire. Les choses ont-elles évolué par la suite ? On pourrait imaginer que le mandat aurait peut-être dû évoluer aussi, mais ce n'est qu'une supposition. Rien ne lui permet de dire qu'on aurait dû lui poser d'autres questions ou des questions supplémentaires. C'est ce qu'il a répondu à la première question. Quant à la deuxième question sur les nouvelles informations et les éléments vraiment nouveaux, qui auraient pu l'amener à penser que d'autres preuves pouvaient être trouvées en termes de thèse de contamination ou d'autres hypothèses, non, il n'avait pas eu connaissance de faits supplémentaires qui lui auraient permis de penser que les choses auraient pu être élucidées d'une manière différente de ce qu'elles l'étaient dans son examen effectué en 2021.

Le DR GUPTA réitère ses remerciements pour l'occasion qui lui a été donnée de poser des questions supplémentaires et remercie M. Cottier pour sa réponse et le fait qu'il ait accompli un travail considérable en rédigeant un rapport très complet. Il trouve intéressant le fait que M. Cottier, en tant qu'expert, ne se serait pas posé de questions différentes. Encore une fois, il s'agissait de l'opinion de M. Cottier et il pouvait choisir de ne pas répondre ou de ne pas fournir directement la réponse, mais comme il avait fait un travail très approfondi et passé beaucoup de temps dessus, il s'est senti obligé de demander pourquoi, selon M. Cottier, il pensait que CHINADA n'avait pas notifié les sportifs du test de dépistage de drogue positif. Il s'agit d'une constatation du rapport qu'il n'a évidemment pas mentionnée dans ses brefs commentaires précédents. De même, pourquoi pense-t-il que CHINADA a choisi de ne pas suspendre provisoirement les sportifs pendant qu'une enquête était menée sur l'éventuelle contamination ? Enfin, pourquoi pense-t-il que le service d'enquête de l'AMA n'a pas procédé à une enquête factuelle plus approfondie lorsque l'affaire a été portée à sa connaissance, ce qui a conduit à l'engagement de M. Cottier ? Il remercie M. Cottier de répondre à ces questions.

M. COTTIER répond qu'il trouve ces questions très intéressantes. Le Dr Gupta lui demande de se mettre dans la peau des gens en 2021. Se mettre dans la peau d'une personne différente est un exercice qu'un enquêteur doit envisager avec un certain nombre de réserves. Ce n'est peut-être pas dangereux, mais c'est très ambitieux. Il est assez prétentieux de penser que l'on peut connaître les intentions d'une personne trois ou quatre ans auparavant, et cela est vrai dans tous les aspects de la vie. CHINADA a expliqué dans sa décision du 15 juin 2021, tout à la fin, et elle avait déjà expliqué en mars et en avril 2021 pourquoi elle avait considéré ces cas comme très particuliers. Selon l'agence, l'explication de la manière dont CHINADA a agi, sa décision de ne pas appliquer les règles ordinaires du Code et du Code chinois, est, selon lui, largement connue. Les différents documents envoyés par CHINADA à l'AMA mettent suffisamment en évidence cette position et il ne croit pas qu'il lui appartienne d'interpréter ou de chercher d'autres intentions. Pour lui, les choses sont claires et la question a été suffisamment exposée. Quant à savoir pourquoi des enquêtes n'ont pas été menées par le département Renseignements et Enquêtes de l'AMA à l'époque, il pense que les faits ont montré que, du

point de vue juridique, médical, pharmacocinétique et pharmaceutique en général, les activités de l'AMA ont été tout à fait suffisantes. Il pense que l'évaluation qui a été faite ne justifie pas l'engagement de ce département de l'AMA.

Le DR GUPTA souhaite conclure en disant que M. Cottier a reconnu que CHINADA n'avait pas appliqué le Code à ces cas, et qu'il les avait considérés, selon ses termes, comme très particuliers. Pourtant, M. Cottier estime que la décision de ne pas faire appel est incontestablement correcte. Il estime également qu'au-delà de ces deux questions, il n'y avait pas lieu de poser d'autres questions ou d'aller plus loin, alors qu'il a manifestement fait du bon travail pour aller plus loin. Certaines de ces questions sont conflictuelles et contradictoires. Il remercie M. Cottier d'avoir respectueusement répondu à ses questions à ce moment-là et le remercie pour le travail acharné qu'il a accompli avec ses enquêteurs. Il apprécie grandement sa contribution sincère au rapport et le travail qu'il a accompli.

M. COTTIER souhaite répondre très brièvement au dernier commentaire. Il a été nommé enquêteur. Il avait reçu un mandat limité à deux questions, sans mentionner ce qu'il avait vu, qui était très proche des deux questions qui auraient pu laisser penser qu'il n'avait pas vu ces éléments de non-application par CHINADA des règles du Code. On aurait pu lui reprocher, s'il ne l'avait pas mentionné, d'avoir des œillères et de ne pas voir ce qu'il y avait à gauche ou à droite. C'est pourquoi, même si les questions qui lui ont été posées ne faisaient pas référence à ce point précis, il a dû dire qu'il avait compris tout cela dans sa vision globale de la situation, en vue de répondre aux questions.

MME CESSOUMA souhaite féliciter M. Cottier pour son excellent travail. Elle se souvient quand cette question avait été débattue et pensait qu'un certain consensus avait été atteint. Elle note cependant que ce n'est pas le cas. L'Afrique soutient tous les efforts visant à garantir que le sport soit aussi propre que possible et que les procédures soient transparentes. Il faut aussi garder à l'esprit la priorité de la protection des sportifs. Elle pensait que le rapport soulignait tous ces points et qu'il n'y avait rien de plus à dire. Il faut trouver une solution définitive à ce genre de problème. Le travail en question est peut-être un peu décevant car la question revient sans cesse. Une vraie solution n'a pas été trouvée. Elle ne sait pas quelle sera la conclusion du débat de ce jour. Elle pensait que le dossier était clos et qu'il serait conclu ce jour-là. Elle souhaite noter que, quelle que soit la décision prise, elle ne souhaite pas que le Comité exécutif s'attarde sur la question. Elle ne veut pas que cela conduise à une confrontation entre l'AMA, qui fait un excellent travail, et le Comité exécutif. Elle pense qu'une solution peut être trouvée sans conflit ni confrontation. Elle préconise de faire des propositions qui permettraient d'aboutir le plus rapidement possible. C'est ce que souhaite l'Afrique. Le sport sans dopage nécessite beaucoup de travail, mais il ne sera pas possible de le faire si toutes les sessions sont retardées. Elle souligne l'importance de travailler à une solution en écoutant les propositions présentées. Ce problème s'avère être une source de division et le continent africain estime qu'il est essentiel de travailler ensemble pour être fort.

MME MARACINEANU tient à préciser qu'elle s'exprime en son nom propre. Elle a respecté la demande de confidentialité proposée par l'AMA et il n'a pas été possible de faire circuler le rapport parmi tous les membres de CAHAMA. Sa première demande est que le rapport de M. Cottier soit distribué à la fin de cette journée. Elle remercie chaleureusement M. Cottier pour le travail formidable qu'il a accompli. Elle estime qu'il est allé au-delà des deux questions qui lui ont été posées et qu'il a montré la grande pertinence de son enquête et les connaissances qu'il a accumulées en très peu de temps. Il a vraiment mené une enquête très solide. Elle estime que, bien qu'il ait dit qu'il ne ferait pas de recommandations, on peut se référer au paragraphe 6, qui énonce huit "suggestions", comme il les appelle, sur la base desquelles les travaux futurs devraient être menés. La collègue représentant l'Afrique a préconisé de passer à autre chose. Elle n'était pas d'accord, mais pensait plutôt qu'il était important d'examiner ensemble, très attentivement et intelligemment, ces huit propositions. Elles sont très claires et elle estime que ce travail est nécessaire. On peut définir la méthode sans être suspicieux ni chercher à accuser qui que ce soit en particulier. Elle propose de travailler ensemble pour avancer et améliorer les processus qui ont été mis en évidence dans ce rapport, pour permettre d'améliorer les relations avec les ONAD, car il y a eu un problème en 2021 de la part de CHINADA. Et plus que dans le rapport, elle a exercé la veille son droit de lecture des annexes et souhaite demander que l'annexe 8.13 (les questions posées au Professeur Xavier Declèves) et l'annexe 8.14 (le rapport de l'étude menée par le cabinet d'avocats, et notamment ce qu'a dit M. Pierre Ducret), soient également rendues accessibles. Même si les noms sont

supprimés et que le rapport est rendu anonyme, les gens doivent pouvoir le lire. Même si M. Cottier a intégré une grande partie de ce rapport dans le sien, il est intéressant et met en lumière un autre aspect, au-delà des questions et de l'implication de CHINADA dans cette affaire. Elle estime qu'il y a beaucoup à apprendre de ce rapport. Elle propose de décider d'une méthode de travail ce jour-là afin de disposer d'une feuille de route pour la mise en œuvre de ce qu'elle appelle les recommandations, bien qu'il n'y ait apparemment pas de consensus sur le terme, afin de pouvoir aller de l'avant. Elle estime que le Comité exécutif devrait avoir au moins un droit de regard, sinon de contrôle, sur la mise en œuvre de ces recommandations dans le fonctionnement opérationnel de l'agence.

M. DE VOS souhaite, au nom du mouvement sportif, remercier le procureur indépendant M. Cottier pour son excellent rapport et ses "suggestions", pour ne pas utiliser le terme de "recommandations". Même si c'est sémantique, les conclusions restent inchangées, ce qui est très important pour le mouvement sportif et rassurant sur le fait que rien de mal n'a été fait. Il remercie M. Cottier pour ses réponses claires. Il n'a pas d'autres questions ou suggestions, mais il est tout à fait d'accord que le travail le plus important à faire à ce moment-là est d'examiner comment ces suggestions ont été traitées et comment des solutions peuvent être trouvées pour améliorer le système le cas échéant. Il estime qu'il est important de décider, lors de cette réunion, de la marche à suivre pour traiter ces questions afin, comme l'a suggéré la collègue d'Afrique, de tourner la page et d'aller de l'avant à la fin de ce processus. Il pense qu'il est également important de faire quelques commentaires généraux. Il n'a pas de questions spécifiques à poser à M. Cottier et le mouvement sportif respecte pleinement le travail qu'il a accompli. Cependant, il a quelques commentaires généraux concernant le processus et demande au Président s'il doit les faire à ce moment-là ou à un stade ultérieur.

LE PRÉSIDENT propose de poser d'abord des questions, puis de faire des commentaires généraux sur les prochaines étapes.

M. DE VOS souhaite tout d'abord mentionner que, suite aux huit commentaires, d'après ce qu'il a compris et d'après ce qui a déjà été discuté plus tôt dans la journée lors de la réunion, certains de ces points sont déjà en cours de traitement. Il considère également que c'est un point positif. Il peut imaginer qu'il a été très surprenant de recevoir un dossier constitué d'un ensemble de documents non structurés. Cependant, il comprend que c'était la situation en 2020 et 2021 mais, entre-temps, avec l'introduction en 2023 du centre de gestion des résultats (CGR), ce problème a été ou devrait être résolu. Il souhaite savoir si M. Cottier avait parcouru des documents qui datent d'après 2023 et s'il estime que la manière dont les documents ont été fournis est meilleure. Par ailleurs, le manque de coordination entre les services a déjà été abordé dans le cadre du rapport d'audit du département "Renseignements et enquête", mais il pense qu'il est encore nécessaire d'avoir plus de lignes directrices. Son dernier point concerne les sportifs et la communication : il est important, également d'un point de vue juridique, que les sportifs soient informés avant, pendant et certainement aussi lorsqu'une affaire est clôturée, afin qu'ils puissent rester dans leur zone de confort. Il fera d'autres commentaires généraux après ce tour de table.

M. COTTIER répond qu'il n'a pas vu ou reçu de dossiers postérieurs à l'époque où l'affaire s'est déroulée. Cependant, dans les échanges qu'il a eus avec le Directeur général et M. Wenzel, et compte tenu de ce qu'il a trouvé sur le site de l'AMA, il a vu qu'un travail était déjà en cours sur différents aspects, sur lesquels il a fait quelques remarques. Il a également compris que la gestion du dossier et sa lisibilité avaient déjà fait l'objet de discussions avant qu'il ne se joigne à la réunion. Il en va de même pour la coordination. Il n'était pas dans son rôle de chercher à savoir si la coordination avait changé ou évolué depuis la période sur laquelle il était censé enquêter. Les discussions qu'il a eues avec la direction de l'agence l'ont pleinement convaincu que le problème avait été identifié et qu'une fois le problème identifié, sans même tenir compte de son enquête, il était traité. En réponse à la remarque de la représentante de l'Afrique, il s'agit de questions qui reviennent toujours. Cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas été résolues. La société change, la situation change, et pour beaucoup de choses, il n'est tout simplement pas possible d'obtenir une réponse définitive. Il faut simplement être le plus à jour possible.

M. WENZEL dit qu'il commentera deux points. Le premier concerne la demande formulée par la représentante de CAHAMA, Mme Maracineanu, de rendre publiques les annexes 8.13 et 8.14, le rapport de l'expert scientifique et le rapport de l'expert juridique, s'il a bien compris. Comme cela a été mentionné dans le document de couverture, il a été conseillé de ne pas publier toutes les annexes, ce qui serait certainement

problématique du point de vue des données. La raison en est très simple : pour publier des données personnelles et sensibles, il faut une base juridique. Dans ce cas, la base juridique ne serait pas le consentement. Il s'agirait d'une forme d'intérêt public, d'une justification impérieuse. L'avis des avocats consultés était que cette justification impérieuse ou cet intérêt public s'étendrait à la publication du rapport lui-même, qui décrivait et citait, dans certains cas, les différentes annexes, mais ne s'étendrait pas au moins à la globalité des annexes. Si le Comité exécutif est d'avis que, en ce qui concerne ces annexes spécifiques, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure elles pourraient être publiées en expurgeant, le cas échéant, les conseils en matière de protection des données, c'est certainement quelque chose qui pourrait être fait. La question a été posée en ce qui concerne le corps des annexes et un avis a été reçu à ce sujet.

En ce qui concerne les commentaires de M. De Vos sur les dossiers, il pense qu'il est nécessaire de distinguer les dossiers qui auraient été conservés en 2021 par les différentes personnes impliquées dans ce processus. Il s'agit du département scientifique, bien sûr, du département juridique et d'autres encore. Chacune de ces personnes, y compris le professeur Rabin à sa droite, aurait sans doute eu son propre dossier. À tort ou à raison, il en a assumé la responsabilité. Si un ensemble de dossiers d'une personne ou même de tous les dossiers avait été fourni, il n'aurait peut-être pas couvert tous les documents, y compris les messages et tout ce qui a trait à ce processus. Lorsque le Comité exécutif a approuvé la nomination de M. Cottier, il a voulu s'assurer que M. Cottier reçoive absolument tout et d'une manière qui ne l'influence en aucune façon. Par conséquent, tout ce qui pouvait se rapporter à ce dossier avait simplement été extrait des systèmes informatiques avec l'aide du département informatique et fourni dans l'ordre chronologique. Il reconnaît que cela n'a pas été le moyen le plus efficace pour M. Cottier de se familiariser avec le dossier, mais l'idée était que c'était le moyen le plus sûr, du point de vue de la transparence, de fournir les dossiers. En ce qui concerne les dossiers que l'AMA conserve sur les cas individuels, il est vrai que, depuis l'introduction du CGR, il y a eu une approche plus harmonisée et structurée. Une capture d'écran de cette structure d'archivage figurait dans le document de présentation qui avait été fourni aux membres. Depuis et même avant que l'affaire n'éclate à la fin du mois d'avril de cette année-là, le département juridique de l'AMA, plus précisément la division de gestion des résultats de ce département, avait travaillé et continué à mettre à jour certains protocoles internes, y compris une approche étape par étape de la manière dont les décisions étaient examinées, y compris, si une décision était prise de renvoyer un cas à un avocat externe, la manière dont l'e-mail de renvoi devait être rédigé. Ce travail avant 2024 a déjà été effectué, ce qui répond à certaines des préoccupations soulevées par M. Cottier.

Le Dr MUROFUSHI remercie M. Cottier pour son examen approfondi et son travail acharné en un temps limité. Il a une question à poser. A son avis, M. Cottier a parfaitement fourni toute la documentation, ce qu'il apprécie beaucoup. Certaines personnes ont proposé de revenir en arrière et de refaire les recherches, mais cela ne serait pas possible pour des raisons scientifiques, car il s'agit d'un biais de rappel et ce serait scientifiquement erroné. Toutes les ressources étaient alors disponibles et il était temps de se tourner vers l'avenir. Il demande pourquoi, en tant que procureur indépendant, M. Cottier a choisi un conseiller scientifique ou un spécialiste en pharmacocinétique et un autre qui s'est concentré sur les utilisations thérapeutiques. Avait-il envisagé des experts dans le domaine de la science du sport ou de la science antidopage ?

M. COTTIER répond que l'expertise qu'il a demandée à des experts scientifiques se situe dans le domaine de la pharmacocinétique. Selon lui, le scénario va de l'ingestion d'une substance d'une manière ou d'une autre à l'excrétion ou à l'élimination de la substance d'une manière ou d'une autre, bien que, dans ce cas, ce soit par l'urine. Il s'agissait de savoir ce qui se passait dans le corps à la suite de la consommation et ce qu'il aurait fallu faire avant l'ingestion pour obtenir le résultat après l'excrétion. Il avait jugé nécessaire de trouver un expert capable de lui expliquer cela. Il n'est pas allé plus loin. Les questions qu'il a posées à l'expert scientifique l'avaient obligé à donner son avis sur des hypothèses au regard de ses connaissances scientifiques et des questions auxquelles il devait répondre. Il n'a pas cru nécessaire de consulter d'autres experts compte tenu des questions qui lui ont été posées.

MME MARACINEANU souhaite revenir sur la question de la publication des annexes après la réponse de M. Cottier. La veille, les membres ont eu l'occasion d'examiner le rapport en personne et de lire les annexes, qui contiennent certaines données privées qui pourraient être exclues ou supprimées afin de pouvoir publier ces annexes. Elle ne sait pas si d'autres membres du Comité exécutif ont consulté ces annexes mais elle pense

qu'il serait très intéressant de les lire et de voir à titre d'information la comparaison entre les différentes versions du Code et des Standards. Elle pense qu'il serait très intéressant pour les membres du Comité exécutif de voir ce qui est contenu dans les annexes.

M. DE VOS note que, pour certaines personnes, il a été impossible de consulter les annexes la veille, car de nombreuses réunions ont eu lieu. Cependant, il soutient la demande que les annexes restent disponibles pour les membres du Comité exécutif après cette réunion, car il pense qu'il faut se mettre d'accord sur la nécessité d'un suivi ultérieur et que ces annexes seront toujours pertinentes pour le processus futur. Le Mouvement olympique soutiendrait un processus par lequel ces annexes resteraient disponibles pour consultation par les membres du Comité exécutif.

Le DR GUPTA soutient la demande de la collègue du Conseil de l'Europe et du collègue du mouvement sportif de mettre les annexes à la disposition du Comité exécutif et de s'efforcer de rendre l'information accessible au public avec la protection nécessaire des données. Il estime que cela contribuerait à renforcer la confiance du public. Il a demandé de fournir l'intégralité des annexes au Comité exécutif pour qu'il puisse avancer de l'avant et collaborer afin de trouver de bonnes recommandations.

MME BENNETT remercie M. Cottier pour son analyse détaillée, son rapport approfondi et ses suggestions concernant l'AMA pour améliorer les systèmes. Elle a également apprécié sa volonté de répondre aux questions lors de la réunion du Comité exécutif ce jour-là et la franchise avec laquelle il l'a fait. Personnellement, elle lui est reconnaissante d'avoir développé son rapport dans des détails qui vont au-delà des questions qui lui ont été posées et qui ont éclairé ses décisions sur ces deux sujets, même s'il ne s'agissait pas directement des questions qui lui ont été posées. Elle pense que cela constitue une base pour les discussions éclairées du Comité exécutif sur ce sujet. Elle se fait l'écho des commentaires de ses collègues concernant la réflexion sur ses suggestions ou recommandations comme moyen d'aller de l'avant, et en particulier de veiller à ce que les sportifs et les ONAD reçoivent une copie de son rapport afin de rétablir la confiance dans l'AMA et dans le cadre de la lutte contre le dopage. Elle n'a pas de questions spécifiques mais souhaite profiter de l'occasion pour remercier M. Cottier pour la manière dont il a entrepris cette analyse et cette enquête et pour le rapport très complet qu'il a fourni, qui, selon elle, constituera une base solide pour restaurer la confiance qu'elle vient de mentionner.

M. MISKIMMIN souhaite adresser ses remerciements à M. Cottier pour son rapport complet et approfondi. Il est très satisfait de son travail et l'en félicite et le remercie. Il a été très rassuré d'entendre sa conclusion d'absence de partialité et que la décision de ne pas faire appel avait été raisonnable. Il pense que c'est une occasion unique de regarder vers l'avant plutôt que vers le passé, avec le mandat et l'opportunité d'examiner où d'autres améliorations pourraient être apportées pour renforcer l'AMA et aussi pour renforcer les processus du Comité exécutif. Il se félicite de la suggestion de M. Cottier sur ces processus internes, mais convient avec l'Europe que d'autres doivent l'examiner et y réfléchir. Il y a peut-être d'autres points qui ont été soulevés et qui devraient être pris en considération. Cependant, il souhaite déclarer pour mémoire qu'il pense qu'il faudrait examiner le rôle approprié que le Comité exécutif joue dans cette situation, en particulier dans des cas aussi sensibles et dans des cas où le profil de risque est si élevé, dans une situation où, en fin de compte, le Comité exécutif est responsable d'une décision ou d'une action qu'il n'a pas approuvée au départ. Il y a des aspects liés à cela qui, selon lui, doivent être revus et il accueillerait favorablement tout processus visant à le faire. Il y contribuera dans la mesure du possible. Il recommande également la publication des annexes, qu'il juge très utiles pour les ONAD.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite répondre à M. De Vos que les annexes seront mises à la disposition des membres du Comité exécutif. Un moyen électronique sécurisé d'envoi sera trouvé.

M. DE VOS se dit satisfait de cette réponse mais répète qu'il a également des commentaires généraux à formuler. Il pense qu'il est important de faire quelques commentaires plus généraux au nom du mouvement sportif. La décision de l'AMA de ne pas faire appel de la décision de CHINADA a eu un impact très important sur l'organisation et, de l'avis du mouvement sportif, a inutilement miné la réputation de l'AMA et du système antidopage international au sens large. De nombreuses références ont été faites à la gouvernance, et il souhaite réitérer qu'une révision de la gouvernance a déjà été effectuée à deux reprises et que, de l'avis du mouvement sportif, les processus, le système et les réformes de la gouvernance qui ont été introduits et mis en œuvre très

récemment étaient bons et auraient dû rendre l'organisation plus solide. Bien sûr, il y a toujours des domaines à améliorer mais, pour le mouvement sportif, certains points sont importants et doivent être abordés. Tout d'abord, elle estime que le dialogue entre l'AMA et les partenaires américains doit être rétabli ou amélioré. Il y a de sérieuses frictions et il est bon de voir que des premiers pas ont déjà été faits. Il s'agit d'une relation très fragile, mais le mouvement sportif demande que d'autres améliorations soient apportées dans cette direction et que la communication soit améliorée.

Il est également nécessaire d'examiner comment l'AMA et l'ensemble du système antidopage peuvent être mieux protégés de la politisation dans un monde où la polarisation et les campagnes de désinformation se développent et où les "fake news" deviennent même la norme. Il fallait voir comment l'AMA pouvait mieux protéger son système et son organisation contre cela. Il a également estimé que l'AMA devait renforcer sa réponse en matière de gestion de crise et étudier les possibilités de renforcer la confiance dans le système et d'améliorer la communication avec la communauté sportive et les organisations antidopage. Le mouvement sportif a estimé qu'il était nécessaire de prendre très au sérieux les suggestions ou remarques de M. Cottier, et de prendre une initiative appropriée ce jour-là pour suivre de manière efficace et dans un délai raisonnable les améliorations à inclure dans la révision du Code, comme l'a également suggéré M. Cottier. Cela pourrait se faire dans un délai raisonnable et sans perdre de temps. Un autre point qu'il estime nécessaire d'aborder est que le nombre de cas de contamination ne cesse d'augmenter, ce qui est probablement dû à l'amélioration de la technologie, qui permet de détecter des niveaux ou des seuils beaucoup plus bas. C'est pourquoi le mouvement sportif a demandé d'urgence à l'AMA de se pencher sur la question et de trouver des moyens d'éviter des cas de contamination évidents et inutiles sans, bien sûr, mettre en danger l'intégrité de l'ensemble du système. Il était nécessaire de se débarrasser de la surcharge de cas qui, en fin de compte, étaient considérés comme des contaminations. Il les exhorte à le faire et reconnaît qu'il existe déjà une initiative en ce sens, mais il estime qu'il est nécessaire d'aller de l'avant car tous ces cas, comme celui qui vient de se produire, absorbent une grande partie des ressources et des moyens de ces organisations qui devraient être utilisés pour lutter contre le dopage. L'excès de bureaucratie doit être évité. Il était important d'aborder ce sujet de la contamination et d'essayer d'éliminer la contamination des procédures en établissant certains seuils ou limites, toujours avec beaucoup de prudence (c'est pourquoi il s'agissait d'un projet scientifique), sans mettre en danger l'intégrité de l'ensemble du système. Le mouvement sportif attend avec impatience ces mesures potentielles et est bien sûr ouvert à d'autres idées sur ce sujet.

Le DR SANGENIS souhaite tout d'abord remercier M. Cottier pour son travail acharné et le rapport complet qu'elle a lu attentivement. Elle a également lu toutes les propositions et suggestions, et souhaite dire que la contamination à ce stade a atteint le grand public, la population dans son ensemble, car c'est par le biais des médias que la population en général a pris connaissance ou a découvert de telles questions, et tout le monde a une opinion. Elle pense qu'avec toute l'expérience acquise à partir de ces cas de contamination et des différents scénarios, scientifiques, juridiques, techniques, d'appel ou de contestation de la décision de contamination, les différentes étapes de l'évaluation devraient constituer une partie importante du programme d'éducation de l'AMA et être incluses, par exemple, dans le symposium annuel. Les cas pourraient faire partie des cours, des conférences et des groupes de travail. Selon elle, même le mot contamination devrait faire partie de la conversation courante, au même titre que les stéroïdes, les stimulants, les modulateurs et d'autres substances ou méthodes. La contamination est un scénario bien connu de l'AMA. Tout le monde connaît l'expertise. Comme l'a dit M. De Vos, la contamination se produit à grande échelle. Le Comité exécutif le sait grâce au nombre de cas traités par AMA, mais il s'agit d'un nouveau sujet pour la population en général et pour de nombreux sportifs également. Selon elle, l'AMA devrait partager sa vaste expérience avec les parties prenantes, les sportifs et les ONAD, et enrichir l'information publique avec des informations véridiques et scientifiques. La confiance du public est importante.

Le DR GUPTA a commencé par dire qu'il était tout à fait d'accord avec les collègues du mouvement sportif sur la nécessité de travailler ensemble pour renforcer l'AMA et le système antidopage. Comme plusieurs autres l'ont mentionné, il est nécessaire de travailler sur le développement scientifique et la recherche concernant les cas de contamination. Il faut également veiller à ce que l'AMA ne soit pas informée de ces cas par des rapports publiés dans les médias, mais que le Comité exécutif en prenne connaissance dans cette même salle. En ce qui concerne les partenaires, en tant que démocratie forte et avec l'indépendance de tous les partenaires, il continuera à encourager les dirigeants de l'AMA à s'engager avec ces partenaires séparément, de manière

indépendante et autonome, à utiliser les termes qui ont été utilisés, de sorte que les liens puissent être renforcés avec ces partenaires séparément. Il est heureux de faciliter cela car il pense que la communication, l'établissement de relations et la confiance sont des éléments très importants de l'harmonisation, de la collaboration et de la coopération, ce qui est la mission. Il est nécessaire d'œuvrer à la protection contre la désinformation et les "fake news" dans toutes les campagnes ; c'est souvent vrai à l'extérieur de ces murs, mais c'est aussi parfois vrai à l'intérieur de ces murs. C'est pourquoi il préconise de travailler en collaboration pour s'assurer que tous les membres sont informés, que ce soit sur les changements juridiques en cours aux États-Unis ou sur la capacité à s'assurer que les gens se sentent à l'aise aux États-Unis en tant que nation accueillante, qui accueillera de nombreuses activités sportives à l'avenir. Les États-Unis ont tout intérêt, non seulement pour les Amériques, mais aussi pour le monde entier, à travailler en partenariat pour renforcer le système antidopage et espèrent que tout le monde continuera à travailler ensemble dans ce sens.

LE PRÉSIDENT remercie le Dr Gupta et demande s'il y a d'autres commentaires ou questions. Il donne ensuite la parole à M. Cottier pour qu'il présente les dernières conclusions et les derniers commentaires.

M. COTTIER note qu'il doit être très prudent avant de faire d'autres commentaires car il ne veut pas commencer à participer à un débat qui, d'une part, est très intéressant - il espère que le Comité exécutif comprend que la mission qui lui a été confiée est très intéressante - mais qui, d'autre part, n'est pas de son ressort. Il a rendu son rapport et donné son avis, et il est très heureux que ce qu'il a appelé des "suggestions" ait suscité de l'intérêt. Il n'a pas ressenti le besoin d'en dire plus, car tous ces thèmes ont été abordés et sont entre de bonnes mains, ce dont il se réjouit.

LE PRÉSIDENT remercie à nouveau M. Cottier pour son rapport très complet et solide qui, il en est sûr, aidera l'AMA à renforcer le système antidopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il ne souhaite pas préjuger de la suite de la discussion sur la voie à suivre, mais souhaite répondre aux remarques faites par le Dr Sangenis et M. De Vos, selon lesquelles la contamination est le cœur du problème. Qu'il s'agisse de contamination individuelle ou collective, la réalité est que ces cas augmenteront à l'avenir et qu'il n'y a pas de réponse satisfaisante à cette question à l'heure actuelle. C'était clair. Il n'y a probablement pas de réponse facile non plus. Cette question devra être traitée à la fois sur le plan scientifique et sur le plan juridique et constitue un défi pour l'ensemble du système.

LE PRÉSIDENT ouvre la discussion sur les observations générales, puisqu'il n'y a plus de questions.

Le DR GUPTA note qu'il y a eu de très bonnes discussions et conversations entre tous les collègues, principalement autour de cette table, au cours de la journée et demie précédente, suite aux discussions entre les gouvernements et les collègues du mouvement sportif et avec l'AMA. Il recommande qu'une sous-commission du Comité exécutif soit créée pour transformer les conclusions des deux rapports Cottier, ainsi que les conclusions du rapport de World Aquatics sur cette question, en recommandations spécifiques à soumettre à l'approbation du Comité exécutif. Il a proposé au nom de One Voice que cette sous-commission soit composée d'un membre des autorités publiques, d'un membre du mouvement sportif, d'un représentant du Conseil des sportifs et d'un membre indépendant, à savoir Mme Battaini-Dragoni, qui en assurerait la présidence, si elle était disposée à accepter cette responsabilité. Il souhaite également remercier les autorités publiques, le mouvement sportif et la direction de l'AMA pour l'aide apportée à la discussion. L'objectif de ce groupe était de trouver un consensus sur la voie à suivre. Il serait très heureux de recevoir les commentaires et le soutien de tous les collègues sur cette proposition et attend avec impatience de revenir en décembre 2024 avec quelques recommandations initiales.

M. PINI déclare qu'il n'a pas de commentaires ou de questions à poser à M. Cottier, mais qu'il apprécie et reconnaît son rapport, la transparence et l'examen approfondi de cette affaire. Il s'abstiendra de faire une déclaration au nom du Conseil des sportifs jusqu'à une date ultérieure, étant donné que ces documents n'ont pas été examinés. Cependant, il souhaite faire quelques commentaires préliminaires, en particulier concernant les sentiments exprimés par la communauté sportive. C'est son rôle, en tant que porte-parole des sportifs, de relayer ceux de la communauté antidopage. Ces opinions portent essentiellement sur la confiance dans le système antidopage, un système conçu pour protéger les droits des sportifs et l'intégrité dans le sport. Si l'on s'écarte des procédures établies, comme l'explique et l'accepte le rapport, il est nécessaire de respecter les principes juridiques fondamentaux et les droits de l'homme, et il est essentiel de tenir compte de l'impact

potentiel sur le système dans son ensemble. Le Code n'a pas été conçu pour être compris par les sportifs. Les sportifs ont plutôt respecté et compris le principe général et se sont fiés à la confiance que le système fonctionnait pour eux et les protégeait. En tout état de cause, le Code était très complexe. Les sportifs se sont appuyés sur des processus cohérents et transparents pour garantir l'équité. Tout écart, même dans des cas uniques, risque de créer une perception d'arbitraire, et les sportifs doivent être convaincus que les mêmes normes s'appliquent universellement, quelles que soient les circonstances. Pour aller de l'avant, il est essentiel de se concentrer sur les mesures constructives et les leçons, en particulier sur le Code, ainsi que sur les suggestions de M. Cottier qui ont permis de renforcer la confiance des sportifs et de s'assurer qu'ils se sentent en sécurité dans un système qui maintient constamment les mêmes principes pour tous.

En plus de la discussion sur les cas de contamination, il souhaite souligner l'importance de la collaboration du Conseil des sportifs avec les groupes de travail sur la contamination ou le dopage par inadvertance. L'augmentation des cas de contamination est préoccupante, en grande partie à cause des progrès de la détection, et il est essentiel que le Conseil des sportifs soit activement impliqué dans ces discussions pour s'assurer que les voix des sportifs sont entendues et prises en compte. En travaillant ensemble, il serait possible de développer des solutions justes et efficaces qui protègent les sportifs propres, tout en maintenant la confiance dans l'intégrité du système. Enfin, à la suite d'un retour d'information de la part des sportifs, il a souhaité aborder le récit qui visait involontairement les sportifs propres et qui jetait une ombre sur leurs efforts en tant qu'ambassadeurs d'un sport propre. Il était essentiel de reconnaître le dévouement et l'intégrité de ces sportifs, qui ont constamment défendu les valeurs de la compétition équitable. En s'efforçant de protéger l'intégrité du sport, il était vital de veiller à ce que les efforts ne nuisent pas par inadvertance à ceux qui s'étaient engagés à concourir proprement, mais plutôt à soutenir et à élever leur rôle d'ambassadeurs du franc jeu. Enfin, pour répondre au Dr Gupta, le Conseil des Sportifs proposerait volontiers un représentant des sportifs si ce groupe de travail devait exister.

M. DE VOS note, au nom du mouvement sportif, qu'il soutient l'initiative, car il pense que c'est la bonne façon de travailler et qu'il incombe au Comité exécutif de faire le nécessaire et d'assumer une part de responsabilité personnelle, plutôt que de la confier à un tiers. Comme l'a mentionné le Dr Gupta, le mandat doit être clair et ne faire référence qu'aux huit suggestions de M. Cottier concernant, bien entendu, l'ensemble du rapport et de ses annexes. Le mouvement sportif pense que c'est aussi une excellente idée d'inclure les recommandations et suggestions de World Aquatics, car cet organisme a vécu le même cas sous un autre angle, et il est important d'inclure tous les angles. Il suggérerait peut-être, mais il laisse au sous-comité le soin d'y réfléchir, d'impliquer un expert dans le processus de révision du Code 2027, car il est nécessaire d'agir rapidement et de s'assurer que, si le sous-comité émet des conclusions (qui devront bien sûr être approuvées par le Comité exécutif), il y aura une intégration en douceur des éléments qui doivent être adaptés dans le Code, par le biais de la révision du Code, et une bonne connexion et un pont entre le Comité exécutif, le sous-comité et l'équipe en charge de la révision du Code. Il espère sincèrement que Mme Battaini-Dragoni acceptera cette mission, notamment en raison de son expertise et de sa longue expérience au sein de l'organisation. Cela pourrait certainement contribuer à faire avancer les choses dans un délai raisonnable, car il est également nécessaire de préciser que le processus doit commencer le jour même ou le lendemain, au plus tard. Il soutient l'initiative.

MME BATTAINI-DRAGONI répond à la demande. Elle est consciente de l'importance de la décision de créer un groupe limité dans sa composition, mais qui peut travailler efficacement afin de voir ce qui peut continuer à être fait tous ensemble afin de renforcer l'AMA pour tous les sportifs en particulier. Elle se sent un peu émue car elle ne s'attendait pas à ce qu'on lui demande de présider ce petit groupe mais elle prendra la chose très au sérieux et commencera dès que possible à voir ce que l'on peut continuer à faire ensemble.

MME MARACINEANU prend la parole au nom de l'Europe pour remercier Mme Battaini-Dragoni d'avoir accepté ce rôle au nom du Comité exécutif. Elle estime qu'il est important de donner suite à l'excellent travail réalisé par M. Cottier et de prendre en compte les huit suggestions pour établir des priorités ou peut-être élaborer une feuille de route afin de mettre en œuvre ces huit suggestions. Elle souhaite aborder deux points. Peut-être que les membres seront d'accord avec elle. Le premier est la surprise ressentie lorsque cette affaire a été rendue publique, et qu'un point n'a pas été mentionné dans les huit suggestions, à savoir information pour les membres du Comité exécutif concernant la décision de ne pas faire appel. Elle comprend qu'il a été difficile

d'informer les membres mais, si un tel cas devait se reproduire (et ce serait le cas), peut-être qu'à l'avenir AMA déciderait de ne plus faire appel, mais il faudrait que l'information soit fournie d'une manière ou d'une autre au Comité exécutif. Deuxièmement, elle pense que le nœud du problème est la contamination. Comme le Président l'a déjà dit et comme tout le monde en a convenu, c'est le sujet le plus actuel. Elle n'est pas sûre de ce qui a été suggéré en ce qui concerne les cas de contamination, mais elle pense qu'il existe déjà un groupe de travail entre les ONAD et l'AMA sur le sujet de la contamination et pense que le Comité exécutif n'a pas nécessairement l'expertise nécessaire pour prendre une décision en la matière, mais une suggestion pourrait être d'examiner le sujet de la contamination de manière plus large dans tous les pays du monde, parce que tous n'ont pas les mêmes règles en termes d'agriculture et qu'il y a différentes formes de contamination par la viande ou les médicaments et des règles différentes. Elle pense qu'en dehors du dopage par contamination, il y a d'autres choses à faire. En ce qui concerne les seuils de détection, elle ne pense pas nécessairement qu'il faille les augmenter, car cela pourrait poser des problèmes dans les pays qui n'ont pas le même risque de contamination par la viande ou les médicaments que d'autres pays. Elle souhaite également suggérer que tous les membres du Comité exécutif soient informés régulièrement afin de pouvoir apporter leur contribution. Un rapport devrait être présenté lors de la prochaine réunion du Comité exécutif afin que les membres puissent proposer une feuille de route au directeur général de l'AMA et suivre ensuite la mise en œuvre de la feuille de route suggérée. Elle est d'accord pour que le groupe de travail ne parle que du rapport.

MME CESSOUMA a déclaré que toutes les entreprises humaines sont perfectibles. Il est très clair que le système et les procédures doivent être améliorés. Elle soutient pleinement la création du groupe qui travaillera sur les suggestions contenues dans le rapport. Elle a souligné qu'il devrait limiter son travail au rapport de M. Cottier et qu'il devrait y avoir un calendrier limité. Les recommandations de ce groupe devraient être présentées lors de la prochaine réunion du Comité exécutif. Elle souhaite remercier Mme Battaini-Dragoni, qui a accepté cette responsabilité, et la féliciter pour son travail. Elle encourage tout le monde à travailler dans un esprit de collaboration et sous la direction de l'AMA dans l'espoir que, en décembre 2024, ce sujet puisse être conclu.

M. DE VOS répond à la question posée par l'Europe. Il est tout à fait d'accord. La contamination est le thème de l'avenir et elle est de plus en plus pertinente parce que la science s'est développée d'une manière qui permet de détecter des traces de substances interdites. La contamination n'est pas une forme de dopage et n'a pas d'impact sur les performances des sportifs. Il comprend que des initiatives aient été prises dans ce sens, mais il est nécessaire d'aller de l'avant, de progresser et de traiter la question avec sérieux. Des ressources sont nécessaires pour tous ces cas et il est nécessaire d'éviter des cas de ce type à l'avenir, et la bureaucratie ne doit pas y faire obstacle. Il souhaite savoir quel type d'initiative pourrait être pris par l'AMA afin de progresser à cet égard, de sorte qu'à l'avenir, des cas inutiles n'aient pas à être traités.

M. MUROFUSHI souhaite soutenir la proposition sur le groupe de travail et remercier sa future présidente. Il pense que le groupe de travail fonctionnera bien. Le nombre de cas de contamination non intentionnelle est en augmentation et l'appel au Tribunal arbitral du sport (TAS) représente une charge financière. Il se demande si cette question pourrait être abordée par le groupe de travail ou peut-être par une autre instance, car il est nécessaire d'y réfléchir pour l'avenir de l'AMA.

LE PRÉSIDENT donne la parole au directeur général pour ses observations finales sur la question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à M. De Vos que l'idée est de discuter de ce point dans le cadre de la sous-commission. Il existe déjà un groupe de travail sur les contaminants au sein de l'AMA. Son mandat est différent, puisqu'il s'agit de déterminer quelles sont les substances considérées comme contaminantes. Bien entendu, la question de savoir si le mandat de ce groupe doit être élargi ou si un autre groupe spécifique à la contamination est nécessaire sera examinée. La contamination est le sujet central et soulève de nombreuses questions d'un point de vue juridique et scientifique, comme cela a été mentionné. Il suppose que la direction de l'AMA soutiendra le sous-groupe du Comité exécutif. Il demande confirmation car cela n'a pas été dit lors de la discussion sur la composition du groupe.

M. DE VOS note qu'il peut s'exprimer au nom du Mouvement olympique. Il n'est pas tout à fait d'accord avec le fait que la question de la contamination d'un point de vue scientifique et juridique devrait faire partie du mandat de cette sous-commission. Il pense que la sous-commission devrait examiner ce qui pourrait être

amélioré dans les procédures de l'AMA, dans le Code et les Standards. Toutefois, le problème de la contamination est une question scientifique qui doit être examinée par des experts, car il ne pense pas que les membres du Comité exécutif aient l'expérience et les connaissances nécessaires pour y contribuer. Néanmoins, il est évidemment nécessaire d'examiner tout cela d'un point de vue plus général. En attendant, il est très important que l'AMA continue à travailler sur la question afin de trouver des solutions acceptables d'un point de vue scientifique et juridique. Il espère avoir clarifié sa position.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'il ne suggère en aucun cas que le groupe ad hoc s'occupe des questions techniques. Le rapport sera remis au groupe de travail sur les contaminants ainsi qu'au groupe de travail chargé de la révision du Code, en amont du travail qui sera effectué par le groupe qui vient d'être constitué, et il pense que la feuille de route qui sera élaborée impliquera d'examiner la contamination de manière plus large.

MME CESSOUMA déclare que le groupe aura besoin du soutien de la direction de l'AMA, mais elle avait cru comprendre que son travail se limiterait aux suggestions faites dans le rapport de M. Cottier. Peut-être qu'elle s'est trompée et qu'il faut l'élargir. Si tel est le cas, il ne sera pas possible de présenter ce rapport en décembre 2024.

LE PRÉSIDENT remercie tous les participants pour cette discussion intéressante et solide. Il se réjouit que le rapport final de M. Cottier ait confirmé les points suivants : il a eu un accès illimité à tous les documents pertinents ; l'examen de l'affaire par l'AMA a été approfondi et professionnel ; il n'y a pas eu de parti pris, d'interférence ou toute autre forme d'irrégularité ; et la décision de ne pas faire appel ou de ne pas contester le scénario de contamination a été indiscutablement raisonnable. Il espère que ce chapitre pourra être clos afin qu'il soit possible de se concentrer sur la voie à suivre et sur la manière dont le système antidopage pourrait réellement être renforcé. Bien entendu, l'AMA a salué l'initiative des autorités publiques et du mouvement sportif de créer un groupe de travail pour traiter les recommandations et les suggestions de M. Cottier et s'engagera dans ce processus. Il a également salué cette initiative parce que certaines des suggestions s'appliquaient aux procédures internes de l'AMA, et il a donc pensé qu'il était très important pour l'AMA de faire partie de ce groupe. En outre, c'est un très bon signe de collaboration que d'examiner ensemble ce qui pourrait être modifié dans les règlements. L'AMA acceptera humblement les suggestions et les recommandations concernant ses procédures internes et ses règlements. Des leçons positives peuvent être tirées de ce rapport, avec une acceptation totale des suggestions visant à renforcer le système. Il réitère son appréciation de la discussion très collaborative et complète et remercie M. Cottier pour son travail. Comme discuté lors de la réunion précédente, il espère que tous les membres sont d'accord pour publier le rapport sur le site web de l'AMA. Il remercie les membres du Comité exécutif.

D É C I S I O N

Le rapport final du procureur indépendant sera publié sur le site web de l'AMA et un groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier sera créé.

5. Gouvernance

- 5.1 Nomination d'un membre du Conseil de fondation de l'Agence de contrôles internationale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le point 5.1 requiert une décision du Comité exécutif sur la nomination de Mme Dagmawit Girmay Berhane au conseil de fondation de l'Agence de contrôles internationale (ITA). C'est la procédure qui avait été convenue lors de la création de l'ITA, où les candidats proposés étaient examinés par le Comité des nominations avant l'approbation formelle de la nomination par le Comité exécutif. Elle a été approuvée et recommandée par le Comité des nominations et il a été demandé au Comité exécutif d'approuver sa nomination au conseil de fondation de l'ITA.

Le DR GUPTA a soutenu à l'unanimité la nomination de Mme Berhane au nom des membres de One Voice et a remercié son cher collègue, le professeur Erdener, pour les services qu'il a rendus au conseil de fondation de l'ITA.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver la représentante du Comité international olympique, Mme Dagmawit Girmay Berhane, de l'Éthiopie, au Conseil de fondation de l'Agence de contrôles internationale.

D É C I S I O N

Approbation de la nomination d'un membre au Conseil de fondation de l'ITA.

- **5.2 Comité risques et audit - Nomination du membre du Comité exécutif**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note qu'il s'agit d'une formalité car les membres du Comité exécutif ont déjà été consultés sur le renouvellement du mandat de M. Kejval au sein du Comité risques et audits après un an. Étant donné que le mouvement sportif et les autorités publiques ont apporté leur soutien, il s'agit d'une formalité.

Le DR GUPTA a exprimé, au nom des autorités publiques, son soutien unanime à la reconduction de M. Kejval au sein du comité risques et audit. Il l'a remercié pour les services qu'il a rendus au sein de cet important comité et l'a remercié d'avoir accepté de continuer à siéger l'année prochaine.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des objections à la reconduction de M. Kejval en tant que membre du Comité exécutif au sein du Comité risques et audit de l'AMA pour un second mandat à compter du 22 septembre 2024.

D É C I S I O N

Proposition de reconduire M. Kejval en tant que membre du Comité exécutif du Comité risques et l'audit de l'AMA approuvée.

- **5.3 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation 2025**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que la date limite de dépôt des candidatures au Comité exécutif et au Conseil de fondation est fixée au 1er novembre 2024. Il invite les régions où un siège sera bientôt vacant à présenter des candidatures.

MME CESSOUMA note que, pour 2025, l'Union africaine restera membre. En novembre, l'Union africaine soumettra le nom du représentant de la République démocratique du Congo qui remplacera le Ghana. En décembre, l'Union africaine devrait également être en mesure de soumettre la décision concernant la représentation de l'Union africaine.

MME MARACINEANU souhaite informer le Comité exécutif que les représentants européens pour le Conseil de fondation et le Comité exécutif ont été recommandés par le CAHAMA lors de sa précédente réunion. Il s'agit d'un représentant de l'Arménie pour le Conseil de fondation et d'un représentant de l'Ukraine pour le Comité exécutif. Les consultations sont toujours en cours mais le Comité des ministres du Conseil de l'Europe se réunira avant la fin du mois d'octobre 2024 pour prendre une décision. Les noms seront communiqués à l'AMA dès que la décision formelle aura été prise.

D É C I S I O N

Il est pris note de la composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation de 2025.

6. Programme mondial antidopage

- **6.1 Code et standards internationaux de 2027**

M. HAYNES salue les membres du Comité exécutif et indique qu'il présentera une brève mise à jour du Code et des standards internationaux de 2027 depuis la dernière réunion du Comité exécutif en mars. La fin de la phase de consultation des parties prenantes approche. Elle a été lancée en mai et se terminera le 11 octobre. Les parties prenantes ont eu l'occasion d'examiner les propositions faites par les équipes de rédaction concernées et ont été guidées par un résumé des principales modifications apportées à chaque document. Afin

d'accroître la portée et l'accessibilité des contributions des parties prenantes, tous ces documents ont également été ajoutés au site web de l'AMA. À ce moment-là, moins de 50 commentaires avaient été reçus sur la plateforme WADA Connect, mais une avalanche de commentaires était attendue dans les semaines suivantes. Pour la phase de conception, plus d'un millier de commentaires ont été reçus et un grand nombre de commentaires sont donc attendus dans les deux semaines suivantes. À l'issue de la phase de consultation, les équipes de rédaction se réuniront à nouveau et examineront les commentaires reçus. Cette phase se poursuivra jusqu'au mois de février suivant, avant le lancement d'une nouvelle fenêtre de consultation des parties prenantes. Étant donné que le plan initial prévoyait que ce projet serait d'abord une mise à jour plutôt qu'une révision complète, il avait été identifié dans le plan que la phase de consultation de l'année suivante pourrait être réduite dans sa portée ou pourrait se concentrer sur certains documents et non sur d'autres. Toutefois, il avait été prévu à ce moment-là, à la suite de nombreux commentaires reçus, que la majorité, voire la totalité, des documents nécessiteraient une nouvelle consultation. La phase de consultation de l'année suivante inclurait bien sûr le Standard international pour la conformité au Code des signataires. Quelques ajustements mineurs ont été apportés au plan inclus dans le document fourni au Comité exécutif. Il souhaite aborder un point important qui a évolué au cours de l'été, à savoir la nécessité de veiller à ce que la voix des sportifs soit entendue dans le cadre de ce projet. La contribution des sportifs a été limitée pendant la phase de conception. C'est pourquoi, en collaboration avec le service de l'engagement des sportifs, il a cherché d'autres possibilités d'impliquer les sportifs afin qu'ils puissent apporter leur précieuse contribution. Cela inclut l'envoi de cartes postales personnalisées aux sportifs lors des derniers Jeux olympiques et paralympiques. Enfin, les propositions devenant plus concrètes, le Comité exécutif aura l'occasion de discuter des questions émergentes lors de sa réunion de décembre et, bien sûr, l'année suivante, au fur et à mesure de l'évolution des documents. Sa présentation s'achève ainsi.

M. PINI remercie M. Haynes. Il est rassurant d'entendre que la consultation facultative sera appliquée. Il souhaite réitérer ses remerciements pour le soutien apporté à la voix des sportifs dans le cadre de cette consultation. Il souhaite qu'il y ait le plus de contributions possibles de la part des sportifs. Il est ressorti des consultations avec les sportifs qu'il s'agissait d'un processus assez complexe et que, même si les sportifs avaient de bonnes intentions de faire des suggestions, il était très difficile pour eux de pouvoir le faire. Il se réjouit donc de l'inclusion d'un espace très restreint permettant aux sportifs de faire part de leurs commentaires. Il remercie M. Haynes et son équipe d'avoir permis au Conseil des sportifs d'intervenir dans ce processus de révision du Code.

MME MARACINEANU se réjouit d'entendre que la phase de consultation va se poursuivre. C'est ce que l'Europe a proposé, et elle se félicite de la poursuite de cette troisième phase de consultation pour le Code et les standards. Elle réitère la demande faite à l'AMA de fournir une étude d'impact de ces nouvelles exigences, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières de l'AMA et des ONAD (c'est aussi un moyen pour elles de négocier un budget plus important) ; si des modifications substantielles doivent être apportées au Code, il est nécessaire d'en être conscient, y compris pour l'AMA, ainsi qu'une étude d'impact sur la législation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare, à propos des évaluations d'impact sur les ONAD, que, comme on l'a vu dans le passé, l'AMA ne peut pas le faire seule. Les ONAD diffèrent grandement en fonction de leur situation individuelle, et c'est donc à elles qu'il incombe de réaliser ces évaluations d'impact concernant les propositions, puis de partager les résultats avec le groupe du Code si elles le souhaitent. L'AMA n'avait tout simplement pas la possibilité de réaliser de telles évaluations d'impact.

D É C I S I O N

La mise à jour sur le Code et les Standards internationaux de 2027 est notée.

7. Juridique

- 7.1 Retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements

M. WENZEL déclare que le processus a été long jusqu'à présent. Il l'a accompagné pratiquement tout au long de son parcours à l'AMA jusqu'à présent. Le groupe de discussion chargé de faire avancer ce projet a été

accepté au moins en tant que principe au Caire en mai 2022. Lors de la précédente réunion ordinaire du Comité exécutif en mars de cette année, le groupe de discussion avait produit un document considéré comme une base pour passer à la rédaction et à une consultation plus approfondie, et qui avait été approuvé par le Comité exécutif lors de la réunion de mars avant le symposium. Une question qui avait été soulevée spécifiquement lors de cette réunion du Comité exécutif était la légalité ou non d'une pénalité ou d'une amende comme l'une des conséquences d'un retrait volontaire de financement. Après avoir consulté le conseiller suisse, qui était disponible ce jour-là pendant la réunion, si nécessaire, pour répondre aux questions sur ce point, il a été jugé plus solide juridiquement d'exiger le paiement d'intérêts plutôt que d'une pénalité ou d'une amende. Une amende en tant que telle ou une pénalité ont été retirées de la table. Comme indiqué dans les propositions, le règlement fait actuellement référence à des intérêts pour retard de paiement, avec des pourcentages différents selon qu'ils sont faibles, modérés ou élevés. D'emblée, il a estimé qu'il était juste de dire que les deux représentants européens avaient soutenu, lors de la plupart des réunions, que les intérêts devaient être préférés à une amende ou à une pénalité. C'est ce qui a été décidé après consultation de l'avocat externe. À l'exception de ce changement, les documents qui avaient été rédigés ne contenaient aucune modification importante par rapport au document soumis en mars. En fait, très souvent, le libellé était mot pour mot le même. La rédaction a été effectuée par l'avocat externe qui, une fois de plus, était disponible en cas de questions. La majeure partie de cette rédaction était présentée dans un règlement spécifique sur le retrait du financement qui, s'il était adopté, ferait partie du règlement sur la gouvernance, mais il y avait également certains changements conséquents ou des changements pour ancrer ce mécanisme dans les statuts de l'AMA qui avaient également été fournis dans les documents en ligne rouge. Des changements minimes ont également été apportés au Code mondiale antidopage en ce qui concerne les conséquences qui devaient être mises en œuvre par les signataires. Il s'agit en particulier des conséquences relatives aux appels d'offres pour les événements, des conséquences relatives à la présence des représentants gouvernementaux concernés à certains événements et à leur participation aux conseils d'administration des signataires. Ces mesures devaient être ancrées dans le Code. Les membres ont peut-être vu qu'il y avait des propositions de modifications du Code ou d'ajouts au Code. Il pense qu'il est important de souligner que ces modifications ne devront pas être mises en œuvre par les signataires dans leurs propres règles. Il s'agit d'une question de contrat entre l'AMA et les signataires.

En raison des modifications apportées au Code, il était nécessaire, selon les termes du Code, de soumettre ces modifications à une consultation raisonnable, même si elles ne pouvaient pas être mises en œuvre par les signataires dans leurs propres règles. Comme indiqué dans le document, une période de consultation de trois semaines a été proposée de la fin septembre à la mi-octobre. Après ce processus de consultation, et si des changements en résultent, le groupe de discussion peut se réunir pour discuter à nouveau des documents. Toutefois, la direction de l'AMA prévoyait de soumettre ces documents à l'adoption du Conseil de fondation en Arabie saoudite au début du mois de décembre 2024. Bien entendu, si des modifications étaient apportées aux documents avant cela, elles seraient soumises à nouveau à ce Comité exécutif lors de sa réunion le jour précédant la réunion du Conseil de fondation en Arabie Saoudite. Sa présentation s'achève ainsi.

M. EMONYI observe que le modèle de financement de l'AMA doit être sécurisé, car cela a un impact sur la lutte pour le sport sans dopage. Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent maintenir la coopération et l'engagement afin de garantir l'intégrité du sport et la protection des sportifs propres dans le monde entier. Il estime que le non-paiement des cotisations a un impact significatif sur les sportifs et l'écosystème de la lutte contre le dopage, car les activités et les programmes en sont affectés. Les conséquences sont là pour dissuader et encourager dans un délai raisonnable les contributions. Le processus a été gradué et plusieurs mesures ont été mises en place pour comprendre les différents scénarios avant qu'une décision de haut niveau sur les conséquences ne soit prise. Les changements proposés aux statuts de l'AMA, aux règlements, au Code et aux conséquences du retrait volontaire sur les contributions au budget de l'AMA ont été pleinement soutenus.

Le DR GUPTA s'est exprimé au nom de toutes les autorités publiques, qui ont convenu que la mesure ne devait pas être approuvée. Si un vote formel était demandé, les autorités publiques voteraient unanimement contre. Toutefois, chacun des représentants des gouvernements a des points de vue quelque peu différents sur ce sujet, et tous ceux qui souhaitent s'exprimer le feront de leur propre chef. Tout d'abord, au nom de la région des Amériques, il souhaite faire part de quelques brèves remarques. Tout d'abord, il ne voit pas d'analyse juridique dans la documentation qui a été soumise. Il pense qu'il est important, encore une fois, de ne pas être surpris, mais plutôt d'avoir quelque chose par écrit. S'il l'a manqué, il souhaite certainement savoir qu'il a manqué des documents qui ont été soumis. Il comprend que toute organisation doit se préoccuper du maintien de son budget, et que cette question a été une priorité au cours des cinq dernières années à l'AMA. Néanmoins, en tant que représentant d'un pays démocratique, il a également la responsabilité d'écouter et de répondre aux préoccupations des membres du Congrès des États-Unis afin d'obtenir leur soutien en ce qui concerne le paiement approprié des cotisations. Le Congrès américain lui a très clairement demandé de l'assurer que l'AMA prenait les mesures nécessaires pour améliorer son efficacité et sa transparence, et il veut être en mesure de le faire. Pour que les États-Unis continuent, comme ils l'avaient fait depuis la fondation de l'AMA un quart de siècle auparavant, à rester chaque année, année après année, le plus grand bailleur de fonds de l'organisation du point de vue des autorités publiques, il fallait qu'ils le fassent. À ce stade, l'augmentation des sanctions à l'encontre de nations souveraines, la menace de priver des pays de la capacité d'accueillir des jeux et l'imposition de pénalités financières supplémentaires, qu'il s'agisse de cotisations, d'intérêts, de pénalités ou d'amendes à ce moment-là, compromettraient gravement la capacité des États-Unis à soutenir l'AMA. Il souhaite préciser qu'il comprend que l'intention de ces sanctions est de protéger le budget de l'AMA, ce à quoi il est très sensible et qui est la responsabilité de toute organisation et de ce Comité exécutif. Cependant, les résultats de l'imposition de nouvelles sanctions à ce moment-là seraient exactement le contraire, et peut-être de manière irréversible. Il a donc exhorté tous les collègues présents à ne pas approuver ces sanctions, car il est certain qu'elles affaibliront et non renforceront l'AMA et qu'elles saperont l'objectif commun de renforcer les efforts de lutte contre le dopage. Il serait inapproprié qu'un vote impose un mandat aux autorités publiques alors que celles-ci s'y opposent. Ce n'est pas le type d'esprit de collaboration et de coopération recherché. Il demande respectueusement à ses collègues de reconsidérer attentivement cette approche contre-productive et inopportune.

M. PINI a fait écho à M. Emonyi en soulignant l'importance essentielle d'un financement cohérent pour les opérations de l'AMA, en particulier pour souligner le principe d'un financement égal inscrit dans la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Toute rupture de l'équilibre, telle que la retenue des contributions, constitue une menace réelle pour la stabilité du système antidopage. Il est essentiel de reconnaître que la retenue des contributions n'affecte pas seulement le budget global, mais qu'elle a un impact direct sur des programmes significatifs pour les sportifs, tels que le travail du Conseil des Sportifs. Ces programmes sont essentiels pour l'éducation, le soutien et la protection des sportifs dans la lutte contre le dopage. Les initiatives centrées sur les sportifs dépendent fortement d'un financement stable et cohérent pour être efficaces et, tout retard ou réduction, pourraient entraver de manière significative la capacité à promouvoir le sport sans dopage. Il invite les gouvernements et toutes les parties prenantes à prendre en compte les conséquences plus larges d'un refus de contribution. Il s'agit de s'assurer que les sportifs disposent des outils, des connaissances et des ressources nécessaires pour concourir équitablement et proprement. Le maintien d'un financement fiable est essentiel pour sauvegarder ces programmes essentiels, et il estime qu'il s'agit d'une responsabilité partagée pour assurer leur succès continu.

MME CESSOUMA a noté que l'Afrique est d'avis que les engagements pris doivent être honorés et respectés en versant des contributions pour promouvoir un sport propre et, surtout, mettre en œuvre les activités de l'AMA. Cependant, l'Afrique a noté les difficultés que certains États membres peuvent rencontrer. En Afrique en particulier, il y a actuellement des difficultés économiques qui s'ajoutent aux effets néfastes du changement climatique. Dans la plupart des pays africains, il y a eu des inondations qui ont causé des morts, des maisons détruites, des récoltes balayées, et presque tous les pays sont concernés par des centaines de morts. Au Kenya et en Éthiopie, dans la région du Sahel, où il ne pleut normalement pas assez, les récentes pluies ont tout emporté. Il fallait donc avoir non pas une approche graduelle, mais une approche qui tienne compte de toutes ces difficultés, et les pays ne devaient pas être sanctionnés. Ce n'est pas parce que ces pays

ne veulent pas payer, mais parce que ces pays ont des difficultés à honorer leurs contributions. Elle préconise une approche progressive qui tienne compte des difficultés rencontrées sur le continent africain. Tous les États membres sont encouragés à payer à temps, bien sûr, mais il y a souvent de nombreux conflits et de grandes difficultés économiques dues, entre autres, au changement climatique.

M. MISKIMMIN a fait part du fort soutien de l'Océanie à la proposition générale qui y est reflétée. Il reconnaît que l'AMA a absolument besoin de la confiance et de l'assurance d'un financement pour effectuer son travail efficacement. Cependant, du point de vue de l'Océanie, lors de la réunion du Comité exécutif de mars 2024, il y a eu un engagement d'obtenir un avis juridique qui devait être partagé. À ce stade, il n'a pas vu cet avis juridique, si tant est qu'il ait été obtenu. Deuxièmement, toujours lors de la réunion de mars, il avait été convenu que la proposition ferait l'objet d'une nouvelle consultation. Il n'a rien vu de ce processus de consultation. Il s'interroge sur certaines décisions relatives aux pénalités imposées de 15%, 20%, etc. et sur un certain nombre d'autres choses. Il souhaite comprendre le raisonnement qui sous-tend ces décisions. Comme les autres autorités publiques, il n'y est pas favorable. Il soutient le principe mais a besoin de plus de information avant d'être satisfait.

MME MARACINEANU déclare que, comme l'a mentionné M. Wenzel dans son explication, elle a été invitée par le CAHAMA à demander une présentation de l'analyse juridique, qui a déjà été demandée. Elle comprend ce qui est proposé et que cela découle de l'analyse juridique déjà effectuée, mais elle souhaite savoir en quoi consiste cette analyse juridique. Comme l'a dit le Dr Gupta, au-delà de la position de ne pas soumettre le point au Conseil de fondation qu'elle soutient, à titre personnel, elle a une position claire sur la question qu'elle a soulevée plus tôt en parlant du plan stratégique. Elle pense qu'il est grand temps de prendre le temps nécessaire pour examiner comment les États peuvent être liés à une organisation comme l'AMA à travers l'UNESCO ou en dehors de l'UNESCO. Elle estime que l'engagement de chaque État doit être consigné dans un document commun et appelle à une discussion sur la répartition de cette participation entre les États. Il est facile d'exprimer une position favorable ou défavorable, mais lorsque l'on inscrit dans un projet de loi la possibilité de retirer le financement d'une organisation comme l'AMA, alors la loi pourrait peut-être aussi inclure un certain montant pour une contribution à une telle institution, ce qui est bénéfique pour tous. Il faut réfléchir à la manière de le faire. Cette discussion a eu lieu à maintes reprises. La direction de l'AMA a demandé aux gouvernements de discuter de la question avec l'UNESCO. L'UNESCO se réunit deux fois par an, et elle ne sait donc pas exactement quand une telle discussion peut avoir lieu. Elle pense qu'il serait plus productif d'essayer d'examiner la question entre les États membres et l'AMA. Il s'agit là de son point de vue personnel, et non de la position de l'Europe.

Ils jouaient au ping-pong. La question n'est pas traitée comme elle devrait l'être. C'est pourquoi elle a suggéré de l'inclure dans le plan stratégique, afin d'assurer le financement des partis et des gouvernements. Les gouvernements n'ont pas signé le Code, contrairement au mouvement sportif, et il est très important de disposer d'un document contraignant, mais aussi flexible et adaptable, qui définisse l'engagement commun. Elle comprend que beaucoup de travail a été fait, mais, personnellement, elle pense qu'il faut aller plus loin pour sécuriser ce financement qui est absolument indispensable. Elle appartenait à la partie du monde qui contribuait le plus au budget de l'AMA et pensait donc que cette discussion devait avoir lieu.

M. MUROFOSHI déclare que l'Asie soutient le principe du concept global des conséquences du retrait volontaire du financement. Ceci étant dit, il souhaite proposer de reporter la discussion et la décision à une date ultérieure, lorsqu'un nombre suffisant d'information clarifiant le paiement des intérêts et une interprétation juridique auront été reçus. Il se fait l'écho des propos de l'Océanie.

M. WENZEL remercie les représentants du mouvement sportif et les représentants du Conseil des sportifs pour le soutien exprimé et la nécessité de prendre des mesures pour protéger le budget de l'AMA, ainsi que les représentants des autorités publiques qui ont exprimé leur soutien à principe pour la nécessité d'un mécanisme de cette nature. En ce qui concerne la question de la légalité, comme il l'a rappelé, la question a été soulevée lors de la réunion de mars et a également été soulevée, pour être juste, par le ou les représentants des autorités publiques au sein du groupe de travail dans le passé, concernant la légalité d'une amende ou d'une pénalité financière. Il pense que le président de l'AMA a fait une proposition. Comme il s'agissait d'une question controversée, il avait proposé de la retirer de la table et de supprimer cette conséquence. Il pense que M. De Vos, au nom du mouvement sportif, a préconisé de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, même si ce

n'est pas en ces termes. Sa proposition était d'obtenir un avis sur la légalité de la sanction financière. Les avocats ont été consultés sur cette question, comme il l'a mentionné, et plutôt que d'imposer une sanction financière, qui ne serait pas nécessairement illégale mais qui serait certainement plus controversée qu'un paiement d'intérêts, l'opinion a été prise avec l'avocat externe de retirer la sanction financière de la table et de revenir à des paiements d'intérêts. Il est certainement très heureux d'avoir une discussion sur ce que le niveau de ces paiements d'intérêts devrait ou pourrait être, mais c'est pourquoi il n'y a pas d'avis juridique, parce que la seule objection spécifique qui avait été soulevée d'un point de vue juridique, comme il l'a rappelé, était la question d'une pénalité financière, et elle a été retirée de la table. Les documents avaient, bien sûr, été rédigés par le conseiller externe et on pouvait donc comprendre que ce dernier ne considérait pas qu'il y avait quoi que ce soit d'illégal du point de vue du droit suisse dans ce qui avait été proposé. Mais, encore une fois, du début à la fin du processus, comme il s'en souvient, la seule question juridique spécifique qui avait été soulevée par quiconque concernait la pénalité financière, et celle-ci avait été retirée de la table, ce qui explique pourquoi il n'y a pas d'avis juridique spécifique sur cette question. D'après les interventions des autorités publiques, et il pense que le Dr Gupta s'exprime au nom des États-Unis plutôt que de la région et certainement pas de toutes les autorités publiques, l'objection, s'il l'a bien comprise, semble être beaucoup plus fondamentale. Il n'irait pas plus loin et, avec tout le respect qu'il lui doit, c'est surprenant étant donné qu'il ne se souvient pas que ces objections fondamentales à l'ensemble du modèle ou de la proposition aient été soulevées lors de la réunion du Comité exécutif en mars 2024. Il comprend que M. Gupta ait pu consulter davantage le Congrès américain et d'autres parties prenantes, mais c'est là sa réaction immédiate à ces commentaires.

LE PRÉSIDENT rappelle que l'initiative visant à mettre en place une réglementation susceptible de traiter cette question, y compris un mécanisme de sanction, a été prise au début de l'année 2020 par le représentant de CADE pour les Amériques. C'est le représentant des Amériques qui a lancé le processus de discussion sur la mise en place d'une réglementation spéciale pour traiter cette question. Ces questions sont en discussion depuis 2020, ce qui est assez long. Il estime qu'il est temps d'aller de l'avant. Des outils concrets doivent être disponibles pour défendre l'AMA contre toute tentative de faire pression sur elle pour qu'elle prenne certaines mesures ou adopte certains comportements. Il comprend qu'il y a d'autres questions concernant ce document. Il propose donc que, puisque des consultations auront lieu de fin septembre à mi-octobre, les documents soient à nouveau soumis avant la réunion de décembre en Arabie Saoudite au Comité exécutif et au Conseil de fondation en vue de recommander que le Conseil de fondation les adopte. Les membres sont-ils satisfaits ?

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour de la retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements. Documents à soumettre aux membres avant la réunion de décembre pour être recommandés au Conseil de fondation pour adoption.

8. Technologies de l'information

- 8.1 Progrès en matière de l'amélioration d'ADAMS

M. MATTON explique que, comme cela a été demandé en mars 2024, une annexe a été préparée dans le rapport qui fournit une vue d'ensemble détaillée du développement de ADAMS, ainsi qu'une présentation soulignant les projets en cours et futurs. Il souhaite prendre quelques instants pour souligner certains points clés. Il y a quelques années, ADAMS a été confronté à des problèmes de performance. À l'époque, l'objectif de niveau de service était de 99,95%, ce qui représentait une amélioration remarquable. En outre, l'infrastructure avait subi une transformation complète. Auparavant dépendante d'un serveur physique, elle avait été transférée avec succès vers une base en nuage 100%, non seulement pour ADAMS, mais pour toutes les solutions utilisées. ADEL en est un autre exemple. Ce changement a démontré la flexibilité, l'évolutivité et la sécurité. En termes de sécurité, des progrès considérables ont été réalisés. L'authentification à deux facteurs a été mise en œuvre sur l'ensemble du compte ADAMS, ce qui renforce considérablement la sécurité. Le processus de

développement a également évolué. L'adoption d'une plate-forme locale a permis de développer plus rapidement des applications et des modules et de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins. En outre, l'architecture de développement a été centrée sur les sportifs. Cela signifiait que le système construit était davantage aligné sur les exigences et l'expérience des sportifs, ainsi que sur les besoins opérationnels des organisations antidopage (OAD). Une initiative majeure dans le cadre de cette approche consistait à améliorer l'application Athlete Central (app). Cette application rationalisera l'expérience des sportifs, en leur permettant d'interagir plus facilement avec ADAMS et de gérer le parcours antidopage. En outre, des travaux étaient en cours pour améliorer la gestion des identités et des accès ou les différentes autorisations de droits des utilisateurs au sein de ADAMS. Le rôle et la responsabilité de chaque utilisateur seraient rendus plus transparents, assurant une meilleure clarté et un meilleur contrôle de l'accès aux informations sensibles. Cela permettrait en fin de compte d'améliorer la sécurité et la facilité d'utilisation des plates-formes. Cinq ans auparavant, ADAMS était mis à jour une ou deux fois par an. Présentement, le cycle de développement s'est accéléré pour devenir bihebdomadaire ou mensuel, en fonction de la feuille de route et des progrès réalisés, ce qui a permis d'améliorer le système en permanence.

Une attention particulière a été portée au développement des interfaces de programmation d'applications (API) de l'AMA. Il prendrait un moment pour expliquer pourquoi c'est important et quels en sont les avantages. La définition rapide d'une API est un ensemble de règles permettant à différents systèmes logiciels de communiquer entre eux. Il peut être considéré comme un pont entre les systèmes, leur permettant de partager l'information de manière efficace et sécurisée. Par exemple, lorsque ADAMS a été intégré à un système externe, les API ont permis d'échanger des données de manière transparente sans compromettre la sécurité ou la facilité d'utilisation. En développant ses propres API, l'AMA a pu mieux contrôler les flux de données dans ADAMS, ce qui a permis de l'intégrer à d'autres systèmes tout en maintenant des normes de sécurité strictes. Cela est devenu crucial, car ADAMS interagit avec davantage de systèmes externes, et le fait de disposer d'API robustes garantit la fiabilité et la sécurité de ces connexions.

L'un des principaux avantages de l'utilisation des API est qu'elle permet d'éliminer l'erreur humaine. Lorsque les données devaient être transférées manuellement d'un système à l'autre, il y avait toujours un risque d'erreur de transcription. Les API ont automatisé ce processus, garantissant un transfert précis des données sans intervention manuelle. Cela a permis non seulement d'améliorer l'efficacité, mais aussi de renforcer l'intégrité globale des données traitées. En ce qui concerne les API de l'AMA, il était important de noter que l'exposition externe nécessitait des efforts supplémentaires pour l'équipe, la sécurité et le support. C'est pourquoi une structure de redevance d'utilisation a été mise en place. Cette redevance a été conçue pour couvrir les coûts associés au soutien, à l'utilisation et au développement, tout en garantissant la sécurité de l'écosystème et des données des sportifs. Il y a eu récemment des exemples d'organisations ciblées par des attaques qui ont abouti à la publication de leurs données par des acteurs malveillants. Il prenait très au sérieux la sécurité des données de ADAMS et des sportifs. Il s'est engagé à garantir la sécurité de la méthode de transfert d'information via les API et à minimiser le risque d'attaque par un réseau organisé. Il comprend que les frais semblent élevés pour certaines organisations, mais il souhaite souligner que, pour chaque API proposée, il existe également une solution disponible gratuitement via l'interface ADAMS. Son intervention s'est terminée là.

M. LALOVIC déclare que le mouvement sportif souhaite remercier M. Matton pour la mise à jour détaillée et salue les efforts de l'AMA pour améliorer l'outil. ADAMS est le visage de l'AMA pour les sportifs et les OAD. Le mouvement sportif souhaite comprendre la stratégie de l'AMA pour s'assurer que ADAMS est continuellement mis à jour et utilise les dernières technologies dans un environnement qui évolue rapidement. Le mouvement sportif a également demandé qu'une solution soit trouvée rapidement afin de garantir que le compte ITA puisse être fourni avec un compte ADAMS. Le statu quo actuel affecte l'efficacité opérationnelle de ITA avec un impact direct et un gaspillage des ressources du Mouvement olympique. Il a demandé plus de tests moins coûteux. C'est très simple.

Le DR GUPTA a également apprécié le travail important qui a été entrepris concernant le système et l'a jugé essentiel. Il est d'accord avec ses collègues du mouvement sportif sur ce point. Il a entendu certaines préoccupations concernant le coût d'accès à certaines de ces améliorations. Il se demandait si l'on avait envisagé que cela pourrait entraver l'accès au système mis à jour.

M. MATTON répond qu'en ce qui concerne la stratégie de l'AMA et le développement d'ADAMS, le processus est en cours. Différents groupes ont été créés pour discuter des différentes exigences qu'ils pourraient avoir. Un groupe de test ADAMS s'est concentré sur ce point. En ce qui concerne la collaboration avec l'ITA, des discussions ont eu lieu avec l'agence sur une base hebdomadaire ou quotidienne. L'ITA avait accès aux équipes ADAMS en cas de besoin. Des efforts ont été déployés en permanence pour améliorer la solution, la communication et la capacité de l'ITA à effectuer des tests. En réponse à M. Gupta, il y a toujours la possibilité d'accéder gratuitement à l'interface ADAMS, comme il l'a mentionné précédemment. Il comprend que les frais puissent être élevés pour certaines organisations mais, en même temps, il est également nécessaire de s'assurer que tout le monde est conscient qu'il existe un système, à savoir ADAMS, qui est disponible gratuitement pour l'ensemble de la communauté antidopage. Certaines organisations n'ont peut-être pas le même budget que les plus grandes organisations qui ont leur propre système, c'est pourquoi l'AMA doit également améliorer leur capacité à développer leurs propres applications.

M. DE VOS note au sujet de l'accès à l'Agence de contrôles internationale que la demande a été faite dès 2020. Le problème est que de nombreuses fédérations internationales ont donné le mandat antidopage à l'ITA pour suivre les procédures. Le problème est que l'ITA doit toujours passer par les codes d'accès individuels de toutes ces fédérations internationales. La seule demande formulée est de donner accès à l'ITA pour le système ADAMS, pour tous les dossiers des fédérations qui ont donné une délégation à l'ITA. Cela ne peut pas être si compliqué. Il respecte pleinement l'existence d'un dialogue et d'une interaction, mais il souhaite savoir pourquoi l'octroi de cet accès pose un tel problème technique. Si les fédérations internationales devaient faire quelque chose pour apporter un soutien juridique ou administratif, il serait heureux de le faire. Cela faciliterait grandement le travail de l'ITA, car l'ITA est payé à l'heure et le fait de se connecter et de se déconnecter en permanence renchérit le coût du système de test.

M. MATTON déclare que des discussions sont en cours avec l'ITA sur la question des API. L'ITA est l'un des plus grands utilisateurs d'API. Il comprend qu'en ce qui concerne l'accès, l'ITA a besoin d'avoir des comptes multiples, et que ce problème sera résolu avec la nouvelle plateforme de gestion des identités et des accès qui devrait être mise en place d'ici la fin de l'année.

MME MARACINEANU souhaite attirer l'attention du groupe de travail du Comité exécutif sur les commentaires de M. Cottier, qui a déclaré que ADAMS devait être amélioré afin que l'attention de l'AMA puisse être attirée sur toute situation essentielle. C'est quelque chose qui devrait être intégré dans ADAMS. Ce point est-il également examiné par les groupes de travail chargés d'améliorer ADAMS?

M. MATTON répond que les demandes et exigences ou propositions du rapport de M. Cottier seront prises en considération.

D É C I S I O N

Il est pris note des progrès réalisés en matière de l'amélioration d'ADAMS.

9. Contrôles

- 9.1 Modifications au Document technique pour les analyses spécifiques par sport

M. RICKETTS déclare que le Comité exécutif est saisi d'un document qui présente les amendements proposés au document technique pour l'analyse spécifique au sport, qu'il appelle le DTASS. Le DTASS est un document obligatoire que les signataires doivent mettre en œuvre et qui se concentre sur les niveaux minimums d'analyse que les organisations antidopage doivent effectuer pour certaines substances interdites en fonction de chaque sport et de chaque discipline. Afin de s'assurer que le document reste adapté à son objectif, le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA a procédé à une révision annuelle du document et a proposé les amendements suivants au Comité exécutif ce jour-là. Le premier était l'ajout d'une nouvelle annexe quatre au document, qui contenait les signataires qui étaient en dehors du Mouvement olympique et paralympique, qui auraient des niveaux minimums d'analyse pour leur sport et des disciplines formellement reconnus. Les fédérations sportives internationales responsables de ces sports ont accepté les niveaux minimums d'analyse mentionnés dans le document. Le deuxième était une réduction des niveaux

minimaux d'analyse relatifs au sport de l'aïkido en raison de la nature d'exhibition de ce sport, et le dernier amendement était de reconnaître la mise en œuvre du nouveau module endocrinien du Passeport biologique de l'athlète, et que tous les échantillons collectés et analysés dans le cadre du module endocrinien compteraient pour satisfaire aux niveaux minimaux d'analyse pour l'hormone de croissance. Cela vise à encourager les organisations antidopage à utiliser davantage ce nouveau module. Voilà qui conclut son résumé des principaux amendements proposés dans le document qui, une fois approuvé, entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif approuve la version 10.0 du Document technique pour les analyses spécifiques par sport.

D É C I S I O N

La version 10.0 du DTASS est approuvée.

10. Finance et Administration

MME CHUNG présente les excuses de M. Ng qui n'a pas pu assister à cette réunion en raison d'engagements antérieurs. Le Comité finance et administration a tenu sa réunion annuelle le 26 juin 2024 à Lausanne. Les détails complets des procès-verbaux et des notes de synthèse des réunions sont inclus dans les documents du Comité exécutif.

- 10.1 Contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT note qu'un document actualisé sur les contributions a été envoyé aux membres du Comité exécutif le 10 septembre, étant donné que de nouvelles contributions ont été reçues depuis le 21 août.

MME CHUNG confirme qu'une mise à jour a été envoyée les jours précédents avec des montants actualisés au 9 septembre 2024. L'AMA a reçu des autorités publiques 70,4% d'un revenu budgétaire de 25 millions de dollars US, contre 89,5% à la même époque l'année précédente. Par conséquent, quelque 7,4 millions doivent encore être reçus des autorités publiques, les contributions en attente des États-Unis s'élevant à 3,6 millions de dollars. Les contributions de la Russie pour 2023 étaient également absentes l'année précédente. En ce qui concerne les versements par région par rapport au budget, l'Afrique était à 34%, les Amériques à 43%, l'Asie à 87%, l'Europe à 79% et l'Océanie était entièrement versée à 100%. A ce jour, des contributions supplémentaires de 106 000 dollars US ont été reçus. 83 000 dollars US proviennent du Japon pour le développement de programmes en Asie et 23 000 dollars de la ville de Lausanne.

La brève mise à jour sur la Russie en ce qui concerne son paiement en souffrance pour 2023 est que, comme mentionné lors de la précédente réunion du Comité exécutif, le gouvernement russe a tenté à plusieurs reprises de verser les paiements mais n'a eu que très peu de succès en raison de sanctions bancaires et autres strictes et compliquées. Ce n'était pas inhabituel pour les autorités suisses. L'AMA avait droit à cet argent ou à ce transfert. Cependant, du point de vue de la banque, cela ne permettait pas à l'AMA d'en prendre automatiquement réception. À la fin du mois de juin 2024, l'AMA avait toutefois reçu 50 000 euros de la Russie (sur un total de près de 1,3 million de dollars) par transfert d'argent à la banque ABSA au Cap. Le montant restant n'a pas encore été reçu. L'AMA continue de suivre la situation et fournira des informations actualisées en temps voulu. La date limite de juin était déjà dépassée. Elle a encouragé toutes les parties à régler les arriérés de cotisations. L'AMA est très reconnaissante des contributions reçues des parties prenantes.

D É C I S I O N

Il est pris note des contributions des gouvernements/du CIO.

- 10.2 Comptes trimestriels 2024 (1er et 2ème trimestres)

MME CHUNG rappelle que la responsabilité du Comité audit et risques (CAR) est de contrôler les états financiers trimestriels et qu'il a examiné les états financiers depuis le début de l'année lors de sa réunion virtuelle du 9 août 2024. Pour les six premiers mois de l'année, le revenu total a été enregistré à 34,1 millions de dollars US, soit 62% du revenu budgétisé, provenant de toutes les sources de financement, et les dépenses de fonctionnement ont atteint 23,7 millions de dollars US, soit environ 47% du budget révisé. Bien entendu, toutes

les activités ont repris leur cours normal. La plupart des réunions et des événements ont eu lieu en personne, notamment le Symposium annuel de l'AMA et la réunion du Comité exécutif à Lausanne en mars. La Conférence mondiale sur l'éducation a également eu lieu en France le 24 février. D'autres activités planifiées et réunions avec les parties prenantes ont également eu lieu en personne ou en mode hybride. Le nombre de litiges a été élevé en raison du volume plus important d'affaires et de cas complexes, notamment l'affaire de la contamination des nageurs chinois, qui a nécessité des ressources supplémentaires d'experts externes et d'autres frais juridiques. Les revenus d'intérêts, nets de frais bancaires, se sont élevés à 465 000 dollars US. En ce qui concerne le portefeuille d'investissement, l'AMA a opté pour une durée plus courte pour les investissements obligataires afin de garder des liquidités disponibles en cas de besoin dans les mois à venir.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels de 2024.

- **10.3 Budget révisé pour 2024**

MME CHUNG indique que, dans le cadre du processus annuel vers mai et juin, les équipes de gestion de l'AMA sont invitées à examiner si le budget pour le reste de l'année est toujours valable et si les lignes budgétaires sont exactes. Les niveaux de revenus ont été réévalués et des ajustements ont été apportés au budget et présentés au Comité finance et administration pour examen et discussion lors de sa réunion. Le Comité finance et administration a approuvé les changements apportés au budget révisé pour 2024. Elle récapitule les discussions et les points saillants du budget révisé pour 2024. Les recettes totales ont été révisées, entraînant une augmentation de plus de 800 000 dollars US. Cela est principalement dû aux contributions des années précédentes qui ont été payées cette année-là, notamment par le Venezuela et d'autres pays. Le total des dépenses de fonctionnement a été révisé à 50,9 millions de dollars US, ce qui représente une augmentation d'environ 2% par rapport au budget. L'augmentation prévue au budget est principalement due, comme indiqué dans les comptes trimestriels, aux frais juridiques liés au nombre croissant de cas complexes. L'augmentation du nombre d'utilisateurs de l'apprentissage en ligne sur la plateforme ADEL de l'AMA a également entraîné des dépenses supplémentaires pour la plateforme. Le coût des audits de conformité a augmenté, car il a fallu prévoir un audit pour la Chine qui n'avait pas été planifié auparavant. Le budget était cyclique. Outre les réunions obligatoires régulières de l'AMA telles que le Comité exécutif, le Symposium annuel et le Conseil de fondation, 2024 était également une année olympique et paralympique, ce qui impliquait des activités accrues dans certains domaines, notamment les observateurs indépendants, la conformité, l'engagement des sportifs et la présence exécutive aux Jeux de Paris.

Les réunions ont également continué à se tenir en mode hybride et l'excédent net s'est amélioré par rapport au budget, passant de 23 000 à 44 000 dollars US. Les dépenses en capital se sont élevées à 4,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution par rapport au budget. L'épuisement des liquidités a été inférieur au seuil de 500 000 dollars américains approuvé par le Comité finance et administration. Avec l'excédent des années précédentes, le Comité finance et administration a également approuvé une augmentation de la réserve d'exploitation, de trois à six mois d'exploitation, ce qui représente une augmentation de 9,6 millions de dollars US sur la base du niveau actuel d'exploitation et d'activités. La réserve pour litiges sera également augmentée de 500 000 à 2,5 millions de dollars US en utilisant les fonds provenant de la récompense en espèces dans l'affaire RUSADA. En raison de la possibilité de ne pas recevoir l'intégralité des contributions, comme indiqué précédemment lors de l'actualisation des contributions, il a été jugé nécessaire de réexaminer les dépenses, et les dépenses doivent encore être engagées, et de trouver des moyens de réduire les coûts et de gagner en efficacité opérationnelle jusqu'à la fin de l'année et, éventuellement, pour l'année suivante. La direction de l'AMA a donc préparé un plan de réduction des coûts de haut niveau, qui a également été présenté au Comité finance et administration, et une première discussion sur ces mesures a également eu lieu avec le CRA le 9 août. C'est ainsi que se termine le budget révisé pour 2024 et elle se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

D É C I S I O N

Il est pris note du budget révisé pour 2024.

- 10.4 Projet de budget 2025

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point fait l'objet d'une recommandation au Conseil de fondation, qui en discutera et prendra une décision lors de sa réunion de décembre 2024.

MME CHUNG a indiqué que l'AMA avait présenté le projet de budget 2025 au Comité finance et administration lors de sa réunion de juin en partant du principe que les contributions de la Russie et des États-Unis seraient reçues d'ici la fin de l'année. Lors des discussions avec le Comité finance et administration, la direction de l'AMA a cependant identifié quelques mesures de réduction des coûts qui pourraient être mises en œuvre dans le cas où les États-Unis ne remettraient pas leurs contributions. A ce jour, l'AMA n'a pas été informée formellement des intentions des États-Unis et elle invite le Comité exécutif à envisager d'approuver les recommandations du Comité finance et administration au Conseil de fondation avec un budget complet.

Elle présentera certains des points essentiels du projet de budget 2025. Pour rappel, en mai 2022, le Conseil de fondation avait approuvé une augmentation annuelle des cotisations de 8% pour 2023 et de 6% pour les deux années suivantes, 2024 et 2025. L'augmentation de 6% a été appliquée aux cotisations annuelles pour 2025. Les recettes totales, toutes sources confondues, ont été budgétisées à 57,5 millions de dollars US, dont 26,5 millions de dollars US pour le CIO et les autorités publiques. Le reste provient du partenariat avec Montréal International, du financement de Sword et des subventions habituelles, ainsi que des recettes provenant du contrôle de la conformité et de l'accréditation des laboratoires. Les dépenses de fonctionnement ont été budgétisées à 52,8 millions de dollars US, soit une augmentation nette de 4% par rapport au budget révisé de 2024. La recherche scientifique a été budgétisée à hauteur de 4,8 millions de dollars US, ce qui représente environ 6% de l'augmentation annuelle. L'évènement clé de 2025 est la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan, en République de Corée, au cours de laquelle la version actualisée du Code mondial antidopage et des Standards internationaux sera présentée et approuvée. On prévoit actuellement une augmentation annuelle des salaires de 3% pour le personnel de Montréal. Les bureaux régionaux étaient soumis à l'inflation nationale et aux réglementations locales. L'excédent d'exploitation a été budgétisé à 3,7 millions de dollars US. En tenant compte des éléments non monétaires tels que la dépréciation, l'excédent net a été budgétisé à un peu plus de 200 000 dollars US, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget révisé de 2024. L'épuisement des liquidités provenant des opérations s'est situé à près de 700 000 dollars US, ce qui est supérieur au seuil, mais reste gérable. Si cela s'avérait nécessaire, l'AMA envisagerait d'utiliser des fonds non alloués pour ramener l'épuisement des liquidités au seuil souhaité. Compte tenu de l'incertitude entourant les contributions pour l'année suivante, une vue préliminaire de haut niveau du projet de budget 2025 sans la contribution des États-Unis a également été présentée au Comité finance et administration. Le revenu total serait ramené à 49,8 millions de dollars US. Avec une augmentation de 6% des contributions annuelles, la contribution américaine atteindrait 3,8 millions USD. Elle a également rappelé le rapprochement avec le CIO, qui signifiait que le manque à gagner potentiel s'élèverait à 7,7 millions de dollars US. Par conséquent, la direction de l'AMA a commencé à envisager certains principes et mesures de réduction des coûts pour le scénario ci-dessus, notamment la recherche de contributions supplémentaires de la part d'autres parties prenantes, la limitation des voyages à l'essentiel, la réduction des réunions en personne et, bien sûr, la possibilité de retarder les nouvelles embauches et de rechercher davantage de partenariats et de parrainages. En outre, étant donné que plusieurs mesures nécessiteraient inévitablement l'utilisation de certains fonds existants non alloués, un examen et une réévaluation ont été effectués pour certains des projets et initiatives à financer par les fonds non alloués. La portée et la taille de ces projets devaient être réduites jusqu'à nouvel ordre. Le Comité finance et administration a examiné et approuvé le projet de budget 2025 avec la contribution des États-Unis, bien sûr, et a accepté de le recommander au Comité exécutif pour une nouvelle recommandation au Conseil de fondation en décembre 2024.

M. KEJVAL fait part du soutien du mouvement sportif à ce budget. Toutefois, en ce qui concerne le point 10.1, comme cela a déjà été discuté lors de la précédente réunion du Comité exécutif concernant la contribution de la Russie pour 2023, il pense qu'il n'y a pas d'argent attendu pour cette année. Il serait donc judicieux de ne pas compter sur cet argent dans le budget de l'année suivante, d'autant plus qu'il s'agit de 1,3 million multiplié par deux, en raison de la contribution du côté sportif. Il propose donc de revoir les recettes à la baisse d'environ 2,6 millions de dollars US. Il espère également que les États-Unis verseront leurs contributions l'année suivante, de sorte qu'aucune autre mesure ne sera nécessaire.

MME CESSOUMA fait part du soutien de l'Afrique à ces propositions, mais rappelle que le bureau régional d'Afrique du Sud a besoin de soutien et d'aide en termes de personnel. Elle insistera bien sûr pour que les pays membres d'Afrique paient leurs contributions, bien qu'elle ait déjà souligné qu'ils avaient des difficultés financières. L'Afrique souhaite bien sûr œuvrer en faveur d'un sport le plus propre possible et appelle les autres à verser leurs contributions dès que possible.

MME MARACINEANU déclare que l'Europe est également favorable à l'adoption du projet de budget 2025 par le Conseil de fondation en décembre, avec la modification qui a été mentionnée. Elle est très heureuse de constater que les plans ont été respectés en ce qui concerne l'augmentation de 8%, 6% et 6%. Elle estime que c'est une très bonne solution de planifier cela de cette manière et espère que l'AMA pourra également commencer à planifier son budget pluriannuel après 2025, afin de déterminer l'ampleur des réductions budgétaires qui devront être faites. Elle espère bien sûr que les États-Unis resteront à bord et ne se retireront pas, afin de poursuivre la lutte commune contre le dopage dont le sport a besoin.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL est d'accord avec M. Kejval pour présenter un budget pour 2025 qui, par prudence, ne tient pas compte de la Russie. Toutefois, la situation n'est pas exactement la même que la fois précédente, ce qui est une bonne chose. Le problème réside dans le transfert d'argent. Ce n'est pas le principe que la Russie paie, mais plutôt la difficulté de trouver des banques qui acceptent de transférer de l'argent russe en raison des sanctions. L'AMA avait reçu 50 000 euros en Afrique du Sud, ce qui signifiait qu'un canal semblait exister, et attendait à ce moment-là de voir si d'autres transferts allaient suivre. Telle était la situation à ce moment-là, mais il a réitéré son accord pour qu'un plan soit élaboré en excluant les fonds russes.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour recommander le projet de budget 2025 au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation en décembre.

MME BENNETT demande si cela inclut la modification proposée par M. Kejval.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond par l'affirmative.

D É C I S I O N

Le projet de budget 2025 (y compris l'amendement proposé concernant la réduction des revenus de la Russie) sera recommandé au Conseil de fondation pour approbation.

11. Sportifs

M. PINI considère que le rapport a été lu, mais il remercie le Comité exécutif de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer et souhaite ajouter quelques commentaires sur les initiatives et les activités clés. Dans le cadre de son mandat, le Conseil des sportifs reste profondément engagé pour la protection des sportifs et s'assure que leurs voix sont au cœur des efforts de lutte contre le dopage. Ses initiatives reposaient sur l'implication directe des sportifs dans les processus clés, tels que la révision du Code et des Standards internationaux, afin de favoriser une plus grande transparence et une plus grande inclusivité. Le Conseil a également accordé la priorité à la gouvernance, comme en témoignent la révision et la mise à jour de son mandat, en veillant à ce que ses activités soient en phase avec l'évolution du paysage de l'antidopage. En outre, l'élaboration du plan d'action du Conseil des sportifs a souligné son engagement à mettre en œuvre le plan stratégique de l'AMA avec des objectifs réalisables au service de la communauté du sport. Le soutien continu à l'ombuds antidopage des sportifs et à l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme reflète également l'importance accordée à la protection des droits et du bien-être des sportifs. En participant activement aux instances de gouvernance de l'AMA, aux équipes d'observateurs indépendants et à divers groupes de travail, le Conseil des sportifs a continué à jouer un rôle crucial dans l'élaboration de politiques et de programmes qui renforcent le sport sans dopage. L'implication directe de ses membres dans l'engagement des sportifs, en particulier lors d'événements mondiaux tels que les Jeux Olympiques de Paris 2024, a mis en évidence les efforts collectifs déployés pour défendre et promouvoir les valeurs d'équité, d'intégrité et de transparence dans le sport. Il a tenu à remercier chacun des membres du Conseil pour leur implication active. Il a également remercié le CIO et le CIP pour leur

collaboration à ces initiatives et actions, en particulier le récent stand d'engagement des sportifs à Paris pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, y compris les ambassadeurs du sport sans dopage.

Le DR GUPTA remercie M. Pini pour son excellent rapport et sa mise à jour. Il l'a beaucoup apprécié. Les autorités publiques sont très heureuses de voir que le Conseil des sportifs continue à développer ses activités. Il demande si le site web a été mis à jour.

M. PINI répond qu'il avait compris, lors de la réunion de l'année précédente, que le site web était une question qui avait été posée, et une bonne question d'ailleurs. Le plan d'action, qui était à l'époque à l'état de projet, prévoyait une section pour cela, principalement en ce qui concerne la communication, la stratégie et la manière dont l'approche centrée sur le sportif pouvait être soutenue. C'est une idée fantastique qui est prise en compte dans le projet de plan d'action. Il espère être en mesure d'annoncer quelque chose lors de la prochaine réunion, mais il est nécessaire d'examiner les défis que cela implique et de savoir si cela sera géré de manière indépendante par les sportifs, sans aucun doute avec une marge d'assistance par le biais du soutien de l'AMA également. Il espère que cette action sera prise en compte dans le plan d'action.

- 11.1 Ombuds antidopage des sportifs

LE PRÉSIDENT souhaite dire, avant de donner la parole à l'ombuds antidopage des sportifs pour qu'elle présente l'initiative, qu'il la soutient fermement et qu'il s'agit d'un projet très important axé sur les sportifs et attendu depuis longtemps. Il espère que le Comité exécutif pourra soutenir la décision qui lui est demandée ce jour. Il donne tout d'abord la parole à Mme Thorstenson pour qu'elle présente l'état d'avancement du projet pilote, puis à Mme Henrie pour qu'elle aborde la demande à long terme du projet.

MME THORSTENSON remercie les membres du Comité exécutif. C'est un plaisir d'être ici et une excellente occasion de présenter une brève mise à jour du projet pilote de l'ombuds antidopage des sportifs. Elle souhaitait faire le point sur l'état d'avancement du projet et décrire ensuite les conclusions qui ont été tirées tout au long de l'année. En bref, le bureau de l'ombuds a été mis en place et les services ont été déployés. L'ombuds fournit gratuitement aux sportifs des informations, une orientation, une indépendance, des conseils et une assistance confidentielle en les aidant à résoudre leurs problèmes et leurs litiges en examinant la situation individuelle au cas par cas et en formulant des recommandations sur les meilleures pratiques, ou en mettant les sportifs en contact avec les informations, les services ou les organisations compétents. Le mandat, les procédures internes et le champ d'application ont été finalisés, tandis que le plan, l'impact recherché et le budget font l'objet d'un travail continu. L'ombuds a préconisé des processus équitables, transparents et rapides dans le cadre de la lutte contre le dopage. Elle a également évalué et préconisé l'amélioration des droits des sportifs en participant à des conférences et en signalant les cas de non-conformité. En outre, l'ombuds a promu et sensibilisé les sportifs, les organisations antidopage et la communauté antidopage. Bien entendu, des améliorations sont possibles, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et l'adhésion des sportifs. En outre, l'ombuds a établi une collaboration importante et des relations de travail avec les représentants d'autres ombuds sportifs et a maintenu une relation de travail étroite avec le Conseil des Sportifs de l'AMA et le Comité consultatif des ombuds.

Cependant, la création d'un climat de confiance et la reconnaissance d'un ombuds en tant qu'élément important du système antidopage doivent être reconnues comme une grande réussite, et cela a également montré que la communauté avait une grande confiance dans le rôle de l'ombuds en tant que ressource confidentielle et indépendante pour les sportifs. Un site web a été lancé un an auparavant, le 5 septembre 2023. Les sportifs pouvaient dès lors prendre contact par courrier électronique, dans une boîte de réception sécurisée, ou par téléphone. Elle sait que le Comité exécutif est bien sûr très intéressé par les statistiques. Le fait que de nombreux sportifs contactent l'ombuds a été la clé du succès, mais les demandes varient considérablement. Certains étaient très complexes et d'autres très simples. Elle a noté qu'une enquête pouvait commencer par une substance ou une violation de l'article 2.1, c'est-à-dire la présence, et se terminer par une violation des droits des sportifs et des préoccupations relatives à la conformité. Tout au long de cette année, 115 sportifs l'ont contactée, soit environ 10 par mois, provenant de 42 pays et de 35 sports. De nombreux sportifs ont posé des questions sur ce qu'il fallait faire après avoir reçu une lettre de notification, en d'autres termes, sur la procédure elle-même. Ils ont posé des questions sur les substances interdites ou la localisation et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, et ont été de plus en plus nombreux à poser des questions sur

les étapes de la procédure. Les sportifs ayant reçu une décision de première instance ont demandé ce qu'ils devaient faire ensuite. Doivent-ils faire appel en deuxième instance ? Pourraient-ils faire appel au TAS ? Quelle était la date limite ? Et ainsi de suite.

Cependant, ce qui est plus préoccupant, c'est qu'elle voit de plus en plus de questions sur les droits des sportifs de la part de sportifs qui s'inquiètent des violations de leurs droits individuels dans le processus, et qui s'inquiètent également du coût d'un appel. Par exemple, le sportif voulait vraiment faire appel de la décision mais n'en avait pas les moyens et voulait savoir s'il existait un programme d'aide juridique qui pourrait l'aider dans cette démarche. Elle a noté que toutes les valeurs de la base de données ne pouvaient pas être extraites pour chaque image montrée à l'écran, ce qui signifie qu'il peut y avoir une légère différence dans les chiffres. Les chiffres indiquent le nombre de sportifs par niveau, la majorité d'entre eux étant des sportifs de niveau international. Mais il y avait aussi des amateurs, des récréatifs, etc. Elle a souligné que seuls deux mineurs l'avaient contactée. Certains avaient été en contact par l'intermédiaire de leurs parents et ont donc été enregistrés en tant qu'adultes. Elle pensait donc qu'il y avait plus de mineurs. Elle a estimé qu'il était intéressant pour le Comité exécutif de voir la diversité, avec 42 pays. Elle note que le Canada était un pays par défaut au début du lancement du site web, ce qui signifie que le nombre est probablement incorrect, en plus de l'Afghanistan. Elle ne pense pas qu'il y ait eu autant de cas en provenance d'Afghanistan. Elle pensait que c'était simplement parce que c'était le premier pays qui apparaissait dans la liste des pays. Elle a également attiré l'attention des membres sur les 35 sports différents, dont l'athlétisme est le plus important. Les demandes de renseignements ont été réparties à l'échelle mondiale, ce qui confirme le besoin réel d'un bureau de médiation mondial.

En ce qui concerne la question très importante du feedback des sportifs, les sportifs qui ont fini par contacter l'ombuds n'étaient évidemment pas très heureux de se trouver dans cette situation. Cependant, les sportifs avaient déclaré qu'ils étaient heureux d'avoir un interlocuteur neutre qui pourrait au moins les guider sur les informations et sur les meilleures pratiques, et qui ne coûterait rien. Il était important pour elle d'entendre des sportifs dire qu'ils s'étaient sentis impuissants au cours de la procédure et qu'elle les avait soutenus à ce moment difficile, ou que sa contribution avait changé l'issue du dossier d'un sportif parce qu'ils avaient pu trouver la source. Bien sûr, elle n'a pas non plus d'impact réel sur la situation. Les sportifs se sont rendu compte que, même si l'issue de l'affaire ne changeait pas, il était utile de pouvoir parler avec elle. Bien sûr, il y a toujours eu des gens qui n'étaient pas contents et qui ont déclaré que le service était absolument inutile et qu'ils avaient perdu leur temps parce qu'elle ne leur avait donné aucune réponse utile. Elle avait essayé de convaincre la personne en question que ce sport n'était pas du tout soumis aux règles de l'AMA, et qu'elle ne pouvait donc pas l'aider dans son enquête sur l'antidopage.

En ce qui concerne la sensibilisation et l'engagement des sportifs, l'engagement auprès des sportifs est essentiel pour le succès du bureau de l'ombuds, et elle s'est donc efforcée de le faire. Au départ, il y avait eu une recommandation de la part des parties prenantes sur les sites web, mais elle pensait que les relations étaient plus importantes, telles que les interactions et les invitations à parler avec des sportifs à diverses occasions. Elle l'a fait, par exemple, lors du forum international des sportifs du CIO et, plus récemment, à Paris, lors des Jeux paralympiques et olympiques, ce qui a été une grande expérience. Elle a également estimé qu'il était très important de maintenir une relation de travail avec le Conseil des sportifs. Deux réunions en personne ont déjà eu lieu et l'on espère qu'une autre suivra dans les six mois à venir. Le mandat prévoit la création d'un comité consultatif de l'ombuds. Il avait été reconstitué au printemps de cette année-là et comprenait un représentant de la direction de l'AMA, un représentant du Conseil du Sportif et un représentant ayant une expérience dans les services de médiation. Deux réunions ont eu lieu depuis. Elle a précisé que la mission de ce groupe était de fournir un soutien et des conseils au bureau lui-même et de contribuer à l'élaboration de plans et de stratégies pour l'avenir. Pour ce faire, un mandat a été élaboré pour ce groupe en particulier. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un comité consultatif, qui n'a donc aucun pouvoir de décision.

La promotion était bien sûr importante. Le budget étant limité pour ce projet, elle a fait de son mieux pour établir des relations et une coopération avec les différentes parties prenantes, en commençant par l'ITA et en incluant les coordonnées de l'ombuds dans leurs lettres de notification et dans le programme de Paris. D'autres ONAD et fédérations internationales ont demandé à ce que des éléments similaires soient inclus dans leurs lettres de notification, et certaines font la promotion de l'ombuds sur leur site web. Une autre grande opportunité

a été offerte par le CIO, qui a promu le rôle de l'ombuds par le biais des bulletins d'information des CNO et de la plateforme Athlete365, ainsi que dans son quiz pour les Jeux Olympiques de Paris. La coopération avec d'autres médiateurs est bien sûr très importante. À cette fin, l'Alliance des médiateurs sportifs a été créée et est ouverte à tous les médiateurs du monde qui travaillent sur l'antidopage. Le premier webinaire a également eu lieu au printemps et elle est très heureuse que plus de 500 participants, sportifs, représentants des ONAD et personnel de soutien, y aient pris part, ce qui est formidable. À l'avenir, elle espère organiser davantage de webinar dans les régions et les régions cibles en coopération avec les bureaux régionaux de l'AMA. Elle a également participé à des vidéos sur des médias sociaux, des sites web et récemment sur YouTube. Au cours des deux semaines précédentes, des vidéos promotionnelles sur le rôle de l'ombuds et ses différents aspects ont été diffusées.

Il était également important de comprendre le paysage mondial des médiateurs. Par conséquent, des informations ont été recueillies sur d'autres fonctions de médiation par l'intermédiaire du CIO, des CNO, du conseil des sportifs, du groupe consultatif des médiateurs et de l'INADO. En outre, en collaboration avec l'INADO, un sondage a été envoyé en juin 2024 sur la représentation des sportifs dans les organisations antidopage. Il n'a pas encore été finalisé mais, avec une quarantaine de réponses, à la question de savoir si le sportif avait accès à une fonction de médiateur dans son pays, 18 ont répondu oui et 24 ont répondu non. Elle a noté que ces services de médiation ne traitaient pas nécessairement toujours les questions d'antidopage. À la question suivante de savoir si l'OAD avait une fonction de médiateur pour les sportifs, deux ont répondu par l'affirmative et 26 par la négative. Cependant, neuf d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour la mise en place d'une telle fonction. Cela a montré qu'il n'y avait pas beaucoup d'organisations qui fournissaient ce service. Pour l'avenir, l'objectif était d'envoyer des sondages à d'autres entités de la communauté antidopage, de compiler ces informations et de dresser une carte mondiale des services de médiation afin d'obtenir un réseau mondial de services de médiation à long terme pour consolider l'expertise et développer des ressources ensemble.

Enfin, elle souhaite mentionner trois réalisations importantes. La première était la reconnaissance. Elle saisit toutes les occasions de participer à des discussions importantes et a été invitée à de nombreuses conférences pour présenter les services de médiation et parler des droits des sportifs. C'était important parce que cela montrait que l'ombuds était reconnu comme une partie importante de la communauté antidopage et qu'il était devenu une ressource mondiale unique et reconnue à la fois pour les sportifs et pour la communauté antidopage dans son ensemble. Cela a confirmé la nécessité d'un tel service de médiation au niveau mondial. La deuxième était la crédibilité. Cette question a été largement débattue lors de la réunion de ce jour-là et il est indiqué dans divers documents des Nations unies et du droit international qu'un service de médiation peut renforcer la crédibilité d'une organisation. La mission était évidemment de créer des synergies et d'unir la communauté antidopage en collaborant pour offrir une expérience antidopage cohérente et globale. La fonction de médiateur est unique en tant que ressource indépendante et neutre, gratuite et confidentielle, permettant à un individu de ne pas craindre les représailles. L'ombuds a joué un rôle important et a créé la confiance nécessaire dans le système entre le sportif et l'organisation antidopage, affirmant ainsi la crédibilité de l'ombuds.

Enfin, en ce qui concerne l'impact sur la communauté antidopage, les parties prenantes ont souhaité connaître la position et l'expérience de l'ombuds. Lorsqu'elle a fait part du point de vue des sportifs sur l'amélioration des règles, des procédures et des droits des sportifs, elle a fait entendre la voix des sportifs. Il a donné aux sportifs un impact et les a responsabilisés. Cela a permis d'instaurer la confiance et de renforcer la crédibilité du système antidopage, ce qui, selon elle, est essentiel.

Pour résumer ce qu'elle considère comme le plus grand succès et les plus grandes réalisations, la réalisation de la mission et l'accomplissement des tâches ont permis de créer une ressource unique et reconnue pour les sportifs. Le nombre de sportifs était, selon elle, conforme à d'autres ressources similaires, car après une année de fonctionnement, les sportifs étaient heureux d'avoir au moins quelqu'un de neutre à qui s'adresser, qui plus est gratuitement. Les droits des sportifs ont été sa plus grande préoccupation tout au long de son expérience, et elle a pensé qu'il était important de faire entendre la voix des sportifs et de renforcer leur impact dans l'ensemble du système antidopage, en favorisant l'équité et en créant la confiance, en construisant des ponts et en unissant, en collaborant et en créant des relations de travail. C'était la clé. L'impact et l'intégrité pourraient être renforcés à l'échelle mondiale par un bureau permanent de médiateur mondial. Enfin, elle souhaite mentionner quelques recommandations, qui sont décrites plus en détail dans le rapport. Elle devrait

peut-être les qualifier de suggestions, mais laisse au Comité exécutif le soin d'en décider. Ces objectifs étaient les suivants : créer un bureau permanent de médiateur mondial ; placer les sportifs au cœur des activités antidopage ; faire progresser les droits des sportifs et l'accès à la justice ; collaborer et s'unir en construisant des ponts ; accroître l'impact et renforcer l'intégrité. Elle invite les membres à visiter le site web s'ils ne l'ont pas encore fait en scannant le code QR affiché à l'écran.

Le DR GUPTA félicite Mme Thorstenson pour sa présentation. La région des Amériques a beaucoup apprécié le travail de l'ombuds. En lisant le rapport, les réactions des sportifs ont clairement démontré que le projet faisait une réelle différence dans la vie des sportifs. Il contribue à rendre l'ensemble du système antidopage plus efficace et met en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. Les États-Unis ont été très heureux d'entendre parler de la relation productive forgée avec l'ombuds des sportifs du Comité olympique & paralympique des États-Unis (USOPC), et de la création d'une Alliance des médiateurs sportifs pour faire progresser les programmes de médiateurs sportifs dans le monde entier, que Mme Thorstenson avait mentionnée comme une recommandation ou une suggestion. Il a estimé que la proposition de produire des lignes directrices ou de meilleures pratiques pour aider à augmenter le nombre de médiateurs était également très positive. Les médiateurs ont déjà accompli de grandes choses en soutenant les sportifs, en les éduquant et en les aidant à protéger leurs droits. Au nom de CADE, il a également fait remarquer qu'il serait utile que certains des services de médiation soient disponibles en espagnol afin que davantage de pays puissent accéder à ce service important et précieux. Les autorités publiques ont apprécié le travail accompli jusqu'à présent et il attend avec impatience d'en voir d'autres au cours de l'année à venir.

MME BENNETT remercie Mme Thorstenson pour son rapport et sa présentation de la journée, et plus particulièrement pour avoir réussi à mettre en place l'office de médiation en si peu de temps. Compte tenu de la brièveté de son histoire, l'engagement semble extraordinaire. Il s'agit d'un projet réussi et clairement méritoire, et elle ne veut pas s'immiscer dans ce que sa collègue dira certainement, mais, après avoir lu le rapport, l'AMA a certainement apporté de la valeur à la communauté sportive grâce à la présence de Mme Thorstenson et à la mise en place de l'office de médiation. Elle souhaite faire deux commentaires. La première est que l'engagement a montré qu'il y avait un besoin dans la communauté sportive. Ce besoin pourrait résulter en partie de la complexité du Code, et elle a noté que la révision actuelle du Code avait une portée limitée ou assez limitée, étant donné que le Code était à un stade de maturité. Elle encourage l'AMA, et c'est peut-être une question qui se posera dans cinq ans et non aujourd'hui, à envisager un examen plus détaillé du Code afin de réduire la complexité globale du Code et l'accessibilité pour les sportifs de comprendre ce à quoi ils sont soumis, la prochaine fois qu'une révision du Code sera entreprise. Le deuxième commentaire était d'un point de vue différent : l'une des principales priorités stratégiques du plan stratégique actuel et proposé par l'AMA était que l'organisation soit centrée sur le sportif. Le bureau du médiateur était un projet entièrement orienté vers cette priorité stratégique. Compte tenu du projet de budget et des révisions du budget 2024 qui viennent d'être discutées, il est très préoccupant que l'organisation subisse une pression financière. Elle a été heureuse d'entendre Mme Chung expliquer que les mesures que l'AMA envisageait de prendre pour remédier au déficit potentiel des recettes par rapport aux dépenses n'étaient pas destinées à affecter les projets pour les sportifs. Le projet de budget prévoit le maintien du bureau du médiateur. Elle pense que c'est un bon moyen de rappeler aux autorités publiques et aux pays qui n'ont pas versé leurs contributions volontaires que l'AMA accomplit un travail important dans la communauté sportive. Elle souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour des projets tels que celui-ci, qui réalisent directement des objectifs centrés sur le sportif dans les budgets en cours qui sont présentés au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Elle se réjouit de tout commentaire que Mme Thorstenson pourrait faire sur l'un ou l'autre de ces deux points, en particulier sur le premier si elle a un avis à ce sujet. Il s'agit de commentaires issus de la lecture de son rapport très complet.

M. KEJVAL félicite Mme Thorstenson pour les résultats impressionnants qu'elle a obtenus en seulement un an. Il demande des éclaircissements sur plusieurs points. Les objectifs du programme sont les suivants a) disposer d'un médiateur permanent et mondial à la disposition de tous les sportifs afin de fournir aux sportifs des conseils gratuits, confidentiels, neutres, indépendants et équitables en matière d'assistance et d'aide en relation avec le Programme mondial antidopage et les entités antidopage qui opèrent au sein du système antidopage, et b) renforcer la communauté des médiateurs et améliorer l'expérience des sportifs en matière d'antidopage en accélérant les possibilités d'amélioration et le changement systématique grâce à un échange d'information entre l'AMA et les médiateurs. Il voudrait également faire quelques commentaires concernant les

CNO et les FI qui ont des médiateurs, et il serait bon d'assurer le contact. Le CIO a été très actif en termes d'agents de sécurité, d'agents chargé du bien-être et d'autres personnes similaires. Ils exercent des activités similaires et il serait bon de les coordonner au niveau du CIO, des FI ou des CNO. Les sportifs doivent comprendre qui est qui et quelles sont les responsabilités de chacun. La deuxième question concerne les difficultés budgétaires. Lors de la dernière réunion, il a été proposé d'étudier la possibilité d'un parrainage. Existe-t-il un calendrier à ce sujet ou y a-t-il eu des développements à cet égard ?

M. PINI remercie Mme Thorstenson pour son excellente présentation. C'est une leçon d'humilité que de voir ce projet aboutir et aller plus loin. Il soutient fermement la poursuite du projet d'ombuds antidopage des sportifs, qui a déjà prouvé sa valeur au cours de sa phase d'essai. Étant donné qu'il a réussi à offrir aux sportifs un soutien crucial, la prolongation de ce projet au-delà de la phase d'essai contribuerait à maintenir la transparence et à protéger les droits des sportifs. Cela reflète l'engagement de l'AMA à être centré sur le sportif et renforce l'importance de protéger les intérêts des sportifs tout au long du processus d'antidopage. Dans cette optique, le Conseil des sportifs a pleinement soutenu la poursuite du projet de l'ombuds, reconnaissant qu'il s'agissait d'une initiative clé qui permettait aux sportifs de se prendre en charge et de faire entendre leur voix. Cette initiative a également joué un rôle dans l'élaboration du plan d'action du Conseil des sportifs en offrant un aperçu direct des défis et des préoccupations auxquels les sportifs sont confrontés dans le système antidopage. Le projet de médiateur a aidé le Conseil des sportifs à mieux comprendre et traiter ces questions. La poursuite du projet de médiateur constituerait un mécanisme de retour d'information précieux, permettant au Conseil des sportifs d'affiner ses priorités et ses actions afin de défendre plus efficacement les droits et le bien-être des sportifs. Il a remercié l'AMA et toutes les parties prenantes d'avoir donné la priorité au soutien et au développement du projet de médiation et au Conseil des sportifs.

MME BATTAINI-DRAGONI a déclaré que, pendant un certain nombre d'années, la question de l'ombuds avait été un rêve, mais ce n'est plus le cas. Elle s'est félicitée du développement réussi de ce programme. Elle a lu beaucoup de choses dans les documents présentés par l'AMA qui indiquent autant d'activités que celles de Mme Thorstenson. Elle ne répétera pas ce que d'autres collègues ont dit, mais elle se dit très impressionnée.

M. MISKIMMIN souhaite également féliciter Mme Thorstenson pour son rapport et le travail qu'elle accomplit. Il a pu se faire une idée de la passion qui anime l'auditoire lorsqu'elle en parle. Ce qui le préoccupe en soutenant cela était de savoir comment cela évoluerait au fil du temps. Il pourrait s'agir d'attraper un tigre par la queue. Plus il y aura de gens et de sportifs éduqués, plus il y aura d'opportunités, ce qui signifiera que sa charge de travail sera de plus en plus importante. Il y a des considérations de ressources à prendre en compte. Il aimerait que Mme Thorstenson et le Comité exécutif lui expliquent comment cela pourrait être modulé de manière appropriée au fil du temps, afin de ne pas affecter la qualité du travail de l'ombuds ou de ne pas laisser certains sportifs frustrés de ne pas avoir accès à l'information en raison de contraintes budgétaires. Il a demandé à Mme Thorstenson si elle considérait cela comme un défi, étant donné qu'elle n'était qu'une personne et que le budget était limité.

MME MARACINEANU apprécie le rapport. L'Europe approuve pleinement le plan qui vient d'être présenté. Elle souligne le rôle essentiel que l'ombuds joue et, espère-t-elle, continuera à jouer. Ce premier mandat de mise en œuvre du plan arrive à son terme. Elle espère qu'au 1er janvier 2025, il y aura une suite et que l'AMA sera en mesure d'allouer des ressources suffisantes pour lui permettre de continuer à fonctionner en toute indépendance, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Mme Thorstenson avait mentionné la notification de l'ITA contenant ses coordonnées. Elle n'a pas compris qui avait été prévenu. L'ITA informait-il les FI ou les sportifs eux-mêmes lorsqu'ils étaient informés d'un cas de dopage ? Elle pense que c'est important et qu'il serait utile de le proposer aux ONAD pour qu'elles fassent la même chose et qu'elles fournissent les coordonnées de Mme Thorstenson le cas échéant.

Elle a également soutenu la suggestion faite par M. Kejval de travailler avec les personnes chargées de la protection des personnes qui ont joué pour la première fois un rôle essentiel lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Peut-être serait-il possible de travailler avec ces personnes afin de prévenir la violence dans le cadre des compétitions. Elle a estimé que toutes ces personnes ainsi que Mme Thorstenson seraient vraiment un bon soutien pour les sportifs et contribueraient à la lutte contre le dopage, et qu'une forme d'évaluation des risques en amont serait extrêmement importante dans le cadre de la prévention du dopage.

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Henrie, pour une présentation de la vision future de ce projet qui, selon lui, répondra à bon nombre de ces questions.

MME HENRIE se félicite des réactions et des commentaires positifs. Elle était ravie d'être présente pour présenter la proposition de poursuite du programme de l'ombuds, basée sur le grand succès et les réalisations que Mme Thorstenson, en tant que Ombuds antidopage des sportifs, a été en mesure de réaliser jusqu'à présent. Elle rappelle que la décision demandée au Comité exécutif était de confirmer le programme de médiation antidopage des sportifs comme un programme permanent de l'AMA. Elle décrit brièvement l'approche. L'objectif est que le programme soit permanent et fasse l'objet d'une évaluation régulière par rapport aux objectifs fixés. Le programme sera guidé par trois piliers, utilisés pour s'assurer que le développement du programme de l'ombuds est mené d'une manière progressive qui maximisera et tirera parti de l'utilisation des ressources existantes de l'AMA, et sera soumis au fur et à mesure à la capacité de l'AMA de tirer parti du financement privé. Par conséquent, étant donné que l'ombuds pourrait également apporter une contribution importante à l'amélioration de l'expérience des sportifs au sein du système antidopage, un aspect important dans le développement et la proposition de cette approche était de s'assurer que le travail serait effectué en collaboration avec les médiateurs, de sorte que l'AMA et l'ombuds puissent échanger et tirer des leçons des recommandations ou des suggestions émanant des médiateurs. Ces informations seraient utilisées pour définir les règles et les procédures, ainsi que pour toute initiative actuelle ou nouvelle concernant les sportifs.

M. Kejval a déjà résumé la vision, les objectifs et les engagements de ce programme, mais elle souhaite souligner que la vision était que le programme soit un agent efficace de changement positif. Pour ce faire, il faudrait mettre en place et rendre disponible un médiateur mondial qui servirait tous les sportifs de manière juste et équitable, indépendamment de leur position ou de leurs intérêts. L'objectif était d'améliorer la qualité du système antidopage et de créer une expérience antidopage optimale. En outre, le programme devrait être en mesure de renforcer la communauté des médiateurs, de créer des réseaux ou de travailler avec les responsables de la sécurité et du bien-être au sein des CNO qui travaillent déjà dans ce domaine ; l'objectif étant de partager les connaissances, d'apprendre, de tirer parti et d'accroître toutes ces ressources formidables disponibles pour les sportifs et/ou de les mettre à la disposition des sportifs.

Elle a présenté une description visuelle, qui avait également été incluse dans le document, des trois piliers clés pour s'assurer que cette vision puisse être réalisée. Le premier pilier consistait à assurer le succès du programme de l'ombuds par une planification efficace et une promotion ciblée. Le deuxième pilier consistait à assurer l'excellence des services du médiateur et à en faire profiter tous les sportifs, et le troisième pilier consistait à renforcer la communauté des médiateurs antidopage et d'apporter des changements significatifs au système antidopage. Pour chaque pilier, il a été déterminé si les activités seraient entreprises en collaboration ou de manière totalement indépendante, comme le montrent les différentes couleurs. Les deux piliers verts à gauche et à droite étaient ce que l'on appelait les piliers de collaboration. Ils indiquent les activités qui peuvent être réalisées en collaboration avec le médiateur. Le deuxième pilier est le pilier indépendant, dans lequel le médiateur fournit des services indépendamment de l'AMA ou de toute autre partie prenante. Un objectif supplémentaire de ces trois piliers était de pouvoir identifier les objectifs à court, moyen et long terme, le cas échéant. Le pilier central comprenait tous les services fournis par le médiateur et pouvait être utilisé pour construire progressivement le programme. Les objectifs à court, moyen et long terme devaient permettre d'atteindre cet objectif. Il est également important de garder à l'esprit que le médiateur, comme cela a déjà été mentionné, est actuellement une personne travaillant à temps partiel. Il est prévu que cela se poursuive en 2025. Il était donc nécessaire d'identifier des activités pour soutenir réellement le médiateur dans ce contexte. Encore une fois, l'intention derrière ces trois piliers était de s'assurer qu'il y avait une délimitation claire des responsabilités et de savoir qui était responsable des résultats et, le cas échéant, il était important de maximiser et de tirer parti des ressources et de l'expertise existantes de l'AMA pour soutenir le travail de l'ombuds. Bien que la collaboration soit bénéfique, voire cruciale, dans plusieurs domaines, il est également nécessaire de protéger l'indépendance de l'ombuds dans la prestation de ces services. C'est ce qui a guidé ces trois piliers. Le modèle opérationnel proposé pour soutenir la réalisation des activités décrites dans les trois piliers était qu'il s'agisse d'un programme permanent de l'AMA, faisant l'objet d'une planification, d'une révision et d'une budgétisation annuelles, et fonctionnant de la même manière que les autres programmes et projets de l'AMA.

Le comité consultatif de l'ombuds serait également un acteur clé de ce modèle de fonctionnement, comme l'a déjà mentionné Mme Thorstenson. Le comité consultatif a été reconstitué à la suite de la réunion du Comité exécutif de mars 2024 et est en place pour fournir des conseils, des orientations et un soutien, dans le but de travailler tous ensemble. Un mandat a été rédigé pour s'assurer que le fonctionnement du comité consultatif est clair. À ce stade, ce comité était plutôt un comité informel composé de trois membres qui se réunissaient virtuellement tous les trimestres. Des thèmes spécifiques seront définis pour ces réunions, tels que l'aide à l'élaboration de plans opérationnels, l'examen des progrès accomplis et l'aide à la promotion du médiateur et de ses services. Conformément au cycle de planification et de budgétisation de l'AMA, des plans opérationnels annuels comportant des activités spécifiques, des indicateurs de performance clés et des budgets seront élaborés. L'élaboration de ce plan sera dirigée par le service de mobilisation des sportifs de l'AMA et le bureau de gestion stratégique, en collaboration avec l'ombuds et le comité consultatif. Dans le cadre de cet exercice, les objectifs spécifiques, les indicateurs clés de performance et le budget liés aux services de médiation, le deuxième pilier, seront également identifiés. Une fois identifié, l'ombuds serait seul responsable de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports. C'était très important et l'objectif était de s'assurer que la nature et l'importance des services du médiateur en termes d'indépendance et de confidentialité ne soient jamais compromises. En ce qui concerne le plan pour l'année suivante, un projet de plan opérationnel a été élaboré. Des activités ont été identifiées pour s'assurer qu'un budget pour 2025 pouvait être proposé, ce qui a été inclus dans le projet de budget 2025. Enfin, outre les réunions trimestrielles du comité consultatif de l'ombuds et l'évaluation régulière du programme par l'AMA, l'ombuds fournirait des rapports annuels au Comité exécutif et au Conseil des sportifs.

Naturellement, elle voit plusieurs avantages à ce programme, dont certains ont déjà été mentionnés par les membres du Comité exécutif dans leurs commentaires. Elle avait été heureuse de l'entendre. Elle est convaincue que l'approche et le modèle de fonctionnement proposés présentent plusieurs avantages. D'une part, elle a permis de délimiter clairement les responsabilités et s'est concentrée sur l'obligation de rendre des comptes et la réussite. Le modèle de fonctionnement proposé visait à garantir que l'AMA, en soutenant financièrement le programme de médiation, puisse contribuer activement à son évolution et veiller à ce que sa croissance soit progressive et prudente, conformément au plan stratégique de l'AMA. Le modèle de fonctionnement proposé reconnaît également que le médiateur ne peut pas tout faire à temps partiel. C'est pourquoi la proposition se concentre sur la collaboration tout en protégeant l'indépendance du service de médiation. En servant de source d'information et de conseils pour les politiques, les procédures et les règles, il y a certainement des leçons à tirer de l'ombuds. Il était donc nécessaire d'identifier les possibilités d'améliorer le système antidopage, ainsi que les expériences des sportifs au sein du système. Là encore, elle a estimé qu'il s'agissait d'un aspect très important qui mettait l'accent sur les résultats centrés sur les sportifs. Le modèle de collaboration proposé a également permis de capitaliser sur les gains d'efficacité en utilisant, le cas échéant, les ressources existantes de l'AMA. Par exemple, lorsque Mme Thorstenson a mentionné le webinaire promotionnel, elle a eu la chance de travailler avec l'équipe de communication de l'AMA et de bénéficier de son expertise pour l'aider à développer un plan promotionnel et à le mettre en œuvre, en plus de l'expertise en matière de technologies de l'information. À l'avenir, l'objectif est de travailler avec les bureaux régionaux afin qu'ils puissent contribuer à promouvoir ces services, ainsi que l'exercice de cartographie auquel Mme Thorstenson a fait allusion et qui a débuté avec le sondage de INADO.

Enfin, elle a estimé que le modèle opérationnel répondait aux questions initiales posées en mars, à savoir que le modèle garantissait la mise en place de contrôles appropriés pour gérer l'évolution du programme de l'ombuds et du budget, que des possibilités de financement pouvaient être explorées dans le cadre d'une collaboration, que l'ombuds fonctionnait de manière indépendante, que la délimitation des responsabilités était claire et que le succès de l'ombuds et du programme de l'ombuds en général pouvait être mesuré, ce qui serait possible grâce aux résultats et aux indicateurs clés de performance identifiés dans le projet de plan opérationnel.

En conclusion, elle est fermement convaincue que le programme de l'ombuds doit être maintenu. Il s'agit véritablement d'un programme pour les sportifs, qui a été demandé par des sportifs pour les aider à naviguer dans le monde complexe de l'antidopage. Le programme de médiation était également en ligne directe avec la priorité stratégique de l'AMA. Comme un membre l'a spécifiquement mentionné, elle s'inscrit véritablement dans le cadre de l'initiative "être centré sur l'athlète" et constitue l'une des initiatives clés visant à promouvoir

des ressources neutres et confidentielles pour les sportifs. S'il est vrai qu'il est nécessaire de fournir des services de médiation dans le domaine de l'antidopage, les Nations unies ont également souligné l'importance d'un tel rôle. L'importance et les besoins des services de médiation ou des programmes connexes dans le cadre de l'antidopage ont été exprimés de différentes manières et par différentes entités, telles que le Conseil des sportifs de l'AMA. Les principes énoncés dans la loi sur les droits des sportifs en matière de lutte contre le dopage et les conclusions préliminaires de l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme ont tous mis en évidence l'importance de protéger les droits des sportifs, de promouvoir l'accès des sportifs à la justice et de fournir des conseils aux sportifs pour s'assurer qu'ils comprennent réellement le programme antidopage. Elle croyait certainement que le programme de médiation faisait cela. Elle espère que le Comité exécutif sera d'accord et que les membres, en tant qu'organisation dont la priorité stratégique est d'être centrée sur l'athlète, soutiendront la poursuite du programme de l'ombuds, car elle pense qu'il s'agit d'une initiative très significative, centrée sur l'athlète, pour un investissement relativement modeste. Elle se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions et commentaires.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il accepte de confirmer le programme d'ombuds antidopage des sportifs en tant que programme permanent de l'AMA.

D É C I S I O N

Proposition visant à confirmer la poursuite du programme de médiation antidopage pour les sportifs de l'AMA est approuvée.

- 11.2 Évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme - mise à jour et premières conclusions

MME SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ souhaite profiter de l'occasion pour remercier L'AMA, le Comité exécutif et les observateurs d'avoir contribué à maintenir l'accent sur les droits de l'homme. Elle comprend que ce n'est pas toujours facile, mais elle apprécie grandement que l'accent soit toujours mis sur les droits de l'homme. Avec ses collègues de l'AMA, elle a distribué un document qui comprend un certain nombre d'éléments et une analyse des documents et pratiques les plus importants. Elle attire également l'attention des membres sur les principes de responsabilité stricte, sur lesquels elle reviendra lorsqu'elle discutera des conclusions et des prochaines étapes. Elle parcourra le document aussi rapidement que possible. En ce qui concerne l'analyse des documents et des pratiques les plus importants de l'AMA, elle rappelle que les membres du Comité exécutif lui ont confié un mandat. Une partie de ce mandat consistait à évaluer et à équilibrer les droits humains des sportifs et les droits des sportifs à une compétition équitable. Elle a donc procédé à une analyse des documents et des pratiques de l'AMA. Au fil du temps, le Code a évolué, passant de la version de 2003 à la version actuelle, avec de nombreux exemples de l'attention portée aux droits humains des sportifs. Parmi ces exemples, on peut citer une plus grande flexibilité dans les sanctions, des périodes plus longues pour ceux qui ont vraiment triché, une meilleure prise en compte des circonstances spécifiques pour accommoder ceux qui peuvent prouver leur innocence et des audiences dans un délai raisonnable avec des panels qui sont justes et impartiaux. Il y a aussi l'indépendance institutionnelle des panels et le droit à une représentation juridique. Rien de tout cela n'existait en 2003 et est en train de s'améliorer. La dernière version du Code a également reconnu les para sportifs qui, selon elle, sont des personnes protégées du point de vue des droits de l'homme, ce qui est également très important. Elle a analysé les exemples de bonnes pratiques présentés dans le document. Elle en a retiré une plus grande confiance et pense que l'AMA devrait également être convaincue que les droits humains des sportifs individuels ne sont pas en conflit avec les droits des sportifs. La réponse à la question de savoir s'ils sont équilibrés est oui, ils le sont. Ils ne sont pas en conflit. Cependant, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, mais penser à l'avenir. Elle pense qu'un engagement renforcé aux droits fondamentaux à l'avenir n'affaiblira pas le système, mais renforcera le système antidopage, en particulier en promouvant le franc jeu. Elle a présenté l'analyse des documents.

La question de la responsabilité stricte, de la charge de la preuve et des droits de l'homme a été analysée dans le document, mais elle souhaite expliquer pourquoi elle pense qu'il est important d'y revenir, car, dans ses consultations avec les sportifs, cette question est toujours d'actualité. Il est peut-être possible de comprendre pourquoi les sportifs ont l'impression qu'il n'y a pas de présomption d'innocence dans les procédures

antidopage. Elle estime qu'il faut l'appréhender sous l'angle des droits de l'homme, pour voir si le principe de la responsabilité stricte est conforme aux droits de l'homme. Il y a trois raisons pour lesquelles on peut dire que c'est conforme aux droits de l'homme. L'une d'entre elles est la question du consentement. Il n'est pas surprenant que les sportifs n'aient pas toujours eu le sentiment que leur consentement était libre ou éclairé. C'est du moins ce qu'ils lui ont dit. Cependant, en devenant membre d'une association privée telle qu'un club sportif, une fédération ou un club de lecture, chaque individu se soumet automatiquement aux statuts de l'association et aux textes et valeurs qui la régissent. Par conséquent, les membres se sont engagés implicitement ou explicitement à respecter les normes prescrites et, en conséquence, ils ont adhéré aux sanctions potentielles. Cela signifie que les sportifs donnent leur accord, mais elle pense qu'il faut mieux l'expliquer lorsqu'on s'adresse à eux. Beaucoup ont compris, mais beaucoup n'ont pas compris. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour comprendre ce phénomène.

Sur le second point, les droits de l'homme et la responsabilité stricte, ou plutôt la présomption d'innocence telle que définie à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, constituent une garantie par excellence ou stricto sensu en matière pénale. Cependant, comme l'a souligné le juge Costa dans son opinion pour le Code de 2021, les sportifs ont conservé leurs droits de présenter des preuves et des explications, en faisant valoir des violations non intentionnelles. Il est essentiel de noter que les procédures antidopage ne sont pas des procédures pénales mais plutôt des procédures civiles. C'est ainsi qu'elle pense que les choses doivent rester ainsi, car les sportifs ne sont pas des criminels et ne doivent pas être traités comme tels. Par conséquent, du point de vue de la procédure civile, la responsabilité stricte était également acceptable.

Enfin, en ce qui concerne l'importance des procédures, il est essentiel d'agir conformément aux droits de l'homme en ayant des procédures qui garantissent l'accès des sportifs à la justice. Elle serait heureuse d'en discuter en détail s'il y a des questions, mais elle tient à dire que la responsabilité stricte est compatible avec les droits de l'homme. Elle ne pense pas que le principe doive ou puisse être modifié. Cependant, il y a quelque chose qui peut être changé et c'est la pratique. Par exemple, c'est quelque chose qu'elle donnait dans le cadre de ses recommandations, et elle s'y tenait en tant que recommandations, et non en tant que propositions. C'était son mandat. L'AMA devrait encourager des changements non pas nécessairement juridiques mais plus structurels et politiques parmi les signataires afin d'encourager l'efficacité de la justice et en particulier la rapidité au premier niveau de résolution des litiges. Comment cela pourrait-il se faire ? Elle pense que les autorités publiques au niveau national peuvent créer ce type de situation là où elle n'existe pas. Ces organismes pourraient créer des cadres juridiquement et financièrement viables pour l'aide juridique aux sportifs accusés ou établir une liste de conseillers juridiques bénévoles. Il pourrait également y avoir une liste d'experts en droits de l'homme qui seraient prêts à dialoguer avec les sportifs au niveau national, ou peut-être avec un panel d'arbitres avant ou pendant les procédures. Deuxièmement, l'AMA pourrait encourager les évaluations par les pairs entre les OAD à différents niveaux, en se concentrant particulièrement sur l'efficacité et l'accès à la justice et aux évaluations par les pairs. Il ne s'agit pas seulement de procéder à des examens par les pairs, mais aussi de se concentrer sur des critères de sélection rigoureux pour les arbitres et sur l'élaboration de procédures dont l'objectif central est le respect des délais. La troisième chose que l'AMA pourrait faire sans modifier le Code est, par exemple, d'encourager et de promouvoir l'utilisation de la technologie, y compris les options de vidéoconférence pour améliorer l'efficacité, en particulier pendant les procédures. Elle a lu des recherches qui ont montré que, dans certaines parties du monde, la vidéoconférence n'était pas très utilisée pour accélérer les procédures antidopage. Elle s'est efforcée de formuler des recommandations qui nécessitaient des modifications du Code, mais les exemples susmentionnés ne nécessitaient pas de modifier le Code ou les Standards internationaux. La publication de lignes directrices, par exemple sur la vidéoconférence, pourrait inspirer les parties prenantes dans de nombreux endroits où elles n'existaient pas. Ce n'était qu'un exemple.

Dans les conclusions, cette partie du document indique ce que l'on peut attendre de ses recommandations. Avant qu'elle ne formule des recommandations, les risques ou les défis sont décrits à travers les récits des sportifs, en soulignant l'impact négatif potentiel sur leurs droits de l'homme à travers tout le spectre du processus antidopage, depuis le prélèvement d'un échantillon jusqu'à la gestion des résultats. Elle donne un exemple du point de vue des sportifs : l'attente des résultats. Une fois que les sportifs ont fait passer un échantillon pour les tests, celui-ci devient la propriété de l'OAD, l'autorité de gestion des résultats, et les sportifs ne peuvent qu'attendre le résultat. Si le test s'avérait positif, il y aurait une ligne de conduite claire à suivre. Elle a également examiné, du point de vue des sportifs, les cas où les échantillons se sont révélés négatifs. Elle

présentera deux perspectives. L'un était le point de vue de l'OAD, l'autre le point de vue du sportif. Si les échantillons sont négatifs, l'OAD peut faire trois choses. L'une d'entre elles consistait à décider d'utiliser les échantillons à des fins scientifiques. Dans ce cas particulier, les sportifs devaient être informés parce que les OAD devaient demander le consentement des sportifs pour utiliser les échantillons à des fins scientifiques. L'OAD peut également décider de détruire les échantillons, et la troisième possibilité consiste à conserver les échantillons pour les soumettre à de nouveaux tests et à les stocker pendant une période maximale de 10 ans. Dans les deux derniers cas, l'OAD n'était pas tenu de notifier sa décision aux sportifs. Seuls 0,77% des échantillons testés se sont révélés positifs. Qu'est-il arrivé aux 99,23% des échantillons de sportifs propres ? Comment ont-ils été informés du destin de leurs échantillons ? Dans l'attente, les sportifs peuvent être anxieux et, jusqu'à présent, la pratique a été de "pas de nouvelles, bonnes nouvelles". Ainsi, après un certain temps, en l'absence de notification, le sportif pouvait considérer qu'ils pouvaient continuer à concourir, mais ils ne savaient pas avec certitude combien de temps ils allaient attendre et avec quel résultat, ou si quelque chose ou rien serait trouvé dans les six mois, dans les dix ans, lors des prochains jeux ou jamais. La peur ne doit pas nécessairement être aiguë ; il peut s'agir d'une peur latente, mais elle affecte fortement le bien-être et la santé mentale des sportifs ou peut nuire à leurs performances. Qu'a-t-on dit aux 99,23% de sportifs dont les échantillons étaient propres ? Le système était-il axé sur eux ? Toutes les personnes présentes ce jour-là diraient que oui, il s'agissait d'eux. Il existe peut-être une solution technique à ce problème. Il existait peut-être un moyen d'informer les sportifs à l'aide d'une mesure technique très simple de suivi des échantillons. Lorsque l'on passe une commande sur Amazon, l'information est envoyée pour indiquer que le produit a été emballé et qu'il est en cours d'acheminement, etc. Pourquoi les sportifs ne pourraient-ils pas être informés de manière transparente grâce à ces moyens techniques ?

Une autre recommandation concerne l'adoption d'une approche stratégique en matière de dopage par inadvertance ou contamination. Toutefois, lorsqu'elle en a parlé, elle l'a fait sous l'angle des droits de l'homme, en ce qui concerne les droits humains des sportifs. L'AMA pourrait envisager d'adopter une stratégie qui aborde de manière proactive les questions de dopage par inadvertance et, selon la discussion de ce jour, cela pourrait être fait d'un point de vue scientifique, juridique et éducatif, mais elle insiste sur le fait que cela devrait également être fait du point de vue des sportifs. Elle a préconisé la participation d'un expert en communication au groupe, non pas au sein du sous-comité du Comité exécutif, mais peut-être au sein d'un groupe de travail. Elle croit que le directeur général a mentionné qu'un groupe de travail a déjà été établi au sein de l'AMA pour travailler sur le dopage par inadvertance. Il s'agissait d'une recommandation à moyen terme.

Une recommandation à long terme a été formulée en faveur d'actions telles que la professionnalisation ou l'utilisation de renseignements artificiels, ou la mise en place de mécanismes opérationnels non judiciaires de règlement des griefs, etc. Elle a également mentionné un exemple de recommandation d'action immédiate : l'élaboration et la publication d'une déclaration de politique publique sur l'engagement en matière de droits de l'homme. Elle pense que cela pourrait être fait le plus rapidement possible et de manière transparente.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le plan initial prévoyait de présenter le rapport au Conseil de fondation à Riyad en décembre 2024. Elle pense que c'est encore possible si le Comité exécutif estime qu'il faut le faire le plus rapidement possible, mais elle pense que l'AMA pourrait disposer de plus de temps pour réagir à son rapport et à ses recommandations. Par exemple, il avait été annoncé ce jour-là qu'un travail sur le dopage par inadvertance allait être effectué. Il y avait aussi le plan stratégique. Le Dr. Gupta et Mme Maracineanu ont mentionné la présence des droits de l'homme dans le plan stratégique. Il s'agissait d'une sorte de retour d'information de la part de l'AMA sur ses recommandations. Un espace pourrait et devrait peut-être être consacré à cette question. Elle pourrait également participer davantage au processus de mise à jour du Code. Son idée était de présenter les recommandations de son rapport et ce qui avait été fait lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, parce qu'il s'agissait également d'une enceinte plus large pour une communication transparente sur les droits de l'homme, les possibilités, ce qu'il fallait faire, etc. Elle serait très heureuse de continuer à informer le Comité exécutif et, bien sûr, le Conseil des sportifs, avec lequel elle a également travaillé en étroite collaboration. Elle se fera un plaisir de répondre aux questions des membres.

MME MARACINEANU accueille favorablement le rapport, qu'elle n'a pas encore lu en détail, mais qu'elle lira. Elle a appris qu'en vertu du Code, il n'existe aucune obligation d'informer les sportifs qu'un échantillon sera

conservé et stocké pendant dix ans et pourra être testé ultérieurement. Elle ne s'en était pas rendu compte et a apprécié cette information. Il était très intéressant d'en entendre parler lors de la réunion du Comité exécutif. Elle accueille favorablement la proposition d'un système de suivi des échantillons afin que les sportifs sachent ce qu'il advient de leurs tests.

M. PINI apprécie le rapport. Le Conseil des sportifs soutient pleinement le travail d'évaluation des droits de l'homme et ce fut un plaisir de travailler avec Mme Samardžić-Marković sur ce programme. Il s'agit d'un programme fondamental dont il sait qu'il aura un impact durable sur les sportifs et le système antidopage, et il attend avec impatience les résultats à venir.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Samardžić-Marković pour son rapport très complet, son excellent travail et l'ensemble de ses recommandations et propositions. Il est certainement nécessaire d'examiner comment toutes ces propositions peuvent être mises en œuvre.

M. DE VOS souhaite savoir, étant donné qu'il existe une recommandation claire sur la marche à suivre, si le Comité exécutif doit prendre position par rapport à cette recommandation. Cela signifierait une modification du mandat initial. Il s'agit essentiellement d'une prolongation du mandat avec un travail supplémentaire à effectuer, ce qui, selon lui, pourrait avoir des conséquences. Les membres doivent-ils simplement prendre note des recommandations ou doivent-ils accepter ce qui a été proposé ?

MME SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ note que les recommandations sont un travail en cours, mais qu'en ce qui concerne l'idée de prolonger le travail pour toutes les raisons qu'elle a énumérées, c'est à la direction de l'AMA de dire quelle procédure est nécessaire. Cependant, en ce qui concerne ses recommandations sur ce qu'il faut faire individuellement à moyen terme, à long terme, etc., il est trop tôt pour se prononcer car elle n'a pas partagé le rapport complet avec le Comité exécutif.

M. DE VOS l'a bien compris, mais il a noté que le compte rendu se ferait un an plus tard et dans le cadre d'une autre activité de l'AMA, et que c'était là sa demande spécifique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il n'est pas sûr d'avoir compris. Il pensait qu'il avait été convenu que le calendrier serait celui de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et que les travaux progresseraient jusqu'à la publication du rapport final, qui serait alors approuvé lors de la conférence.

M. DE VOS remercie le directeur général pour cette précision. D'après la présentation, il semble qu'il y ait eu un changement dans le calendrier. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de problème.

D É C I S I O N

Il est pris note de l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme et des premières conclusions.

12. Conformité

- 12.1 Cas de non-conformité

LE PRÉSIDENT note qu'un document actualisé sur la conformité a été diffusé le 10 septembre 2024 à la suite des travaux en cours au sein de la task-force sur la conformité et du comité de révision de la conformité.

M. GOURDJI informe les membres qu'il fournira un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de mars 2024, comme indiqué au point 12.0, avant de poursuivre avec le point 12.1 sur les cas de non-conformité pour décision. Le Comité de révision de la conformité a continué à être très occupé dans ses interactions avec l'AMA, fournissant des avis et des conseils indépendants sur les questions de conformité. Depuis le mois de mars dernier, il s'est continuellement tenu au courant des activités de contrôle de l'AMA et du soutien apporté aux signataires. Au cours de cette période, le Comité de révision de la conformité a recommandé la réintégration des signataires non conformes suivants, sur recommandation de la direction de l'AMA, en raison de l'achèvement des non-conformités en suspens : le Comité national olympique d'Angola, agissant en tant qu'ONAD, et l'ONAD tunisienne. Dans les deux cas, une recommandation a été soumise au Comité exécutif qui l'a acceptée et les signataires ont depuis été réintégrés. En outre, le Comité de révision de la conformité a clos deux autres

dossiers : Les ONAD des Philippines et du Cambodge et cinq cas de surveillance : les ONAD du Vietnam, des Bahamas, du Pérou et du Sri Lanka, ainsi que la Fédération internationale de rugby en fauteuil roulant. Le Comité de révision de la conformité a tenu deux réunions depuis son dernier rapport au Comité exécutif. Il avait tenu une réunion sur place au mois de mai et une réunion virtuelle au mois d'août. Lors de ces deux réunions, le Comité de révision de la conformité a reçu des informations actualisées sur les affaires de la liste de surveillance, les affaires de non-conformité et les affaires portées devant le Tribunal arbitral du sport, et s'est concentré sur l'orientation et la supervision du programme de conformité de l'AMA. Plus précisément, il a examiné la section conformité du projet de rapport annuel de l'AMA et du projet de plan annuel de conformité et y a apporté sa contribution. Le Comité de révision de la conformité a réfléchi et s'est coordonné avec l'équipe de rédaction de la mise à jour du Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) de 2027 sur les améliorations potentielles à apporter au standard. Il a examiné attentivement le registre des risques de la conformité de l'AMA, en passant en revue les risques identifiés et les mesures d'atténuation mises en place par l'AMA. Il a fait de même avec le registre des risques du Comité de révision de la conformité, qui a également été partagé avec le département Conformité de l'AMA, afin de s'assurer que tous les risques connus liés à la conformité ont été identifiés, évalués et atténués comme il se doit.

Lors de la réunion virtuelle du 8 août, de nouveaux cas de non-conformité ont été discutés. Ils sont détaillés au point 12.1 de l'ordre du jour sur les cas de non-conformité et il les présentera ensuite. En ce qui concerne les cas de non-conformité mentionnés au point 12.1 de l'ordre du jour, qui relève de la décision du Comité exécutif, il note que le rapport figurant dans la documentation fournie a été révisé et que la dernière version est datée du 10 septembre. La mise à jour du document avait pour but de clôturer deux procédures de conformité : pour l'ONAD du Monténégro et pour le CNO du Mozambique agissant en tant qu'ONAD. Certaines ONAD ont également été mis à jour suite à des recommandations de non-conformité avec effet immédiat à une recommandation de la liste de surveillance, notamment pour l'ONAD du Sénégal, le CNO de l'Ouganda agissant en tant qu'ONAD et l'ONAD de l'Uruguay. Cela démontre que le mécanisme que l'AMA avait mis en place pour s'engager activement et travailler avec les signataires continuait à bien fonctionner. Il a montré que les signataires avaient été très actifs jusqu'à cette réunion.

Il a préparé une diapositive d'une page pour guider le Comité exécutif à travers les cas. En ce qui concerne les nouveaux cas de non-conformité, ils peuvent être classés en trois catégories. Il y a eu l'affaire des règles antidopage. Le Comité de révision de la conformité recommanderait l'inscription de l'ONAD du Panama sur la liste de surveillance et une non-conformité automatique au bout de quatre mois si la non-conformité n'a pas été résolue. Il y a eu les cas du questionnaire sur la conformité au Code (CCQ), avec effet immédiat, de la Fédération internationale de pelote basque (FIPV), et cinq cas pour la liste de veille et la non-conformité automatique après quatre mois si la non-conformité n'a pas été résolue. Il s'agit du CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD, de l'ONAD du Pakistan, de l'ONAD de Samoa, de l'ONAD du Sénégal et de l'ONAD de l'Uruguay. Le troisième groupe comprenait les règles antidopage et un cas de questionnaire Conformité. Le Comité de révision de la conformité recommandera au CNO ougandais agissant en tant qu'ONAD pour la liste de surveillance et la non-conformité automatique après quatre mois si la non-conformité n'a pas été résolue.

Il commencerait par les cas liés aux règles. La section A, qui se trouve aux pages 5 et 6 du document, traite du nouveau cas lié à la mise en œuvre du Code dans le système juridique de l'ONAD du Panama. Les détails de cette affaire figurent dans la section A1. Pour l'essentiel, l'ONAD a bien progressé et des projets d'amendements ont été présentés à l'AMA conformément au Code, en plus d'un calendrier d'adoption dans les quatre mois suivant la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif de placer l'ONAD du Panama sur la liste de surveillance avec les conséquences et conditions de réintégration telles qu'elles figurent dans la section A, à la page sept, qui pourraient être appliquées à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité était toujours en suspens. Des conséquences supplémentaires seraient également appliquées si, pour quelque raison que ce soit, la non-conformité n'était toujours pas résolue 12 mois après que les conséquences pour les signataires énoncées ci-dessus aient été imposées.

Il résumera ensuite les cas du questionnaire sur la conformité au Code. Les détails de ces cas se trouvent dans la section B et commencent à la page 10 du rapport, B1 page 10 pour le FIPV. Au moment où le Comité de révision de la conformité a été saisi de cette affaire, la FIPV n'avait pas mis en œuvre une action corrective

essentielle restante dans le domaine des contrôles. Pour B2, à la page 11, il s'agit du CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD au moment de la réunion du Comité de révision de la conformité au mois d'août précédent et, à ce jour, le CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD n'a pas encore mis en œuvre deux actions correctives essentielles dans le domaine des contrôles et des ressources. Pour le point B3, qui figure aux pages 11 et 12 et qui concerne l'ONAD du Pakistan, cette dernière n'a pas encore mis en œuvre trois actions correctives essentielles dans les domaines du plan de répartition des contrôles, du DTASS et de la mise à jour des procédures de gestion des résultats. B4 se trouve aux pages 12 et 13 et fait référence à l'ONAD de Samoa. L'ONAD de Samoa n'avait pas encore mis en œuvre deux actions correctives essentielles dans le domaine des contrôles et des ressources. Pour le point B5, qui figure aux pages 13 et 14, concernant l'ONAD du Sénégal, il a été discuté lors de la réunion du mois d'août précédent et, à l'époque, cinq actions correctives essentielles ont été mises en place. Toutefois, l'ONAD a récemment réalisé des progrès notables. Le Comité de révision de la conformité avait examiné ce cas quelques jours auparavant. Ces progrès ont été inclus dans la recommandation révisée. Pour B6, page 14, l'ONAD de l'Uruguay avait été discuté lors de la réunion d'août et, à ce moment-là, l'ONAD avait fait l'objet de sept actions correctives essentielles. Le Comité de révision de la conformité a donc réexaminé ce cas récemment et a révisé ses recommandations. Le Comité de révision de la conformité a examiné les cinq cas : le CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD, et les ONAD du Pakistan, de Samoa, du Sénégal et de l'Uruguay, et a décidé de recommander au Comité exécutif de placer les quatre ONAD et le CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD sur la liste de surveillance avec les conséquences et conditions de réintégration, comme indiqué aux pages 15 à 19, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si les non-conformités sont toujours en suspens. Dans tous les cas qu'il vient de mentionner, il a noté que des conséquences supplémentaires étaient proposées après 12 mois si les conditions de réintégration n'avaient pas été remplies. Dans ces cas, les conséquences supplémentaires seraient que le drapeau de l'État ne serait pas déployé lors d'événements spécifiques. Pour l'ONAD du Sénégal, si les signataires n'ont pas satisfait aux conditions de réintégration six mois après que les conséquences pour les signataires ont été imposées, certaines des activités de contrôle nationales du Sénégal seraient soumises à la surveillance d'un tiers agréé. Pour la FIPV, le Comité de révision de la conformité a discuté de ce cas et a décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi d'une mise en demeure à la FIPV, alléguant qu'elle n'est pas en conformité avec le Code et proposant les conséquences et conditions de réintégration telles qu'énumérées aux pages 21 et 22 du document qui fait présentement l'objet de discussion.

La section C de ce rapport, pages 23 à 26, présente un cas de non-conformité lié aux règles antidopage et au questionnaire de conformité, dans lequel le CNO ougandais agit en tant qu'ONAD. Lors de la réunion du Comité de révision de la conformité au mois d'août précédent, le CNO ougandais, agissant en tant qu'ONAD, avait trois actions correctives essentielles qui n'avaient pas été mises en œuvre concernant les ressources, les contrôles et la saisie des formulaires de contrôle du dopage dans ADAMS. En ce qui concerne les règles, elles n'étaient pas conformes au Code à l'époque. Cependant, quelques semaines auparavant, le CNO avait réussi à faire quelques progrès en rédigeant les amendements requis conformément au Code et en fournissant un calendrier pour l'adoption dans les quatre mois suivant la réunion de ce jour, ainsi qu'en réalisant des progrès satisfaisants en ce qui concerne les actions correctives essentielles de la CCQ. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif de placer le CNO ougandais agissant en tant qu'ONAD sur la liste de surveillance des conséquences et conditions de réintégration, comme indiqué aux pages 24 à 26, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité n'a pas encore été corrigée. Des conséquences supplémentaires seront également appliquées si, pour quelque raison que ce soit, la non-conformité n'a toujours pas été résolue 12 mois après que les conséquences pour les signataires énoncées ci-dessus ont été imposées.

Pour résumer, les décisions du Comité exécutif sont résumées dans les paragraphes A, B et C du document, qui figurent tous aux pages 2 et 3 et qui sont résumés dans la diapositive d'une page qu'il a montrée. Ceci conclut la présentation du Comité de révision de la conformité à ce comité et il se fera un plaisir de répondre aux questions des membres.

Le DR GUPTA remercie M. Gourджи pour son excellent rapport. Il souhaite réitérer, puisque les Amériques ont été mentionnées à plusieurs reprises, que tout le monde comprend la responsabilité de l'AMA d'examiner les cas où les signataires du Code n'ont pas mis à jour leurs réglementations ou leurs lois de manière appropriée, mais il pense qu'il n'est pas approprié de tenir les ONAD pour responsables de l'inaction des

gouvernements. En ce qui concerne le cas du Panama, il a été informé que des discussions étaient en cours pour que la législature procède à une mise à jour nécessaire. Il sait que l'AMA a reçu une lettre de l'ONAD du Panama exprimant certaines de ses préoccupations quant à la manière dont la question est traitée. Il a noté que la région des Amériques appréciait le travail acharné de Francisco León, le nouveau chef du bureau de l'Amérique latine et des Caraïbes, et qu'elle continuerait à travailler avec lui de manière constructive et transparente. La région reste également sensible à l'absence de consultation sur la décision de remplacer l'ancienne occupante de ce poste, Maria José Pesce Cutri. Il espère que les dirigeants de l'AMA garderont ces préoccupations à l'esprit, ce qui serait très apprécié.

MME CESSOUMA souhaite féliciter M. Gourджи pour son rapport. Elle ajoute que la région africaine a malheureusement connu des cas de non-conformité, mais qu'un excellent travail a été réalisé et que la situation est en train d'être rectifiée avec les ONAD des différents pays concernés. Certains cas de non-conformité subsistent et le travail se poursuit pour que ces pays sortent de la liste de surveillance et, surtout, pour que ces pays ne soient plus soumis qu'à un contrôle. Au Mozambique, au Sénégal et même en Ouganda, le travail est en cours et le bureau d'Afrique, avec les ONAD et les autres institutions en charge du sport, travaillent ensemble pour que ces ONAD soient retirées de la liste de surveillance. Elle espère que les pays de sa région seront simplement soumis à un contrôle et qu'ils travailleront avec les ONAD pour rectifier la situation le plus rapidement possible. Ce travail se fait en collaboration avec le bureau d'Afrique, qui les aide et les soutient, ainsi qu'avec l'Union africaine, afin de rectifier la situation.

M. DE VOS remercie, au nom du mouvement sportif, le Comité de révision de la conformité pour le bon travail accompli. Le fait qu'un document mis à jour ait été distribué montre la rapidité avec laquelle le Comité réagit à l'évolution de la situation. Il félicite le Comité de révision de la conformité et soutient les mesures proposées.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Pour mémoire, il souhaite procéder au cas par cas et s'efforcera d'être aussi rapide que possible si les membres sont d'accord. En ce qui concerne la mise en œuvre du Code dans le système juridique, les membres sont-ils d'accord avec les décisions suivantes : charger la direction de l'AMA de fournir des listes de surveillance de quatre mois, à compter du 12 septembre 2024, pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement aux signataires suivants une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conditions de conséquences et de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité : l'ONAD du Panama ? Il remercie les membres.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage contrôlés par la CCQ, les membres étaient-ils d'accord avec les décisions suivantes : demander à la direction de l'AMA de fournir des listes de surveillance de quatre mois, à compter du 12 septembre 2024, pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement aux signataires suivants une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité : le CNO de Namibie agissant en tant qu'ONAD, les ONAD de Pakistan, Samoa, Sénégal et d'Uruguay? Il a remercié les membres.

Il a également demandé aux membres s'ils approuvaient l'envoi par la direction de l'AMA d'une mise en demeure alléguant le non-respect du Code et/ou des Standards internationaux aux signataires suivants et imposant les conséquences et les conditions de réintégration détaillées dans le document du Comité exécutif : Fédération internationale de la pelote basque. Il a remercié les membres.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Code dans le système juridique et le programme antidopage contrôlé par le CCQ, les membres sont-ils d'accord avec la décision suivante : charger la direction de l'AMA de fournir des listes de surveillance de quatre mois, à compter du 12 septembre 2024, pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement aux signataires suivants une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conditions de conséquences et de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité : le CNO d'Ouganda agissant en tant qu'ONAD ? Il a remercié chaleureusement les membres.

D É C I S I O N

Approbation des cas de non-conformité proposés
et des mesures correspondantes.

- 12.2 Mise à jour des cas de conformité liés à la législation

M. HAYNES informe les membres qu'il va brièvement passer en revue le document soumis, qui a été demandé lors de la réunion du Comité exécutif de mars 2024 par un certain nombre de membres. Il évoquera tout d'abord l'approche de l'AMA en matière de législation. Ensuite, il présentera certaines mesures déjà prises par le Comité de révision de la conformité, comme cela vient d'être expliqué, et certaines mises à jour possibles du Standard international pour la conformité au Code des signataires pour s'assurer que les procédures de conformité restent efficaces et proportionnelles. Le Code est un point de départ pour confirmer la nécessité pour l'AMA de s'assurer que le cadre juridique des signataires est conforme au Code. Cela a déjà été dit ce jour-là. Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises lors de réunions précédentes du Comité exécutif, si une législation antidopage est en place, elle doit être évaluée pour garantir son harmonisation avec le Code. Sans cela, les procédures de gestion des ressources risquent d'être affectées et un système à deux niveaux risque d'être créé : un pour ceux qui ont une législation et un pour ceux qui n'en ont pas, ce qui serait bien sûr contraire au rôle et au mandat de l'AMA. L'approche de l'évaluation de la législation a été constante pendant de nombreuses années. Tout d'abord, l'AMA n'a pas encouragé ou défendu l'adoption de législations par les pays, mais a bien entendu compris que certains avaient choisi cette voie dans le passé et continuaient d'explorer les opportunités, même aujourd'hui. L'AMA a également apporté un soutien important aux rédacteurs de la législation pour s'assurer qu'elle reste générale et de haut niveau, et qu'elle n'est donc pas sujette à des mises à jour constantes, par exemple, lorsque le Code est révisé périodiquement. Étant donné que les pays n'ont pas encore adopté une approche unique, un soutien sur mesure a été apporté à chaque pays à chaque étape afin de garantir la mise en œuvre des bonnes pratiques et de permettre au processus d'être mené à bien aussi efficacement et rapidement que possible. En outre, au début du processus, l'objectif était d'impliquer toutes les parties prenantes concernées dans le pays, ainsi que d'autres influenceurs clés tels que le CIO, afin de s'assurer que tout le monde était conscient des exigences. Mais l'un des principaux défis à relever était le suivant : au cours de l'examen de la législation, des non-conformités étaient identifiées alors que la législation était déjà en vigueur. Dans ce cas, des procédures complètes de conformité étaient nécessaires pour garantir une résolution rapide de la non-conformité. Si la législation est encore à l'état de projet et que les procédures de conformité ne sont pas nécessaires, l'AMA peut travailler aux côtés du pays pour assurer l'adoption d'une législation qui a été évaluée comme étant en ligne avec le Code par l'AMA. Le rapport indique que, depuis mai 2023, l'AMA a aidé 22 pays à adopter une législation, et que la grande majorité d'entre eux l'ont fait sans avoir besoin d'une procédure de conformité. Cependant, lorsqu'une procédure de conformité est ouverte, elle l'est à l'encontre de l'ONAD en tant que signataire, et le SICCS confirme que le fait que le problème ait été causé par une autre entité, telle qu'une autorité publique, n'est pas une excuse. Le Comité de révision de la conformité et le Comité exécutif ont confirmé cette approche dans un certain nombre de cas au fil des ans.

En ce qui concerne les délais et la proportionnalité, à partir du moment où une non-conformité est découverte jusqu'à la fin d'une période de veille, si les critères sont respectés et si le temps disponible est suffisant, l'AMA s'est engagée à examiner et à soutenir les signataires en priorité lorsque les procédures de conformité sont en cours. En ce qui concerne les conséquences de la non-conformité, le Comité de révision de la conformité a récemment offert plus de proportionnalité en introduisant certaines conséquences, telles que le drapeau national après un an de non-conformité, et dans le même esprit, l'équipe de rédaction du SICCS, comme l'a mentionné M. Gourджи, envisage également de proposer un délai supplémentaire au sein de la fenêtre de la liste de surveillance afin d'offrir aux signataires un délai supplémentaire, en particulier lorsqu'ils ont des processus d'adoption compliqués. Il a réitéré le souhait que le non-respect de la législation soit une solution de dernier recours. Le moment choisi pour cette discussion et le document fourni étaient importants pour confirmer le rôle de l'AMA car, en 2026, une fois que le Code et les Standards internationaux auront été approuvés, tous les signataires seront tenus de mettre à jour leurs règles antidopage, et ceux qui disposent d'une législation pourraient devoir la mettre à jour en cas de changements significatifs. Ces exigences devront être adoptées au plus tard le 1er janvier 2027. À cet égard, il invite les membres des autorités publiques à jouer un rôle de premier plan pour faire passer le message aux pays qui disposent d'une législation de n'adopter que la version qui a

été évaluée par l'AMA comme étant conforme. Un certain nombre de cas soumis au Comité exécutif dans un passé récent résultaient de modifications de dernière minute et non conformes apportées à une législation qui avait ensuite été adoptée et était entrée en vigueur, alors que l'AMA avait approuvé une version antérieure. Ce scénario doit être évité dans la mesure du possible. Il a fallu beaucoup de temps pour les défaire et les réparer, ce qui a généralement conduit à une non-conformité, mais a surtout gaspillé des ressources considérables tant dans le pays qu'au sein de l'AMA. C'est ainsi que s'achève sa brève présentation du document et il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

M. DE VOS remercie M. Haynes au nom du mouvement sportif pour le rapport détaillé sur le sujet très important des cas de conformité liés à la législation et les considérations proposées en relation avec le SICCS. Il se félicite de la décision d'appliquer des conséquences sur les drapeaux si la non-conformité persiste après un an et non pas des sanctions immédiates. Il a également recommandé que cette pratique soit clarifiée dans le Standard. Il est reconnaissant de l'attention accordée aux commentaires formulés par le mouvement sportif dans le passé et de son inquiétude quant à l'augmentation du nombre de cas soumis au TAS et aux solutions envisagées, qui étaient principalement d'ordre financier. Il soutient la proposition contenue dans les documents visant à accroître la flexibilité autour de la liste de surveillance, en prévoyant une fourchette de quatre à neuf mois, ce qui est très utile. Il est conscient que le SICCS doit trouver un juste équilibre entre une plus grande flexibilité, d'une part, et le maintien de la pression sur les parties concernées, d'autre part. Le mouvement sportif estime que les sanctions prévues par le SICCS doivent respecter strictement le principe de proportionnalité, les conséquences les plus sévères n'étant appliquées qu'en tout dernier recours. Les sanctions doivent avant tout toucher l'institution responsable de la non-conformité et non d'autres groupes, en particulier les sportifs. Le mouvement sportif a également recommandé l'inclusion d'un mécanisme permettant de réduire progressivement les sanctions lorsque la partie s'améliore, ce qui constitue une sorte de motivation. Il attend avec impatience de voir certaines de ces actions mises en œuvre dans le cadre de la révision du Code.

M. HAYNES apprécie le retour d'information, qui sera pris en considération dans le cadre du travail de l'équipe de rédaction et de la révision du Code.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur des cas de conformité liés à la législation.

13. Santé, médecine et recherche

- 13.1 Liste des interdictions et programme de surveillance pour 2025

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN informe les membres que le professeur Rabin parlera des projets de recherche et qu'il parlera de la Liste des interdictions et du programme de suivi. Son intervention sera brève car il pense que les sportifs et les médecins d'équipe seront très satisfaits du peu de changements apportés à la liste 2025. Il souhaite mettre l'accent sur deux questions figurant dans le document de la liste qui se trouve dans le dossier des membres. Le premier concerne une nouvelle pratique, à savoir la manipulation du sang et des composants sanguins. Le document indique que le don de sang ou de composants sanguins, qui comprennent le plasma, les globules rouges, les globules blancs, les plaquettes et les cellules souches du sang périphérique, y compris par aphérèse, n'est pas interdit lorsqu'il est effectué dans un centre de collecte accrédité par une autorité de régulation compétente dans le pays où il opère. Cette dernière phrase modifie les règles formelles en ce sens qu'il n'est plus interdit à un sportif de donner du sang ou des composants sanguins à des amis ou à des membres de sa famille, ou dans une situation catastrophique comme celle de Covid, par exemple, où de nombreux sportifs ont donné du sang à des amis et à des membres de leur famille. C'était le premier point, et c'était probablement le changement le plus important dans la liste à ce moment-là, si le Comité exécutif l'approuvait. La deuxième concernait les bêta-bloquants. Certains sportifs ont utilisé des bêta-bloquants pour réduire leur pouls, notamment dans le tir, le tir à l'arc et d'autres sports similaires. Toutefois, sur la base de l'information fournie par la Fédération internationale de ski et de snowboard, les disciplines du saut à ski, des figures acrobatiques, du half pipe et du snowboard half pipe/big air ont été retirées de l'interdiction d'utiliser des bêta-bloquants. Il s'agit là des deux changements qui interviendraient si la liste de 2025 était approuvée.

Le deuxième document est le programme de suivi pour 2025. Il souhaite attirer l'attention du Comité exécutif sur un seul changement, qui pourrait être très intéressant : le nouveau médicament sur le contrôle du poids. Il s'est assuré que tout le monde savait qu'il existait actuellement un médicament contre le surpoids qui fonctionnait très bien. Il a été conçu pour être utilisé par des patients atteints de diabète de type 2 et a aidé un grand nombre d'entre eux. La question était de savoir si les sportifs commençaient à l'utiliser pour stabiliser leur poids s'ils participaient, par exemple, à des compétitions de boxe, de lutte et d'autres sports avec des catégories de poids. Ce médicament a été placé sur la liste de surveillance afin d'en étudier l'épidémiologie et de déterminer le nombre de sportifs qui l'utilisent. Par ailleurs, on ne sait pas encore si elle contribue à la performance des sportifs. D'ici un an environ, il y aurait beaucoup plus d'information à ce sujet. Il s'agit là des principaux points concernant la Liste des interdictions et le programme de suivi et il sera heureux de répondre aux questions.

Le professeur Rabin parlait ensuite de la nouvelle façon de traiter les projets de recherche qui venaient de commencer cette année-là. Il informera le Comité exécutif des chiffres, qui montrent que l'AMA a réussi à attirer beaucoup plus de projets de recherche que par le passé.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif a approuvé La Liste des interdictions 2025 de l'AMA, y compris le programme de surveillance pour 2025.

D É C I S I O N

Approbation de la liste des interdictions et du programme de surveillance proposés pour 2025.

- **13.2 Projets de recherche scientifique 2024 (cycle 1)**

Le PROFESSEUR RABIN dit qu'il va essayer de divertir le Comité exécutif avec un peu de recherche scientifique à la fin de cette longue journée. Il fournira quelques données sur les projets de recherche 2024, en particulier sur le premier cycle. Soixante-dix manifestations d'intérêt ont été reçues, ce qui constitue une nouvelle façon de solliciter des projets de recherche auprès de l'AMA. Des efforts ont été faits pour simplifier la procédure. Comme indiqué lors des précédentes réunions du Comité exécutif, l'objectif est également d'être plus efficace dans l'attraction et l'examen des projets de recherche. Actuellement, toute équipe de recherche peut s'adresser à l'AMA à n'importe quel moment de l'année. L'un des principaux objectifs était d'accroître l'attractivité du programme et de recevoir davantage de projets. Cet objectif a été immédiatement atteint. En 2024, un nombre record de demandes de subventions ou de manifestations d'intérêt a été reçu. C'est une très bonne nouvelle, car c'est exactement ce que l'AMA a essayé de faire. Il pense que cette tendance va se poursuivre. L'autre bonne nouvelle est que davantage de projets proviennent d'Asie, ce qui est une bonne chose car, par le passé, peu de projets provenaient de cette région du monde. L'un des autres indicateurs que l'AMA souhaite voir augmenter est le nombre d'enquêteurs non liés aux laboratoires accrédités par l'AMA. Il y a un devoir de recherche dans les laboratoires antidopage, il est donc normal de recevoir des projets de la part des laboratoires. Néanmoins, l'AMA voulait s'assurer que le programme était suffisamment universel pour attirer des personnes extérieures aux laboratoires antidopage et à la communauté antidopage habituelle. Cet objectif semble avoir été atteint, puisque 67% des manifestations d'intérêt reçues provenaient de chercheurs principaux extérieurs aux laboratoires antidopage. C'est une bonne nouvelle.

Comme cela a été mentionné, le processus a été modifié en 2024. Les manifestations d'intérêt reçues ont été examinées par deux experts externes et un membre de la direction de l'AMA. C'était un peu nouveau. Il s'agissait également de s'assurer que les manifestations d'intérêt qui ne concernaient pas les domaines de recherche prioritaires de l'AMA ou qui étaient redondantes, ou encore les recherches qui avaient déjà été menées, pouvaient être écartées. C'est pourquoi le volet gestion de l'AMA est utile. En cas de succès, la manifestation d'intérêt a été transformée en demande complète et examinée par trois évaluateurs indépendants. Cette année-là, un pool avait été utilisé pour donner un ordre de grandeur de 27 examinateurs externes indépendants pour les projets reçus. Enfin, comme par le passé, les membres du Comité Santé, médecine et recherche ont participé au processus et ont examiné les candidatures avant de faire une recommandation au Comité exécutif de l'AMA ce jour-là. Le rôle du comité santé, médecine et recherche a été d'autant plus important à cette époque que le projet a été examiné en profondeur et discuté à la toute fin du processus, ce qui s'est avéré très utile. Au cours des derniers mois, de nombreux commentaires positifs ont

été formulés sur cette procédure en raison de sa flexibilité, de son efficacité et, surtout, de la possibilité pour les enquêteurs de s'adresser à l'AMA à tout moment de l'année.

En ce qui concerne les résultats obtenus cette année-là, sur les 32 demandes complètes reçues, d'une valeur légèrement supérieure à cinq millions de dollars américains, 14 projets ont été recommandés, ce qui représente environ 27% du total demandé. Il s'agit de l'aspect financier.

Il était très intéressant de voir où cet argent allait être investi ou se proposait de l'être. Comme d'habitude, la section sur les agents anabolisants est très importante. De nombreux projets ont été reçus à ce sujet. Il était bien connu que la grande majorité des résultats analytiques indésirables étaient toujours liés à l'agent anabolisant. En ce qui concerne les cinq projets, ils représentaient environ un tiers des projets de cette section. Certains d'entre eux ont abordé l'analyse par spectrométrie de masse du rapport isotopique, car cette méthode isotopique a été de plus en plus utilisée pour déterminer les substances d'origine exogène. Il y avait deux projets dans cette zone. De nouvelles substances sont également apparues régulièrement dans le domaine. YK11 est l'une d'entre elles qui a été identifiée. L'AMA a constamment amélioré et revu son approche de ces nouvelles substances, en cherchant à mieux les détecter et à s'assurer que les aspects analytiques pouvaient être convertis en résultats d'analyse défavorables très solides. Bien sûr, il y a aussi les métabolites à long terme. Il a été dit ce jour-là que les méthodes d'analyse étaient de plus en plus sensibles, ce qui est vrai. Ces méthodes ont permis de détecter les stéroïdes anabolisants beaucoup plus longtemps dans les échantillons biologiques.

La section suivante, qui s'est également développée au fil des ans, est celle des hormones peptidiques et protéiques. Trois projets y ont été sélectionnés. Il vient de parler de nouvelles substances, et la kisspeptine, dans le cadre du projet 1, est un nouveau peptide qui a été identifié comme ayant un potentiel dopant. Là encore, il a fallu étudier de nombreux aspects du métabolisme de ce nouveau peptide.

Enfin, il y a le domaine des agonistes des récepteurs du GLP-1. Ces soi-disant incrétines étaient à l'époque largement disponibles, non seulement pour la pratique médicale, mais aussi largement diffusées dans la société en général, y compris sur les médias sociaux. Ils sont de plus en plus présents dans l'environnement sportif et il est donc nécessaire d'améliorer la détection. L'objectif était de tester la possibilité de détecter ces substances dans les gouttes de sang séchées, méthode très intéressante pour l'AMA, et d'approfondir le métabolisme, y compris de certaines substances, comme le SR9011, qui n'est pas une substance disponible et administrable à l'homme. Cependant, il y avait certainement un désir d'explorer le métabolisme en culture cellulaire ou in vitro.

Deux projets étaient liés au passeport biologique de l'athlète, principalement à ce que l'on appelait les facteurs de confusion, à savoir si les glucocorticoïdes avaient un effet sur le passeport biologique de l'athlète. Certaines recherches préliminaires avaient conclu que ce n'était pas le cas, mais l'AMA souhaitait procéder à une analyse finale de l'impact potentiel des glucocorticoïdes sur le passeport biologique de l'athlète, ainsi que de la consommation d'éthanol, d'alcool et d'aliments en général, afin d'affiner la capacité d'analyse de certains passeports ou profils complexes dans le passeport biologique de l'athlète.

Enfin, il y a également eu un projet dans le domaine des stupéfiants. L'année précédente, il avait parlé du tramadol. Le tramadol était alors interdit, mais il avait été remplacé par d'autres stupéfiants, des opioïdes tels que le tapentadol ou la codéine. L'AMA a cherché à mieux contrôler la capacité de ces deux substances à améliorer les performances, comme elle l'avait fait pour le tramadol, ce qui a conduit à l'inscription du tramadol sur la Liste des interdictions.

Un autre projet portait sur l'étude des rycals, des substances qui n'étaient pas entièrement nouvelles, mais dont le mécanisme était relativement nouveau, lié à la stabilité ou à la stabilisation du métabolisme du calcium.

En conclusion, il y a eu deux projets très intéressants dans des domaines complètement différents, mais certainement très liés au travail de l'AMA. L'une d'entre elles portait sur le dopage génétique et visait à accroître la capacité de détection des enzymes utilisées pour l'édition de gènes. Certains membres ont peut-être entendu parler dans le passé, y compris par lui, de CRISPR-Cas9, qui concernait l'édition de gènes et la manière dont ce genre de ciseaux pouvait être utilisé pour briser l'ADN et y apporter des modifications très amendables. Il a été possible de détecter l'enzyme, mais l'objectif était de prolonger la fenêtre de détection de l'enzyme au cas où elle serait utilisée par des sportifs.

Il y a également eu un projet assez novateur utilisant des renseignements artificiels pour essayer de capter les très petits signaux émis lors de l'analyse par spectrométrie de masse afin de voir si les renseignements artificiels pouvaient être utilisés pour mieux identifier les substances que l'on ne verrait pas normalement mais que les renseignements artificiels pourraient aider à identifier, en particulier certaines nouvelles substances qui n'étaient pas nécessairement connues. Il s'agissait plutôt d'un projet prospectif mais très intéressant sur le plan intellectuel.

Dans le cadre de ce cycle, 14 projets ont été recommandés pour un financement total d'un peu plus de 1,4 million de dollars US. Un projet a été soumis à l'AMA et au Partnership for Clean Competition, qui s'y intéresse également. Il espère que ce projet pourra être cofinancé. Il a souligné que certains projets de recherche pourraient être recommandés par les groupes d'experts lorsqu'il y a un intérêt particulier à améliorer certaines méthodes ou à répondre à des questions très spécifiques liées au travail de ces groupes d'experts. Comme il l'a dit par le passé, l'un des objectifs est d'utiliser la recherche pour répondre à certaines questions très pratiques auxquelles ces groupes d'experts pourraient être confrontés dans leur pratique. C'est pourquoi quatre projets ont été sélectionnés en 2024, liés à une meilleure analyse de l'érythropoïétine, par exemple. Il y avait deux projets dans ce domaine. L'une d'entre elles concernait une nouvelle variété d'hormone de croissance appelée somatotropine, afin de s'assurer qu'elle pouvait être analysée avec une sensibilité et une spécificité suffisantes. Enfin, des progrès notables ont été réalisés dans la détection du dopage génétique, en particulier des virus utilisés comme "cargaisons" pour introduire de l'ADN ou de l'ARN dans le corps. Il s'agissait d'un projet très intéressant dont l'objectif était de faire le lien entre la fin de la recherche et la mise en œuvre dans le laboratoire antidopage. Il s'agit des quatre projets ciblés acceptés en 2024.

Il conclut sur la situation actuelle. L'AMA se prépare déjà pour le prochain cycle, qui constituait le deuxième cycle, de demandes de subventions pour 2024. Elle a reçu 52 projets pour ce cycle, ce qui est très encourageant. Les recommandations seront examinées lors de la réunion de décembre pour approbation. Il a également souligné l'importance de continuer à veiller à ce que la recherche appliquée se poursuive afin de soutenir le travail des groupes d'experts. Il a été extrêmement utile de pouvoir répondre à certaines des questions pratiques et concrètes auxquelles ces groupes ont été confrontés en ce qui concerne la capacité de recherche antidopage de l'AMA. Il est nécessaire de poursuivre les projets qui ont donné de bons résultats et de veiller à ce que ces travaux se poursuivent depuis la phase de recherche jusqu'à leur mise en œuvre dans les laboratoires antidopage. Cela signifie parfois qu'il faut combler l'écart entre certaines études nécessitant de l'attention et de l'intérêt. Bien entendu, il était également nécessaire de couvrir, dans ce budget, des éléments essentiels tels que les examens éthiques de ces projets ainsi que les ressources nécessaires pour soutenir le temps, l'énergie et l'expertise que les experts externes ont consacrés à leur évaluation. En ce qui concerne 2024, il ne devrait pas y avoir de problème. Toutefois, les inquiétudes sont plus marquées pour 2025, car cette année-là, il n'y aurait pas seulement deux cycles, mais trois. Si les fonds réservés pour 2025 étaient entièrement dépensés, il pourrait y avoir un déficit budgétaire pour soutenir tous les bons projets reçus cette année-là. Par conséquent, il pourrait être amené à l'avenir à demander non pas nécessairement plus de financement, mais peut-être une attention accrue à la possibilité de ressources supplémentaires si cela s'avérait nécessaire pour la recherche en 2025. C'est ainsi qu'il a conclu sa présentation sur les projets de recherche.

MME MARACINEANU apprécie le rapport extrêmement intéressant. Elle ne sait pas combien de temps durent ces projets de recherche, mais l'Europe aimerait beaucoup recevoir, si possible, un résumé des résultats une fois les projets terminés et savoir comment ces informations sont communiquées, par exemple, aux ONAD ou au Comité exécutif. Une fois la recherche terminée, serait-il possible d'avoir accès à la manière dont le projet a été mené et à la façon dont il peut contribuer aux travaux futurs ?

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN répond que, lors de la réunion d'août 2024 à Montréal, une discussion est toujours consacrée aux projets précédemment financés et à leur état d'avancement. Ces projets ont donné lieu non seulement à des articles scientifiques, à des chapitres de livres et à d'autres publications, mais aussi à de nouvelles méthodes de détection du dopage dans les laboratoires, entre autres. Cet exercice est réalisé chaque année. Il donne un bon aperçu de la manière dont les fonds ont été utilisés et des résultats obtenus. Il estime que la proposition est bonne et qu'il serait possible, par exemple, de rassembler tous les projets des cinq dernières années afin de les présenter au Comité exécutif.

Le PROFESSEUR RABIN fait remarquer que toutes ces informations peuvent être consultées sur le site web de l'AMA, y compris l'ensemble des projets financés par l'AMA depuis 2001 et leur impact à travers les résultats obtenus. Les résultats sont visibles et permettent de démontrer aux contributeurs qui financent ces projets l'impact positif de ces travaux de recherche.

MME MARACINEANU déclare qu'il serait également dans l'intérêt du Comité exécutif de rendre ces informations plus accessibles et compréhensibles pour le grand public, afin de mieux montrer ce que fait réellement l'AMA, d'un point de vue scientifique, dans la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il approuve les recommandations de financement pour le premier cycle de propositions de recherche pour 2024.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche scientifique
proposés pour 2024 (cycle 1).

- **13.3 Approbation du statut de laboratoire du Passeport biologique de l'athlète - Shanghai, Chine**

Le PROFESSEUR RABIN indique qu'il poursuivra cette discussion très intéressante sur la science et qu'il abordera le statut du laboratoire. Deux décisions devaient être prises ce jour-là par le Comité exécutif. La première concerne le laboratoire antidopage de Shanghai. Dans le passé, le laboratoire de Shanghai avait demandé une accréditation complète, puis avait souhaité venir auprès de l'AMA plus spécifiquement pour le Passeport biologique de l'athlète, c'est à dire l'approbation en tant que laboratoire sanguin. L'AMA avait constaté que ses règles, même si l'accès ou l'accréditation étaient accordés, n'impliquaient pas spécifiquement l'accès à l'approbation pour le Passeport biologique de l'athlète. Il a donc été nécessaire de repasser par ce processus. Le laboratoire a suivi ce processus et a confirmé pendant plus d'un an que ses résultats étaient conformes au niveau de qualité attendu. La communication des résultats respectait les spécificités et exigences requises et était pleinement conforme à ce qui était attendu d'un laboratoire du Passeport biologique de l'athlète. Par conséquent, le laboratoire antidopage de Shanghai était présenté ce jour-là au Comité exécutif pour l'obtention du statut de laboratoire du Passeport biologique de l'athlète.

LE PRÉSIDENT demande, pour le compte rendu, si, sur la base de la recommandation du groupe consultatif d'experts des laboratoires de l'AMA et du département scientifique de l'AMA, le Comité exécutif acceptait d'accorder le statut de laboratoire du Passeport biologique de l'athlète au laboratoire antidopage de Shanghai.

D É C I S I O N

Le statut de laboratoire du Passeport biologique de
l'athlète est approuvé pour le laboratoire antidopage
de Shanghai.

- **13.4 Candidat au statut de laboratoire du Passeport biologique de l'athlète - Casablanca, Maroc**

Le PROFESSEUR RABIN indique que ce point fait également référence aux laboratoires soutenant le Passeport biologique de l'athlète, ou ce que l'on appelle de manière informelle les "laboratoires sanguins". Il est très heureux de constater qu'un candidat de la région africaine avait présenté une demande pour devenir un laboratoire sanguin, à savoir le Laboratoire Mohammed VI Antidopage à Casablanca, au Maroc. La demande a été examinée très attentivement et il est très heureux d'annoncer que toutes les exigences établies dans le Standard international pour les laboratoires ont été respectées. Par conséquent, le groupe consultatif d'experts des laboratoires et la direction de l'AMA ont recommandé l'approbation du laboratoire marocain susmentionné en tant que laboratoire candidat.

LE PRÉSIDENT demande, pour le compte rendu, si le Comité exécutif approuve le laboratoire de Casablanca en tant que laboratoire candidat au Passeport biologique de l'athlète.

D É C I S I O N

Le Laboratoire Mohammed VI Antidopage à Casablanca, Maroc, est approuvé en tant que laboratoire candidat du Passeport biologique de l'athlète.

14. Autres points/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT constate qu'aucune autre question n'est soulevée. En ce qui concerne la prochaine réunion du Comité exécutif, elle se tiendra le 4 décembre à Riyad, suivie de la réunion du Conseil de fondation le 5 décembre. La réunion de mars 2025 sera modifiée en raison de l'annonce récente et d'un conflit de calendrier avec une session du CIO. Elle pourrait devoir se tenir virtuellement. Quoi qu'il en soit, la date changerait et les détails seraient confirmés dès que possible. Il en irait de même pour la réunion du Comité exécutif de septembre 2025. Les membres seraient informés dès que possible de la structure de cette réunion, de l'horaire et du fait qu'elle se tiendrait en personne ou en ligne.

M. DE VOS demande, en ce qui concerne la réunion de mars 2025, si le symposium annuel sera maintenu à la même date ou s'il sera également modifié.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que le symposium annuel sera maintenu. La date ne peut être modifiée compte tenu des disponibilités du lieu du congrès.

LE PRÉSIDENT conclut en remerciant les interprètes, le personnel de l'AMA et toutes les personnes qui ont participé à l'excellente organisation de la réunion. Il remercie l'hôte exceptionnel, le professeur Erdener, ainsi que son équipe, pour leur hospitalité remarquable et l'organisation parfaite.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 4 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite ;
Conseil de fondation - 5 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite ;
Comité exécutif - mars 2025, lieu à confirmer ;
Symposium annuel - 18 et 19 mars 2025 ;
Comité exécutif - première quinzaine de septembre 2025, lieu à confirmer ;
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, 1-5 décembre 2025, Busan, République de Corée ;
Comité exécutif - date à confirmer, Busan, République de Corée ;
Conseil de fondation - date à confirmer, Busan, République de Corée.

La séance est levée à 17h15 (GMT+3).

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE